

*N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 23 septembre 2019. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.*

## **Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA Le 25 septembre 2019, Tokyo, Japan**

La réunion est ouverte à 9 h 00.

### **1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT : Bonjour, Mesdames et Messieurs, il est 9 h précises. C'est l'un des avantages de venir en autobus : tout le monde est à l'heure. En effet, nous avons beaucoup de pain sur la planche aujourd'hui. Merci de noter les canaux d'interprétation. Le 1 vous donne l'anglais, le 2, le français, et le 3, le japonais. Pour entrer en matière, j'ai le grand plaisir d'accueillir M. Hagiuda, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie du Japon (MEXT). Un portefeuille moyen, s'il en est, et il a accepté de venir se joindre à nous au début de notre séance. Monsieur le Ministre, nous sommes ravis de vous saluer, nous vous félicitons pour votre nomination, nous vous souhaitons beaucoup de succès. Et merci d'avoir pris des dispositions pour que nous puissions nous réunir dans un environnement aussi merveilleux. À vous la parole, Monsieur le Ministre.

LE MINISTRE HAGIUDA : Bonjour, Monsieur le Président, Sir Craig Reddie, Madame la Vice-présidente, Linda Hofstad Helleland, membres du Comité exécutif, présidents des comités permanents, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue au Japon. Je m'appelle Hagiuda Koichi, je suis ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie et je suis très honoré de formuler des remarques liminaires à l'occasion de la réunion du Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Avez-vous apprécié le match d'hier entre l'Écosse et l'Irlande? En effet, le Japon ne se contente pas de la Coupe du monde de Rugby. Je crois que tout le monde est très content, mais nous allons également accueillir l'an prochain les Jeux olympiques (JO) et paralympiques. Un peu plus tard, nous accueillerons les Jeux mondiaux des maîtres en 2021 au Kansai. Sur le plan national et international, le Japon et le monde des sports seront très occupés et nous serons au centre de l'attention. C'est donc un grand privilège, dans ce contexte, d'accueillir cette réunion du Comité exécutif de l'AMA. C'est la première fois que vous vous réunissez au Japon. Depuis votre création en 1989, le Japon participe activement à l'antidopage. En 2020, dans le cadre des opérations des JO et des Jeux paralympiques, nous veillerons à tenir des Jeux couronnés de succès. À ce titre, nous avons promulgué une loi pour promouvoir les activités sportives au Japon. Conformément à cette loi, le MEXT, notre ministère, a formulé une politique fondamentale de façon à promouvoir des mesures antidopage globales qui comprennent le domaine des ressources humaines, en mettant en œuvre l'éducation et des campagnes de sensibilisation. Le Japon mettra tout en œuvre, en collaboration avec vous, pour que les Jeux de Tokyo soient des Jeux exempts de dopage. Enfin, je souhaite que la réunion de votre comité soit fructueuse, de façon à assurer un sport intègre et propre. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Je suppose qu'une réponse honnête à la question posée serait que la personne la plus heureuse de la victoire était ma femme, qui est irlandaise, ainsi que les supporters japonais.

Bien. Pouvons-nous commencer cette réunion en procédant à quelques changements autour de cette table, notamment au sujet du nombre de nouveaux membres? Tout d'abord, le ministre Kameoka, du Japon, qui est ministre d'État au sein du département dirigé par le ministre Hagiuda, qui remplace le ministre Ukishima. Nous avons des suppléants : Andrew Ryan remplace Francesco Ricci Bitti, qui est quelque part à Rome (il s'est blessé) et Andrew Godkin remplace le ministre Colbeck, de l'Australie. Gabriella Baittini-Dragoni représente aujourd'hui l'Europe à la demande de Witold Bańka, qui est candidat présidentiel. Il a estimé qu'il n'était pas opportun d'assumer un rôle de représentant continental. Marcos Diaz représente M<sup>me</sup> Sotomayor de l'Équateur et Machacha Shepande représente M<sup>me</sup> El Fadil.

Avant de poursuivre, il me semble utile de rappeler, si vous le permettez, la grande aide dont nous avons bénéficié de la part des autorités et du gouvernement japonais, et notamment de la part de Tomoko Ukishima, membre de notre Comité exécutif depuis de nombreuses années. Revenons sur terre; je voudrais féliciter Danka pour être devenue championne de tir. Je pense, Danka, que vous visez les JO de Tokyo l'année prochaine?

Nous avons un ordre du jour chargé. Nous allons devoir traiter de beaucoup de choses afin de pouvoir prendre des décisions définitives à Katowice, lors de notre dernière réunion. Le travail en évolution sera donc terminé au mois de novembre.

Les membres suivants ont participé à la réunion: Sir Craig Reddie, Président de l'AMA; Mme Linda Hofstad Helleland, Vice-présidente de l'AMA, Membre du parlement, Norvège; M. Ryan, représentant M. Francesco Ricci Bitti, Président du Comité Finance et Administration de l'AMA, Président de ASOIF; Professeur Ugur Erdener, Président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Vice-président du CIO, Président de World Archery; M. Jiri Kejval, Président, Comité national Olympique, République Tchèque; M. Ingmar De Vos, Membre exécutif, Conseil GAISF, Membre du CIO, Président, FEI; Mme Danka Barteková, Membre du CIO et Membre de la Commission des athlètes du CIO; Mme Battaini-Dragoni, représentant M. Witold Bańka, Ministre du Sport et du Tourisme, Pologne; M. Shepande, représentant Mme Amira El Fadil, Commissaire, Affaires sociales, Union Africaine, Soudan; M. Díaz, représentant Mme Andrea Sotomayor, Présidente, CADE, Équateur; M. Yoshitami Kameoka, Ministre d'État de l'éducation, culture, sports, science et technologie, Japon; M. Godkin, représentant M. Richard Colbeck, Ministre de la jeunesse et des sports, Australie; Mme Beckie Scott, Présidente du Comité des sportifs de l'AMA; M. Edwin Moses, Président, Comité éducation de l'AMA; Président du Conseil d'administration, USADA; M. Jonathan Taylor, Président du Comité sur la conformité de l'AMA; Associé, Partner, Bird & Bird LLP.

Les membres suivants de l'équipe de direction de l'AMA ont signé la liste des présences: M. Olivier Niggli, Directeur général; Mme Catherine MacLean, Directrice, Communications; Dr Olivier Rabin, Directeur, Science et partenariats internationaux; M. Tim Ricketts, Directeur, Standards et Harmonisation; M. Julien Sieveking, Directeur, Affaires juridiques; M. René Bouchard, Directeur, Relations gouvernementales; M. Sébastien Gillot, Directeur, Bureau régional de l'Europe et Relations avec les fédérations internationales; Mme Maria José Pesce Cutri, Directrice, Bureau régional d'Amérique Latine; M. Rodney Swigelaar, Directeur, Bureau régional d'Afrique; M. Kazuhiro Hayashi, Directeur, Bureau régional d'Asie/Océanie; M. Frédéric Donzé, Chef des opérations.

Les observateurs suivants ont signé la liste des présences: Anders Solheim, Clayton Cosgrove, Brian McDonald, Rafal Piechota, Fukuei Saito, Hirokazu Kumekawa, Hannah Grossenbacher, Yang Yang, Michael Vesper, Richard Budgett, Sergey Khrychikov, Santiago del Pino, François Kaiser, Shin Asakawa, Ichiro Kono, Eva Bruusgaard et Witold Bańka.

#### – 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : Pour l'instant, je vous demande si vous avez un conflit d'intérêts sur l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour. Merci de le faire savoir dès maintenant.

## **2. Procès-verbal de la réunion du 15 mai 2019, à Montréal**

LE PRÉSIDENT : Nous avons reçu deux suggestions du Japon en ce qui concerne des modifications de forme. Les deux portent sur la page 35 du procès-verbal. L'un de ces changements est tout à fait justifié et le second est tout à fait injustifié. J'en parlerai en votre nom avec nos collègues japonais, si vous me le permettez, afin que le procès-verbal reflète réellement les discussions. Sinon, êtes-vous satisfaits? Bien.

### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 15 mai 2019 est approuvé et dûment signé.

## **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Bonjour à tous. Vous avez un rapport fort complet dans vos dossiers et, de ce fait, je me contenterai de mettre quelques points importants en exergue. Je commencerai par dire que la direction a été extrêmement occupée au cours des derniers mois, puisque nous avons eu un certain nombre de dossiers importants à traiter, ce qui implique de nombreuses ressources humaines et financières. Plus particulièrement, les réformes de la gouvernance et le dossier russe constituent encore pour nous des points très importants dont nous devons nous occuper, en plus de la révision du Code et des Standards en préparation de la réunion de Katowice. Voilà donc nos principales activités pour les semaines à venir.

Pour ce qui est de la Russie, je ne vais pas ajouter quoi que ce soit pour l'heure, puisque vous avez un rapport complet de la part du Comité indépendant de révision de la conformité (CRC). Nous avons deux composantes dans ce dossier : les composantes de la conformité (le CRC vous en parlera) et, en même temps, le travail en cours en matière de direction, pour mettre des cas en exergue. Ceci est un travail évolutif qui se fait au jour le jour.

Un élément qui a également commencé est l'élaboration d'un nouveau plan stratégique, à la suite de notre décision prise au mois de mai. Le travail a commencé avec PricewaterhouseCoopers (PwC). Nous avons eu une première phase, à savoir une phase intérimaire, où PwC s'est entretenu avec la direction. Un atelier a été organisé à Montréal et a été couronné de succès. Nous en sommes maintenant à la deuxième phase, où il s'agit de contacter nos parties prenantes, de façon à faire ce que nous avons convenu de faire, à savoir une analyse des clivages et de la vision des parties prenantes de l'AMA. Tous ceux qui ont collaboré avec PwC ont bien collaboré, ce qui est important. Dans les mois à venir, PwC contactera tout le monde (les fédérations, les laboratoires, les organisations nationales antidopage [ONAD], l'Agence de Contrôle internationale [ACI], etc.) L'objectif est d'avoir un projet de texte dont on pourra discuter en janvier, durant la réunion du Comité exécutif, afin qu'un plan définitif puisse être approuvé par le Conseil de fondation en mai prochain.

J'attire votre attention sur le fait qu'au niveau des ONAD, nous aurons une nouvelle direction dès le début de l'année prochaine. Graeme Steel, qui a dirigé cette organisation depuis quelques années, va se retirer et sera remplacé par son suppléant, Jorge Leyva. Je tiens également à remercier Graeme, qui fait beaucoup de travail en matière d'antidopage, non seulement au niveau de l'ONAD, mais également dans son rôle précédent à la tête de l'organisation néozélandaise d'antidopage.

Dans mon rapport, vous aurez constaté que nous avons lancé une soumission pour organiser un symposium sur l'éducation et à ce titre, nous avons reçu un certain nombre d'excellentes candidatures. Six de ces candidatures ont été réexaminées et deux d'entre elles ont été parfaitement excellentes, l'une d'Australie, l'autre de France. Nous avons décidé d'attribuer cette conférence sur l'éducation de 2020, organisée en Chine l'an dernier, à l'Australie pour 2020 et à la France pour 2022. Je souligne le fait que ces candidatures étaient des candidatures conjointes entre gouvernements et ONAD et toutes ces candidatures ont été extrêmement généreuses en matière d'organisation de ces conférences. Nous sommes reconnaissants à l'Australie (merci, Andrew) et nous attendons avec impatience ce séminaire qui se tiendra en 2020.

Pour ce qui est de la Loi antidopage Rodchenkov dont nous avons discuté en mai, à la suite de notre réunion et des commentaires formulés dans le contexte de ce projet de législation, nous avons eu d'autres contacts et discussions avec les autorités des États-Unis, notamment avec le Congrès et le Sénat, et nous leur avons montré le contenu de nos discussions et exprimé notre soutien envers cette législation qui aide à pénaliser tout trafic et toute manipulation en matière de dopage. En principe, nous soutenons les échanges d'informations entre les forces de police et les ONAD. Notre préoccupation concerne un système susceptible de créer une juridiction extraterritoriale et les risques que cela représente pour l'ensemble du système antidopage. Nous avons eu d'excellentes réunions. Je crois que les gens ont fort bien compris les problèmes potentiels qui découlent d'un tel projet. Actuellement, il nous a été dit que les choses n'avancent pas rapidement à Washington, que d'autres priorités sont traitées à l'heure actuelle. Mais bien entendu, nous poursuivons notre dialogue et nous avons convenu de poursuivre l'échange d'avis avec les personnes en question. Ce travail est donc en évolution.

MME BATTAINI-DRAGONI : Bonjour. Merci beaucoup de ce rapport. Je voudrais simplement revenir à votre commentaire. Merci de nous avoir fait part de votre travail afin que nous comprenions ce qui se passe au Congrès des États-Unis, pour que nous puissions suivre les progrès de ce texte juridique. Pouvez-vous illustrer les conséquences de cette extraterritorialité en donnant un exemple concret, afin que nous puissions comprendre précisément l'impact de ce nouveau texte?

PROF. ERDENER : Avant toute chose, au nom du Mouvement sportif, permettez-moi de remercier notre directeur général, M. Niggli, pour son rapport extrêmement complet et pour les préparatifs, qui représentent presque 1 800 pages de documents. Un grand merci à vous et à votre équipe, puisque c'est là un magnifique travail.

Permettez-moi également d'ajouter quelques mots en ce qui concerne la Loi Rodchenkov. En tant que représentant du Mouvement sportif, je peux vous dire que nous sommes ravis de cette mise à jour donnée par l'AMA à ce sujet. Nous encourageons l'AMA à poursuivre la surveillance de ce projet de loi et à maintenir un dialogue avec le Congrès des États-Unis. Nous souhaitons souligner l'importance de ce partenariat entre Mouvement sportif et pouvoirs publics favorisé par l'AMA, ainsi que celle de l'harmonisation de l'approche législative par les pouvoirs publics, qui se trouve au cœur de la création de l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci. Gabriella, les conséquences potentielles sont multiples, mais je vais vous donner un exemple concret. L'un des grands risques est qu'il y ait de la réciprocité dans les autres juridictions. Ainsi, à chaque fois que vous ouvrez un cas, cinq juridictions différentes peuvent potentiellement se déclarer compétentes sur le plan pénal, ce qui est déjà un problème en soi. Mais si vous allez plus loin, un problème qui se pose pour le service Renseignements et enquêtes est que la plupart des cas que nous avons aujourd'hui en matière d'antidopage viennent de lanceurs d'alerte qui, d'une façon ou d'une autre, ont été impliqués dans le problème. Ce lanceur d'alerte veut ensuite rétablir sa réputation. Il y a par exemple des lois qui permettent des réductions des sanctions pour les lanceurs d'alerte. Si vous avez cinq juridictions différentes, il est impossible de trouver un accord avec ce lanceur d'alerte. Vous ne pouvez rien promettre, puisque vous ne savez pas si cette juridiction sera la seule compétente. Vous coupez donc votre meilleure source d'information et vous découragez les lanceurs d'alerte. Voilà un exemple concret qui a un impact dans ce genre de situation. Si vous avez une juridiction compétente, vous pouvez entamer un dialogue et trouver un accord avec ce lanceur d'alerte. Voilà un exemple simple.

En réponse au Prof. Erdener, nous allons bien entendu poursuivre nos travaux et continuer à discuter avec eux. Ils se sont montrés extrêmement ouverts. Ils ont écouté nos arguments, ils ont également discuté de certains textes afin d'éviter ce genre de problème. Merci.

MME HOFSTAD HELLELAND : Combien d'argent allons-nous dépenser pour résoudre ce problème? Avez-vous une idée?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous avons un certain nombre de problèmes à régler aux États-Unis, qui ne concernent pas uniquement la Loi Rodchenkov, mais nous avons prévu d'investir 200 000 \$ pour couvrir un grand nombre de problèmes aux États-Unis. Nous aurons des discussions avec le gouvernement de Washington, qui a fait des déclarations en ce qui concerne le financement de l'AMA. Nous allons également continuer nos discussions sur la Loi Rodchenkov. Nous aurons donc encore beaucoup de discussions à mener à bien dans la région.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

#### – **3.1 Rapport d'audit du service de renseignements et d'enquêtes**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Dans mon rapport, vous trouverez différents documents, dont un qu'il vous faudra approuver formellement, à savoir le rapport d'audit du service Renseignements et enquêtes. Je n'ai pas de remarque particulière à faire, ceci est un travail indépendant qui se fait chaque année, afin de s'assurer que ce service suit bien les règles. Dès l'obtention de l'approbation formelle, un résumé sera publié sur le site Web de l'AMA.

LE PRÉSIDENT : Si vous prenez le rapport d'audit détaillé, vous verrez que cet exercice d'audit vous donne une excellente idée de ce qui se fait. Êtes-vous satisfaits? Pouvons-nous approuver ce rapport?

MME SCOTT : J'avais une question en ce qui concerne l'audit. En effet, il est question d'une augmentation des capacités du personnel et je me demande s'il y a là des plans en matière d'augmentation budgétaire afin d'augmenter les capacités du service Renseignements et enquêtes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le service Renseignements et enquêtes est surchargé de travail, voilà qui ne fait aucun doute. Cinq ou six personnes ou analystes ne travaillent que sur le problème russe. J'espère que les choses changeront un jour, mais, pour l'heure, c'est ce qui absorbe le plus clair de nos ressources. D'un autre côté, si vous prenez le projet de budget pour l'an prochain, vous verrez que notre marge d'opération est très limitée par rapport à ce que nous pouvons investir de plus. Il nous faut donc créer un équilibre entre les différentes priorités. Je parle régulièrement avec Gunter et nous nous efforçons, autant que faire se peut, de nous appuyer sur les partenariats, de façon à ce que le travail de ce service soit plus efficace. J'encourage les synergies avec les ONAD. Voilà la situation actuelle. Nous allons voir comment les choses vont évoluer dans les mois à venir. Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre pour une augmentation de ce poste budgétaire l'année prochaine. Nous aurons un membre du personnel supplémentaire dans ce service et en 2021, nous aurons peut-être la possibilité de procéder à une nouvelle augmentation. Voilà la situation.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport d'audit du service de renseignements et d'enquêtes.

#### – **3.2 Plan stratégique 2020**

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour du plan stratégique 2020.

#### – **3.3 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le dernier point sur ce rapport est de vous mettre à jour en ce qui concerne les préparatifs en vue de Katowice. Tout est à jour. Jusqu'à maintenant, nous avons davantage d'inscriptions que lors des éditions antérieures. Donc nous en sommes très satisfaits. Je vous rappellerai également qu'un délai a été fixé à l'intention de ceux qui souhaitent prendre la parole à la conférence. Ils doivent le faire avant le 4 octobre. Pour ce qui est du Comité exécutif, nous aurons le temps de vous donner les détails lorsque nous nous verrons à

Katowice. Mais pour vous préparer, sachez que vous serez sur scène pour la majeure partie de la Conférence de Katowice. N'organisez donc pas votre ordre du jour, puisque vous êtes censés rester dans les salles. Nous allons maintenant approuver formellement le rapport. Pour le reste, je suis prêt à écouter vos questions.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

#### **4. Réformes sur la gouvernance**

##### **– 4.1 Mise à jour du plan de mise en oeuvre**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je serai bref et je passerai la parole à François Kaiser, qui va présenter nos travaux. Le premier élément est le calendrier. Il n'y a pas beaucoup de changements à apporter. Il n'y a donc pas beaucoup de commentaires à faire. La majorité, en effet, demeure sans changement. Vous avez tout ceci dans vos dossiers. La partie la plus importante consiste à discuter des Statuts et des textes d'application et à passer en revue les textes proposés. Je passe donc la parole à François pour sa présentation. Pour ce qui est de la procédure, pour que vous compreniez bien les choses, il ne s'agit pas d'approuver quoi que ce soit aujourd'hui. Cela sera fait en novembre par le Conseil de fondation. Aujourd'hui, nous souhaitons simplement recueillir vos commentaires, si vous en avez. Nous aurons une phase de consultation que nous avons intégrée dans les commentaires. Si vous avez d'autres commentaires, merci de nous en faire part. Nous en prendrons note et publierons un nouvel ensemble de documents dans les semaines à venir. Le tout sera diffusé. Vous aurez à nouveau la possibilité de voir les textes en petits caractères. Puis nous aurons un document définitif qui sera présenté pour approbation au Conseil de fondation au mois de novembre. Nous n'aurons pas tout en place dans un premier temps. Il y a beaucoup de changements apportés aux Statuts et aux textes d'application, mais ces textes peuvent être adaptés chemin faisant, s'il s'avère que nous n'avons pas tout couvert. Les choses ne sont pas gravées dans le marbre. Nous commencerons donc par les Statuts et les textes d'application, puis nous passerons aux points suivants. François.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour du plan de mise en oeuvre.

##### **– 4.2 Mise à jour des statuts et des règlements/documents associés**

M. KAISER : Merci beaucoup, Olivier. Je vais passer en revue les règlements adoptés depuis le mois de mai à Montréal pour examiner les modifications intervenues depuis lors, afin de dégager les résultats du processus de consultation.

Tout d'abord, quelques commentaires généraux qui découlent de ces consultations : les règlements sur la gouvernance constituent un processus évolutif. Il est donc inutile d'avoir un système en place dans le règlement pour son adaptation. Sur le fond, il s'agit d'expériences qui montrent quel genre de réglementation devrait être adaptée. C'est là un travail en constante évolution. La recommandation du groupe de travail est de mettre en place un système sur trois ans, dans le cadre d'un processus qui amènera le Comité exécutif à revoir ce qui a été préparé et adopté à Katowice. Puis, les autres commentaires du groupe de travail indiquent que les règles de gouvernance devraient n'avoir qu'un seul document et non pas un ensemble de différents documents. Je crois que c'était là une bonne idée. Lorsque ces documents auront été approuvés dans leur principe, nous procéderons à une consolidation afin d'avoir une seule réglementation de l'AMA qui reprend toutes les règles qui vous ont été présentées. Ce travail sera fait d'ici à la réunion de Katowice. Les Statuts, d'un côté, et les règlements de l'organisation de l'AMA représenteront les documents de structure de la gouvernance de l'AMA.

Les autres commentaires généraux consistent à voir les déviations de fond par rapport aux recommandations du groupe de travail. Tout d'abord, le Comité des candidatures. Là, nous

avons supprimé la fonction de recruter des candidats pour l'élection du président et du vice-président à l'avenir. En effet, cela a été suggéré par les deux parties prenantes (Mouvement olympique et autorités publiques). Nous avons également été d'avis que le fait que les candidats doivent obtenir le soutien formel de leurs parties prenantes respectives compliquera, avec ce système, tout recrutement de candidats. Mais c'est là quelque chose qui se prête à discussion.

Deuxième question : la procédure de prise de décisions. Le groupe de travail a proposé le système de décisions unanimes pour le Comité des candidatures. Les représentants des autorités publiques estiment que cela pourrait poser problème dans la pratique, parce qu'on pourrait avoir un dilemme qui empêcherait le Comité de prendre des décisions. C'est pour cela que nous proposons un système de prise de décisions par la majorité. Mais nous pouvons encore en discuter.

Les deux derniers points qui représentent des différences par rapport aux recommandations du groupe de travail : premièrement, il n'y a pas de quorum recommandé pour les réunions du Comité exécutif. C'est maintenu dans le projet, mais nous avons présenté une autre proposition, celle d'avoir un quorum de 50 % plus 1. C'est une proposition du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA). On peut accepter les deux solutions. Monter à plus de 50 % plus 1 est assez difficile. L'obtention d'une majorité de deux tiers serait un peu plus compliquée pour ce processus de prise de décisions.

La seconde différence qui se dégage des recommandations du groupe de travail concerne l'élection du président et la période d'attente de six mois. On propose de ne pas appliquer ces six mois d'attente, parce que nous estimons qu'il serait difficile pour un candidat à la présidence ou à la vice-présidence de quitter sa fonction six mois avant l'élection, sans garantie d'être élu. Cette personne ne pourrait donc plus retrouver cette fonction dans le Mouvement olympique ou au sein des autorités publiques si elle n'est pas élue en fin de compte. C'est pour cela que nous proposons de faire retirer cette idée. Alors, permettez-moi maintenant de vous... Ah non, pardon!

Dernier commentaire que je souhaitais faire : cela concerne le Conseil d'éthique indépendant. Pendant la consultation, on nous a recommandé et nous avons recommandé que dans les Statuts, on crée de la place pour ce Conseil d'éthique indépendant, sans en faire une chose contraignante. Tout le travail est encore en cours concernant cette proposition de Conseil d'éthique indépendant. Pendant la consultation, nous avons également parlé de la possibilité de changer certains libellés concernant ce Conseil d'éthique, car on propose de maintenir la possibilité de donner le pouvoir à ce Conseil de prendre des décisions à l'avenir. Mais si l'on ne crée pas un Conseil d'éthique, les décisions concernant ces questions continueraient à relever du Comité exécutif.

Je vais maintenant passer en revue les documents qui ont été adaptés ou modifiés. Tout d'abord, les Statuts. Je ne reviens pas sur le Conseil d'éthique indépendant. La nomination des membres du Comité exécutif : ils sont nommés pour 3 ans. Selon la proposition du groupe de travail, on a gardé le système de 9 ans : 3 fois 3, avec un total maximum de 12 années si le membre du Conseil de fondation était auparavant membre du Comité exécutif. Les suppléants : ils ont les mêmes mandats que les membres du Conseil qu'ils représentent ou qu'ils remplacent. Un maximum de 12 ans comme suppléant, comme membre du Conseil de fondation ou du Comité exécutif. Je vous donne quelques exemples pour que vous compreniez un peu mieux comment le système fonctionnera à l'avenir : par exemple, un membre du Conseil de fondation qui est membre depuis 6 ans et qui quitte le Conseil et se présente comme candidat au Comité exécutif peut être nommé pendant 6 ans au sein de ce dernier. Ça fait un total de 12 années, c'est-à-dire, 2 fois 3 années au Conseil de fondation et 2 fois 3 années comme membre du Comité exécutif.

Si vous avez un membre du Conseil qui est membre depuis 9 ans et qui est candidat pour une fonction au Comité exécutif, il peut être nommé, mais seulement pour une période de 3 ans, parce que cela fera le total de 12 ans : 9 au Conseil de fondation et 3 au Comité exécutif. Vous avez un autre membre du Conseil qui a déjà été membre une fois 9 ans au Conseil de fondation et une fois au Comité exécutif; il ne peut plus être membre. Si un membre n'a pas encore eu

9 années ni au Conseil de fondation ni au Comité exécutif, il peut être nommé à l'un ou à l'autre pendant 3 ans, ce qui donne un total de 12 ans.

Un membre du Conseil de fondation et du Comité exécutif pendant 6 ans qui quitte le Conseil de fondation et qui se présente au Comité exécutif peut être nommé pour un mandat de 3 ans au Comité exécutif, puisque cela lui donnera 9 ans au Comité exécutif. Par contre, il ne pourra plus être nommé pour une fonction au Conseil de fondation et au Comité exécutif.

Quelques exemples concernant les suppléants : quelqu'un qui a été membre du Conseil de fondation pendant 9 ans peut être suppléant pour encore 3 ans au Comité exécutif, puisque cela fait un total de 12 ans.

Si le membre suppléant du Conseil de fondation était en fonction depuis 6 ans, il peut être nommé comme suppléant d'un membre du Comité exécutif, mais seulement pour une période de 6 ans, puisque cela fera un total de 12 ans.

Un suppléant qui a été au Conseil de fondation pendant 9 ans peut être nommé au Comité exécutif pour une période de 3 ans uniquement. Finalement, un suppléant au Conseil de fondation depuis 9 ans peut être un suppléant au Comité exécutif pour une durée de 3 ans.

Si on doit renvoyer un membre du Conseil de fondation : on a changé le libellé dans le règlement. La motion de suppression doit être appuyée par au moins la moitié des membres du Conseil de fondation représentant le Mouvement olympique et les autorités publiques. Ensuite, une décision doit être prise et la majorité doit correspondre aux deux tiers des voix.

Selon la consultation, nous avons conservé cette idée de garder deux suppléants par année, mais avec la possibilité d'exception qui pourrait être consentie par le président, selon les circonstances.

La nomination des membres du Comité exécutif dans les Statuts : actuellement, ils sont nommés pour une période d'une année; il faut donc le garder à l'esprit. Le mandat est de 3 fois 3 ans, avec une présence totale de 12 ans en tant que membre du Comité exécutif ou du Conseil de fondation. Puisqu'ils sont nommés pour une année, on a estimé qu'il faut aussi instaurer une période de transition pour que tous les membres ne soient pas changés en même temps. Nous avons donc introduit cette idée d'être nommé une fois de plus comme membre du Comité exécutif pour une période de 1 à 3 ans à la fin d'une période de 3 ans, mais seulement et uniquement jusqu'au 31 décembre 2023. Ceci s'appliquerait à tout type de membre, c'est-à-dire aux membres du Comité exécutif qui ont déjà fait 9 ans lorsqu'ils doivent être renommés ou qui ont été suppléants au Comité exécutif ou au Conseil de fondation avec un mandat total de 12 ans. Pour la période de transition, il s'agit d'être nommé pour garantir ce roulement; entre 1 et 3 ans selon les circonstances. Pendant la consultation, un souci a été exprimé : bien sûr, l'application de ce système de transition doit respecter la parité entre le Mouvement olympique et les autorités publiques.

En ce qui concerne le nombre de suppléants pour les membres, on a gardé deux suppléants par année, mis à part pour les membres indépendants du Comité exécutif. Certaines parties prenantes ont demandé s'il était possible de garantir des exceptions consenties par le président.

Voici des exemples : des membres qui ont siégé pendant 6 ans au Comité exécutif et 6 ans au Conseil de fondation (mais pas pendant la même période) peuvent être nommés une fois de plus en 2020, pour une période de 1 à 3 ans.

Ensuite, un membre du Comité exécutif cumulant 9 années et dont le mandat arrive à terme en 2019 peut être nommé encore une fois comme membre du Comité exécutif pour un maximum de 1 à 3 ans pour permettre ce roulement, même si le maximum de durée totale a déjà été atteint.

Un membre du Comité exécutif qui y est depuis 12 ans peut être nommé encore une fois l'année suivante comme membre du Comité exécutif pour 1 à 3 ans maximum. Un membre du Comité exécutif nommé cette année pour une période de 3 ans et qui atteint 9 années de



mandat en 2022 peut être nommé encore une fois pour une période de 1 à 3 ans en novembre 2023.

Dernier exemple : une personne qui aura été membre du Comité exécutif depuis 9 ans en novembre 2023 peut être nommée une fois de plus pour une période de 1 à 3 ans à partir de 2024, mais ce sera tout. Après, il n'y a plus de possibilité d'appliquer la période de transition. Nous espérons que d'ici là, le système de roulement aura été amélioré et que nous n'aurons plus besoin de consentir des périodes de transition.

Des comités permanents ont suivi la recommandation du groupe de travail en faveur de périodes de 9 ans de mandat maximum (3 fois 3 ans) et des membres d'une commission permanente peuvent être membres d'une autre commission. C'est normalement 9 ans par commission, mais pas au total; cela dépend des capacités et des connaissances des membres. La nomination et la suppression des présidents et des membres sont faites par le Comité exécutif. Ici aussi, on voudrait appliquer une période de transition, mais seulement jusqu'à la fin du mandat suivant, en ce qui concerne les comités permanents. Ceux qui ont fait moins de 9 ans et doivent se faire nommer à nouveau peuvent être nommés pour un mandat supplémentaire — un seul mandat supplémentaire de 3 ans.

Si un mandat atteint 7 ans en novembre cette année, le membre peut être nommé encore une fois pour 3 ans. Si c'est en 2021 que les 7 ans sont atteints, il peut être nommé encore une fois pour un mandat de 3 ans. Les membres de ces comités qui ont déjà cumulé 9 ans de mandat au moment où ils pourraient être nommés une fois de plus ne peuvent pas être nommés dans le même comité permanent. Ils peuvent se présenter pour un autre comité permanent, selon les recommandations du groupe de travail.

Ensuite, l'article 12; pour répondre à une préoccupation des autorités publiques : c'est vraiment une question pratique. La représentation devrait suivre ce qui est dit dans l'article 12. Cela ne donne pas le pouvoir à ces personnes de prendre des décisions. Ce sont des personnes qui signent simplement au nom des organes qui prennent les décisions au nom de l'AMA.

Les indemnités et les dépenses : pas de changements dans le projet révisé, sauf des éclaircissements sur le libellé, mais il n'y a pas de différences substantielles. Une indemnité spéciale pour le président du Comité exécutif; c'est ce que nous avons dit à Montréal. Il n'y a pas de différence dans ce que nous avons décidé. Il y a simplement un changement dans la manière dont c'est écrit.

Ensuite, le Conseil de fondation et le partage des informations avec les parties prenantes : ceci a été mis en pratique dans le projet révisé. Toutefois, on a dit qu'un membre du Conseil de fondation est responsable de la protection des intérêts et de la mission de l'AMA et doit s'abstenir de prendre une décision lorsqu'il se trouve évidemment dans une situation de conflit d'intérêts.

Pour ce qui est du Comité des candidatures, on a déjà parlé de la suppression du recrutement.

Ensuite, il y a cette question de l'élaboration des capacités. C'est vraiment simplement pour qu'on puisse déterminer les compétences additionnelles dont on aurait besoin. Ce n'est pas une évaluation des compétences et des capacités des membres existants.

Pour le règlement du Comité exécutif, vous allez trouver les modifications. Cela concerne le quorum qui est nécessaire pour la prise de décisions. Je viens d'en parler. Ce n'est pas la recommandation du groupe de travail, mais nous pensons que cette proposition est tout à fait valable.

Les autorités publiques souhaitent que le procès-verbal des réunions soit rendu public, à condition que le président prenne une décision pour maintenir la confidentialité de certains sujets.

L'indépendance : je crois que les deux parties prenantes ont exprimé cette préoccupation. Le président et le vice-président devraient être strictement indépendants et devraient pouvoir garder les prestations de retraite qu'ils reçoivent pour des activités précédentes. C'est tout à fait normal. Ceci a été ajouté au projet révisé.

Pour ce qui est de l'infraction à l'indépendance, cela devrait être traité par le Conseil d'éthique indépendant, mais tant qu'il n'y a pas un tel Conseil, le Comité exécutif devrait traiter les cas de violation de l'indépendance.

Les règles concernant l'élection du président et du vice-président : on a déjà parlé de cela. Les mêmes règles doivent être appliquées pour ce qui est des violations de la confidentialité ou dans la conduite. Là, c'est le Comité exécutif qui prend des décisions en l'absence d'un Conseil d'éthique indépendant.

L'élection elle-même ne devrait pas avoir lieu de manière confidentielle. Ceci est reflété dans le nouveau projet. Dès qu'il y aura un Conseil d'éthique indépendant, nous proposons que ce Conseil prenne des décisions concernant des violations éventuelles de conduite, comme je viens de le dire. C'est une proposition, cela n'a pas encore été décidé.

Les comités permanents : j'ai déjà parlé des mandats. Abordons maintenant le processus de sélection. Les présidents des comités permanents, sauf pour le CRC, auront besoin de lettres d'appui de deux membres du Conseil de fondation (une lettre du Mouvement olympique, une des autorités publiques). Le Comité exécutif peut décider de la récusation et de la nomination des présidents et des membres des comités permanents. On devrait également donner les raisons pour lesquelles un membre ou un président est récusé ou nommé. Le Comité exécutif a également l'autorité de nommer ou de récuser le président et les membres du CRC, mais sur recommandation du Comité des candidatures. Voilà en fait la fonction de recrutement et d'évaluation. On a estimé aussi que le Comité des sportifs ne devait pas avoir plus d'un membre sportif représentant le même sport.

On propose que le recrutement et l'engagement du directeur soient faits par le Comité exécutif sur recommandation du panel, c'est-à-dire la composition des quatre membres du Comité exécutif. La décision sera prise par le Comité exécutif et non par le Comité des candidatures.

Toutes ces règles de gouvernance devraient être adoptées par le Conseil de fondation, surtout lorsque toutes les réglementations seront dans un seul document. Cet unique document qui contiendra toutes les règles de gouvernance devra être adopté en novembre.

Très rapidement, le Comité des candidatures : on a déjà parlé de la décision de la composition. Ensuite, la politique de candidat privé. Nous avons soumis un nouveau projet depuis Montréal pour couvrir la question de protection des données privées de tous ces candidats, recueillies durant leur processus de présentation comme membres du Comité exécutif ou des comités permanents. Ces réglementations de protection des données sont strictes et correspondent tout à fait à ce qui prévaut en Suisse et en Europe (peut-être que les règles américaines ne sont pas aussi strictes) et devraient couvrir tous les aspects de cette protection des données privées. Merci beaucoup de votre attention. Bien sûr, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

MME BATTAINI-DRAGONI : Merci beaucoup de ces explications très détaillées et complètes. J'ai une question en ce qui concerne la procédure : certaines décisions ont été prises par le Conseil de fondation à la réunion de Bakou. Gardons à l'esprit cette présentation que vous venez de faire et qui est très détaillée. Certaines de ces décisions, par exemple celle concernant la période d'attente, ont été ouvertes à nouveau ou réapparaissent dans d'autres exemples que vous venez de donner. Je comprends très bien ce que vous venez de dire, à savoir que c'est un travail qui est en cours et qui n'est pas encore terminé. Mais dans quelle mesure avons-nous le pouvoir ou le droit de surpasser ou de détourner des décisions qui ont déjà été prises? C'est un peu étrange pour moi que des décisions qui ont déjà été prises soient rouvertes. Pouvez-vous me garantir que lorsque nous devons prendre la décision définitive, il sera possible de connaître

les décisions qui sont déjà prises, mais qui avaient besoin de clarifications dans les textes (quand nous prendrons des décisions à Katowice) et les questions qui ont été rouvertes (pour de très bonnes décisions) à la suite des consultations qui ont continué? Car nous sommes en train de gérer ces deux différents types de décisions à prendre. Il est important pour moi de savoir lorsqu'on a déjà décidé d'une question, si nous avons le droit de changer une décision, en quelque sorte, même si les raisons pour un tel changement sont très bonnes.

Il y a une question qui, d'après mon expérience et d'après le travail que je fais, me semble un peu étrange. Avec tout le respect que je dois au président, lorsqu'on dit que seul ce dernier peut décider (si j'ai bien compris) si une question est confidentielle ou non, cela m'apparaît étrange. D'abord, cela lui donne une énorme responsabilité; c'est un poids énorme pour le président. Est-ce vraiment ce que nous voulons? Ou est-ce que cela veut dire que le président a l'obligation de consulter le Comité exécutif pour savoir si ses membres souhaitent que cette question soit confidentielle ou non? Ceci pour qu'une telle responsabilité soit partagée et pour que le président ne la porte pas seul. Je crois que c'est très important, surtout lorsque nous parlons de questions extrêmement compliquées. Pouvez-vous nous donner des éclaircissements à ce sujet? Je dois transmettre toutes ces informations à mes collègues. C'est certainement une question de transparence, aussi. Il y a des moments pendant lesquels l'information doit être confidentielle. Mais est-ce qu'on veut vraiment réserver cette responsabilité uniquement au président, à savoir trancher sur la question de ce qui est confidentiel et ce qui ne l'est pas?

Un dernier point qui très important pour moi, et désolée si je parle de quelque chose qui est déjà prévu dans le texte quelque part : lorsque nous assumons des fonctions au Conseil de l'Europe, surtout lorsque nous sommes des élus (le président, le vice-président et tous les autres postes qui sont ouverts à une fonction), nous devons faire une déclaration officielle devant tout le Conseil des ministres, en affirmant que notre fidélité est vouée exclusivement à l'organisation et que jamais nous ne suivrions des instructions ou des indications de la part de membres du Conseil (ici ce serait des gouvernements ou des organisations sportives). Il s'agit d'une déclaration très solennelle que nous devons exprimer devant le Conseil des ministres. C'est uniquement après celle-ci que vous pouvez commencer vos fonctions. C'est une question solennelle et juridique. Toutes les personnes élues à l'AMA doivent travailler pour l'AMA, dans son intérêt et non pas pour les gouvernements qu'elles représentent ou les organisations sportives. Est-ce qu'une telle déclaration existe déjà? Par exemple, nous aurons un nouveau président; ce président ne devrait-il pas faire une telle déclaration devant le Conseil de fondation et le Comité exécutif? Je crois que c'est un point psychologique très important. Cela donne une assurance à tout le monde et aux parties prenantes et cela donne une autorité particulière aux élus de notre organisation. Je souhaitais soulever ces points, car ce sont là des questions de bonne pratique que nous voulons appliquer et je crois qu'on pourrait les introduire à l'AMA également. Merci.

LE PROF. ERDENER : Au nom du Mouvement sportif, nous apportons notre soutien à ce plan de mise en œuvre, qui reflète bien nos discussions antérieures instaurées lors de notre dernière réunion du mois de mai. Nous apportons donc notre soutien en général à ce plan de mise en œuvre révisé. Je vous remercie.

M. GODKIN : Je voudrais féliciter l'équipe de rédaction quant à ce travail qui a été mené à bien. Nos régions ont entretenu des relations très actives. Nous avons contribué pendant un grand nombre d'années au processus et l'équipe de rédaction s'est montrée très positive en examinant ces différents problèmes. Nous vous exprimons nos remerciements. Nous avons examiné les détails des différentes propositions. Certains points doivent encore faire l'objet de consultations à la suite de la présentation d'aujourd'hui, notamment l'impact des petites régions sur la politique de rotation et les limites de mandats des commissions et d'autres processus. Mais ce sont là des points mineurs et je tenais simplement à remercier les rédacteurs pour l'excellent processus qui a été lancé.

M. DE VOS : Avant toute chose et au nom du Mouvement olympique, je pense que nous ne pouvons qu'être reconnaissants pour ce processus et pour le fait qu'un grand nombre de commentaires formulés ont été dûment retenus. Je m'associe à ce qu'a dit mon collègue pour féliciter l'équipe de rédaction, qui a fait un excellent travail. Comme nous le savons, c'est un

travail qui est constant, évolutif et dynamique. Et je ne saurais être plus d'accord avec mon collègue en ce qui concerne le rôle des membres du Comité exécutif au sein de l'organisation. Il s'agit de travailler pour l'organisation et non de faire partie d'un ensemble qui travaille contre un autre ensemble. Nous avons beaucoup de responsabilités communes. Permettez-moi quelques commentaires : encore une fois, il faut voir les choses dans le cadre plus large d'une approbation générale de ce qui nous est proposé. Mais puisqu'il s'agit d'un travail évolutif, je me permets quelques commentaires, ce qui nous permettrait peut-être de peaufiner les Statuts et nos règlements. Pour éliminer tout doute lorsqu'il est question de l'ordre du jour, en ce qui me concerne nous sommes encore au point 4.2, Statuts et règlements associés, nous ne sommes pas encore au point 4.3, pour éviter tout malentendu.

Pour ce qui est de cette période de refroidissement, nous comprenons que les choses semblent un peu compliquées. Nous pensons qu'il faut voir les choses de plus près. Étant donné qu'une époque de transition est importante, il faut commencer par faire table rase. Je suis en faveur de cette période de 6 mois, mais il faudrait peut-être en même temps avancer les élections, car, dans la pratique, c'est déjà le cas. Nous savons tous qui sera le prochain président de cette organisation. Nous le savons bien à l'avance, donc, en réalité, il est possible d'avoir cette période de refroidissement. Il est également important d'avoir cette période de transition. Pourquoi alors ne pas formaliser les élections 6 mois avant que le président et le vice-président entrent en fonction? C'est une suggestion toute simple.

Ensuite, pour ce qui est de la rémunération : bien sûr, celle-ci est importante, puisqu'il s'agit de personnes qui sont censées être indépendantes. Sinon, vous n'aurez peut-être pas la possibilité de trouver des candidats valables. Ceci vaut également pour le vice-président, puisque là aussi, les mêmes critères d'indépendance doivent s'appliquer. Pourquoi ne pas prévoir également une rémunération pour le vice-président? Je ne discute pas du niveau de la rémunération, mais, au bout du compte (et je vous parle d'expérience au sein de cette organisation), il est compliqué de trouver des membres indépendants, qui ont les qualités nécessaires, alors que vous n'avez rien à leur offrir. C'est une situation inhérente à notre société moderne et je pense qu'il serait également bon d'introduire une description de fonction, non seulement pour la présidence, mais également pour la vice-présidence, de façon à ce que tout le monde connaisse le rôle de cette personne. À l'heure actuelle, il faut bien dire que nos règlements ne mentionnent rien à cet égard. Dans un grand nombre d'organisations, il existe des descriptions de poste, ce qui éclaircit le rôle de ces personnes. Je crois que c'est un point important.

Pour ce qui est du Comité exécutif et des textes d'application traitant de celui-ci, nous sommes d'accord pour dire que nous n'avons pas de quorum. Or, il nous faut un quorum. Avec l'introduction de ces personnes indépendantes, les choses deviennent plus complexes. Là, je ne veux pas du tout reprendre cette idée du travail en silos, mais cette organisation devrait se fonder sur un processus de prises de décision fondées sur un consensus. En d'autres termes, il vous faut une majorité dans les deux groupes de mandants. C'est ce que nous suggérerions, puisqu'à l'heure actuelle la majorité simple ne suffit pas pour avoir ces membres indépendants. En effet, dans ce système, dans le pire scénario, un mandant qui a le soutien du membre indépendant pourrait monopoliser le processus de prise de décision. Il serait donc bon de revoir tout ceci de façon à avoir peut-être une majorité des deux tiers. Dans ce cas-là, les deux parties prenantes se trouvent dans un modèle de consensus et non pas dans une possibilité de conflit. À l'heure actuelle, nous n'avons également pas de quorum. Il ne devrait donc pas y avoir de réunion sans quorum. Voilà qui devrait être clair.

Pour ce qui est de l'indépendance, nous sommes d'avis qu'aujourd'hui cette définition d'indépendance est trop large. La définition des critères d'indépendance stricte en ce qui concerne les institutions sportives devrait être amendée et remplacée par toute organisation sportive cosignataire ou organisation faitière membre des commissions des athlètes; cela ne va pas à l'encontre des principes d'indépendance. Ce que nous voulons dire par là, c'est que nous ne pouvons pas tous être vierges et nous devons avoir la possibilité de jouer un rôle actif dans cette société sportive. Je pense qu'aujourd'hui, les choses sont formulées de façon trop large et qu'il faut les spécifier.

Pour ce qui est des textes d'application pour l'élection du président et du vice-président, nous avons deux commentaires. Le premier : toute partie intéressée, y compris les fédérations internationales (FI), devrait être en mesure de soumettre une infraction au code de conduite à l'attention de la personne responsable au sein de l'AMA. Cela ne peut pas être le droit exclusif de quelqu'un. Si nous voulons être transparents, toute personne concernée devrait pouvoir soumettre des infractions potentielles à l'attention des organisations. Beaucoup a été dit à l'égard de ce Conseil d'éthique indépendant. Nous ne savons pas si cela sera introduit ou non, mais nous avons le sentiment qu'au bout du compte, quoi qu'il arrive, ce Conseil d'éthique indépendant ne devrait jamais être un organe de prise de décision. Les décisions doivent être prises en tout temps au niveau du Comité exécutif et non pas par un Conseil d'éthique indépendant, puisque c'est nous qui assumons les responsabilités en ce qui concerne cette organisation.

Maintenant, un petit commentaire qui porte sur le texte d'application traitant du directeur général. Lorsque nous parlons de ce fameux panel, nous avons le sentiment qu'une petite modification s'impose en ce qui concerne sa composition, afin de ne pas avoir un membre indépendant. Dans le contexte de la proposition actuelle, le président et le vice-président sont indépendants; la meilleure garantie d'indépendance consiste donc à introduire le vice-président dans ce panel et non pas un choix entre deux membres indépendants. Nous suggérons donc de remplacer cela par le vice-président, car son indépendance est garantie. Puisqu'il fait déjà partie de ce panel, vous avez un parfait équilibre entre les parties prenantes.

Pour ce qui est du Comité des candidatures, il nous paraît important, quelle que soit la décision prise par ce comité, que cela se fasse à la majorité des deux tiers, de façon à garantir un consensus et pour éviter tout conflit. Monsieur le Président, chers collègues, voilà nos commentaires en ce qui concerne le point 4.2 de notre ordre du jour. Nous aurons d'autres commentaires plus tard pour les autres points de l'ordre du jour. Je vous remercie.

MME SCOTT : Une question en ce qui concerne le processus. Tout comme Gabriella, je n'y vois pas très clair. Nous avons vu ces textes d'application au mois de mai, on nous a invités à faire des commentaires au mois de juin, j'ai fait quelques commentaires au niveau de ce processus en ce qui concerne la sélection du président du Comité des sportifs. Or, je ne vois rien de ces commentaires ici, dans le contexte qui nous est présenté. Je note également que cette description du processus est différente de celle qui a été faite dans le mandat, qui est le document dont nous avons parlé avec Oliver à l'occasion de notre réunion du Comité des sportifs à Lima, au Pérou. Je me demande quelles seront les mesures suivantes et quels sont les processus appliqués en ce qui concerne la sélection du Comité des sportifs de l'AMA.

J'ai un autre commentaire en ce qui concerne cette idée selon laquelle chaque sport doit être représenté une fois maximum au Comité des sportifs. Nous avons à l'heure actuelle plusieurs représentants des mêmes sports et des mêmes pays, également. Je me demande pourquoi s'attarder au nombre de sports et non pas au nombre de nations. Pourquoi l'un et pas l'autre? Si nous avons deux excellents candidats du même sport, par exemple, est-ce que l'on pourrait envisager cette possibilité? Voilà mes commentaires. Je vous remercie.

M. DIAZ : Je voudrais simplement dire qu'à ce sujet, les pouvoirs publics ont également un certain nombre de commentaires. Je ne sais pas si c'est le bon lieu pour discuter de ces points, qui sont également abordés par le Mouvement olympique. Nous suggérons par exemple une période permettant de communiquer entre les différents postes de façon à ce que dans les semaines suivantes, nous puissions faire part de nos préoccupations, notamment dans le contexte d'une téléconférence. Nous pourrions ainsi confirmer un certain nombre de points et vous faire part également des différents commentaires formulés par les gouvernements. Je vous remercie.

M. RYAN : Merci et bonjour à tous. Tout d'abord, une brève intervention : je commencerais par féliciter l'équipe de rédaction, car nous avons maintenant lancé ce processus de gouvernance et les choses deviennent plus complexes que prévu au niveau du groupe de travail. Je pense aux commentaires de mon collègue d'Europe. Il est en effet très difficile de créer un équilibre en s'en tenant aux règlements, puisqu'il s'agit d'un travail évolutif et il y a constamment des

commentaires et des informations que vous devez satisfaire. Il nous faut donc, je crois, observer un processus donné. Il est donc difficile de décider de quelque chose puis d'apporter des changements, comme Becky vient de le mentionner, mais nous devons nous en accommoder, puisque c'est la première fois que nous lançons un tel processus.

Je voudrais souligner un point supplémentaire qui nous amène un peu plus loin en ce qui concerne la compensation à verser au vice-président, l'un des éléments intégrés dans ce processus. Tout va bien lorsqu'il s'agit de développer un modèle de gouvernance ferme. Nous le faisons notamment dans le contexte du programme des JO. Mais là, nous avons découvert un problème, à savoir que tout le monde fait la même chose en même temps. Et par conséquent, lorsqu'on cherche à recruter des personnes indépendantes, nous constatons que tout d'un coup, nous avons de nouveaux JO mis en route. L'athlétisme est un bon exemple à suivre, avec l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) qui a mis en place un processus de réforme de gouvernance extrêmement fort. Nous avons appris grâce à cette association que la mise en œuvre a été faite pendant une certaine période de temps, ce qui lui a permis d'aller de l'avant sans perdre l'expertise existante, alors que nous avons opté pour un nouveau modèle de gouvernance d'un jour à l'autre. Même si je ne détiens pas de diplôme en mathématiques, cette combinaison de 6 ans et de 9 ans était un exercice important pour comprendre certaines phases. Andrew a également dit que cela pouvait avoir des implications dans les parties du monde de petite taille représentées ici, qui n'ont pas un nombre illimité d'experts. Notamment, en matière d'athlétisme, les trois personnes recrutées reçoivent une rémunération de l'ordre de 20 000 \$ par an. En ce qui concerne notre budget, ce ne sont pas là des montants importants. J'ai discuté avec un certain nombre d'excellents candidats qui occupent déjà ce genre de fonction. Ils sont rémunérés. Avec tout le respect que je dois à mon dirigeant sportif, le professeur Erdener, je crois que ces documents représentent 1 172 pages. Il s'agit pour l'essentiel de documents techniques et de défis qu'il est difficile d'expliquer aux gens. Et ils doivent se pencher sur ce volume de détails techniques sans aucune rémunération. Je crois qu'il faut en tenir compte. Pour ma part, j'ai investi beaucoup d'années dans ce genre d'activité. Je pense que l'AMA devrait avoir accès aux meilleurs candidats. Nous devrions donc être sur le marché en offrant des rémunérations suffisantes pour attirer les meilleures personnes. Je sais qu'il est compliqué de jongler avec tout cela. Merci pour l'excellent travail que vous avez mené à bien.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Bien. Je vais commencer, quitte à laisser les questions difficiles à François. Un commentaire général en ce qui concerne le processus : il faut bien comprendre les choses. Il faut effectivement que nous nous mettions d'accord pour adopter un ensemble de règles en l'espace de deux mois, même moins, ce qui ne permet pas des consultations sur des éléments nouveaux. Nous devons peaufiner ce qui existe, de façon à parvenir à un consensus. Il existe de nouvelles idées qui ont été soulevées aujourd'hui et qui méritent d'être étudiées. Nous pouvons bien sûr continuer à étudier ces éléments lorsque nous aurons adopté l'ensemble de ce qui est acceptable, au mois de novembre. Car dans le cas contraire, nous n'aurons jamais terminé, nous ne progresserons pas. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons examiner les commentaires reçus aujourd'hui, y compris ce qui pourrait être inclus, peaufiné ou éclairci, pour voir s'il existe des incohérences. Quant aux nouveaux problèmes, nous pourrions en discuter ultérieurement. Nous allons diffuser un nouveau projet de texte dans environ une semaine. Nous aurons ensuite une brève période de commentaires, puis nous aurons un ensemble de documents prêts à être soumis pour adoption.

Quelques commentaires sur les points plus précis : je commence par Gabriella en lui disant que nous comprenons exactement ce qu'elle veut dire en ce qui concerne les décisions prises à Bakou, qui ne s'écartent pas des décisions du Conseil. Mais deux points s'imposent, ce qui explique la présentation de François, dans laquelle il a mis le doigt sur quatre points qui s'écartent de ce qui a été convenu. Nous pouvons donc prendre une décision sur ces quatre points. L'un porte sur la capacité du Comité des candidatures à recruter des candidats. Ceci émane d'une proposition conjointe présentée au mois de mai à titre de consensus entre pouvoirs publics et sports. L'autre point était plus pratique et concerne des éléments qui découlent des commentaires reçus. Tout ceci a été abordé par l'une ou l'autre des parties. Pour ce qui est du processus : au bout du compte, le Conseil de fondation a approuvé ces règlements. C'est donc le Conseil de fondation qui prend les décisions, mais s'il y a un écart avec ce qui a été adopté

au mois de novembre, ceci sera revu par le Conseil au moment de sa décision à Katowice, pourvu que le Comité exécutif recommande que ce soit là le processus approprié. Nous pouvons mettre le doigt sur le point qui s'écarte d'une décision initialement prise.

Je donnerai la parole à François pour qu'il aborde les éléments de confidentialité.

Votre idée d'avoir une prise de mandat solennel : cette question n'a pas encore été examinée ici. Nous pouvons bien sûr en discuter ultérieurement. Merci de votre soutien en ce qui concerne le calendrier, Andrew, et merci de vos commentaires.

Pour éclaircir quelques éléments, notamment la période de refroidissement : si j'ai bien compris, pour la période d'attente ou de refroidissement en matière de prise de mandat, par rapport à l'attente au moment de l'élection, est qu'il serait bien d'avoir une période d'attente qui permettrait aux gens de devenir indépendants entre l'élection et leur entrée en fonction. Bien sûr, il s'agit d'une notion sur laquelle nous pouvons travailler, c'est un simple éclaircissement.

Pour la rémunération du vice-président, je voudrais vous rappeler que nous avons eu plusieurs discussions. Selon le droit suisse, le principe veut que vous ne soyez pas rémunéré en tant que président d'une fondation de droit suisse. Tout ceci, bien entendu, sera soumis à l'approbation des autorités suisses. L'acceptation d'une rémunération pour le président n'est pas une chose acquise, soyons clairs. Il s'agit d'une distorsion de la législation. Mais eu égard à la charge de travail du président, cela me paraît justifié; en principe, nous sommes d'accord. Nous comprenons également les difficultés de trouver des gens appropriés. Je suggère que nous avançons pas à pas, plutôt que de devoir négocier deux accords. Faisons approuver le premier, puis passons au deuxième, car je crains des réactions négatives de la part des autorités si nous sommes trop exigeants sur le premier point. Je m'en remets à François pour le reste. Quant à moi, je crois que tout est relativement clair.

Pour l'éclaircissement de la définition d'indépendance, nous verrons les commentaires chemin faisant.

Quant au Comité des candidatures, la proposition veut que les décisions soient prises à la majorité des deux tiers. Très bien, nous allons y réfléchir. Les gouvernements et les sports craignent des situations de blocage. Je crois que cela pourrait régler la question.

Becky, deux choses : un point dont nous avons discuté, c'est l'ordre. À quel moment le Comité des candidatures s'occupe-t-il du processus visant à rencontrer des candidats? Ceci est prévu dans les conditions de mandat. La discussion que nous avons eue avec les athlètes montre que s'il y a plus de cinq candidats en lice pour les fonctions, le Comité des sportifs peut sélectionner une liste de cinq candidats qui sera soumise pour contestation au Comité des candidatures. S'il y en a moins que cinq, le Comité des candidatures s'en saisit immédiatement, puis l'ensemble revient devant le Comité des sportifs. Ceci se trouve reflété dans le mandat. Vous avez formulé un certain nombre de commentaires, Becky, quant à la façon dont nous gérons les comités permanents. Nous comprenons que vos commentaires n'ont pas recueilli l'unanimité du Comité des sportifs. Nous avons réfléchi à ce que nous pouvons faire. Les autres commentaires sont conformes à la façon dont les comités permanents sont traités. Ceci ne vous empêche pas de procéder à des sélections au niveau de votre propre comité, mais je ne pense pas que cela relève des textes d'application.

Une autre question concernant le fait d'avoir plus d'un pays ou à savoir pourquoi seulement un sport et un pays peuvent être représentés : pourquoi pas? Nous pouvons prévoir une règle qui stipulerait qu'un seul sport et un seul pays peuvent être retenus, pour encourager davantage de diversité.

Quant aux commentaires de Marcos, nous allons avoir cette période de consultation, ce qui nous permettra sans doute de nous en occuper à ce moment-là.

Andrew, Merci, oui. C'est plus compliqué que prévu, tout à fait, cela ne fait aucun doute.

François, vous avez sans doute quelque chose à ajouter.

M. KAISER : Merci, Olivier. Quelques commentaires, notamment en ce qui concerne la confidentialité. Pour répondre à votre question, Gabriella, il est vrai que nous avons eu le sentiment que c'est au président de s'en occuper. Voyons quel genre de décisions doivent être prises, notamment sur les problèmes traitant de données personnelles ou de données individuelles; si elles sont diffusées, ce serait une infraction à la loi dans certains pays, ce qui aurait des conséquences importantes pour l'AMA. Je pense qu'il est important qu'un minimum de personnes soit au courant d'une affaire confidentielle. Je pense qu'il relève des fonctions du président de l'AMA ou du président du Comité exécutif de décider si, oui ou non, cette information peut être divulguée à tous les membres du Comité exécutif. Ce ne sera pas un processus de prise de décision pour chaque problème dont le Comité exécutif se saisit. C'est un principe de transparence. Ce n'est que dans le cas d'exceptions précises, qui pourraient porter atteinte à la réputation de l'AMA, que le président décide d'une confidentialité. Ce pouvoir a été prévu dans les règles pour le président et non pas pour le Comité exécutif.

Votre deuxième commentaire, en ce qui concerne la déclaration de loyauté : nous avons cet élément au chapitre 1.2.2 du texte d'application de l'indépendance, qui stipule clairement que chaque personne signe une déclaration d'indépendance d'un certain format adressée à l'AMA et à son directeur général, au plus tard vingt jours avant sa date d'entrée en fonction. L'idée est de faire en sorte que tout membre qui signe cette déclaration, dont vous faites part au Conseil de l'Europe, devrait être en principe indépendant lorsqu'il devient membre de l'AMA. Je crois que cette préoccupation est couverte dans le texte.

On a trouvé des réponses pour toutes les autres questions, alors je n'y reviens pas.

Concernant cette période d'attente ou de réflexion, c'est une autre possibilité, évidemment. Lorsque nous avons rédigé les règles de gouvernance, nous pensions qu'il n'était pas possible de changer le calendrier pour les élections, mais il est vrai que c'est une autre possibilité. Cette personne qui est élue pourrait prendre ses fonctions six mois plus tard. C'est une possibilité, tout à fait.

Sur le vote, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Il y a le quorum d'une part et la majorité de l'autre. Est-ce que vous accepteriez que le quorum soit de 50 % des membres plus un, mais que la prise de décisions soit assujettie à la majorité des deux tiers des membres présents, ou un quorum de deux tiers? C'est très différent.

M. DE VOS : Non, je crois qu'il est important d'avoir le quorum de deux tiers des membres présents [dit M. De Vos]. Nous avons beaucoup de règles et c'est très ouvert pour tout ce qui est des suppléants. Nous avons beaucoup de suppléants; il n'y a donc aucune excuse pour ne pas appliquer un quorum de deux tiers des membres présents.

Est-ce que j'ai bien compris [dit M. Kaiser] qu'on devrait avoir des décisions qui sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents? C'est important pour moi, pour pouvoir ensuite le refléter clairement dans le libellé.

Revenons à l'indépendance. Vous avez parlé des critères plus stricts, vous n'avez pas parlé des critères plus généraux. Là, j'exprime mon opinion, ce n'est pas vraiment un problème et l'on peut refléter cela dans le texte. Pour moi, il n'y a pas de problème.

Les élections, la procédure d'élection et les infractions aux règles de conduite : à l'origine, on parlait de toute partie intéressée. Mais on voulait restreindre le cercle; on veut éviter qu'une personne qui n'a rien à voir avec l'AMA essaie de créer une commotion simplement pour se faire entendre par le public en général. On va donc limiter le nombre ou le cercle de personnes qui pourraient déposer une plainte. L'idée est donc de restreindre l'accès à cette option aux personnes qui ont vraiment un lien avec l'AMA, pour éviter que quelqu'un dans le public se présente et allègue un manquement, ce qui serait peut-être un peu excessif.



M. DE VOS : En principe, nous sommes d'accord. Je ne veux pas que monsieur ou madame tout le monde vienne se plaindre, mais le libellé est actuellement trop restrictif, à notre avis. C'est pour cela que nous proposons une définition qui nommerait, par exemple, les organisations faitières ou les fédérations internationales, qui justement ne correspondent pas au public en général. Mais je suis tout à fait d'accord avec votre commentaire. N'importe qui ne devrait pas avoir le droit de déposer une plainte.

M. KAISER : Très bien. Si l'on pouvait recueillir des propositions très pratiques, ce serait très utile.

M. DE VOS : Mais pourquoi ne pas simplement parler de tous ceux qui signent le Code, les signataires du Code? Ce sont eux qui devraient avoir le droit de déposer une plainte pour infraction au Code de conduite.

M. KAISER : la composition du comité de sélection — là, bien sûr, on peut l'accepter. C'est une question juridique. Le Comité des candidatures pourra approuver la prise de décisions à la majorité des deux tiers. C'est envisageable et raisonnable, même.

Je crois qu'Olivier a répondu à vos questions, Becky, concernant le fait que plusieurs personnes représentent le même sport. Le but était de garantir la plus grande diversité possible, en restreignant cela à un sport. Je crois qu'il y a plusieurs parties prenantes qui ont soulevé cette question et qui ont souligné la diversité en termes de continent, de région, de genre et de sport. Bien sûr, le Comité des sportifs n'a pas un nombre illimité de membres; il faut donc appliquer certaines restrictions.

Oui, Andrew, vous avez raison, et Olivier l'a expliqué aussi. J'espère que les autorités suisses vont pouvoir confirmer cela aussi.

J'espère que j'ai répondu à toutes les questions. Sinon, signalez-le pour que je puisse répondre à vos questions de façon plus détaillée.

MME SCOTT : Oui, merci. Merci de vos commentaires, Monsieur Kaiser. La diversité, je suis d'accord, est très importante. Je voudrais revenir sur cette question concernant l'absence de consensus. Ce n'est pas vrai, parce qu'on était d'accord sur cette demande d'effectuer une vérification des candidats avant la présentation au Comité des candidatures. Vous n'avez pas raison lorsque vous dites qu'il n'y avait pas de consensus. Ce n'est pas une raison pour ne pas l'inclure dans les règles. Comment va-t-on concilier ces différences entre les mandats écrits dans les textes différents? Comment allons-nous remédier à ces différences?

MME BATTAINI-DRAGONI : Merci aux collègues de l'AMA d'avoir fait tout ce travail. Les discussions d'aujourd'hui montrent que les choses avancent et nous sommes bien sûr d'accord que ce n'est pas une question très facile. Je précise que nous ne sommes pas en train de vous critiquer. Nous voulons vous aider par nos commentaires et nous serions très reconnaissants si, dans les deux ou trois semaines à venir, vous pouviez revenir vers nous avec des propositions couvrant nos préoccupations. Puisqu'on est en train de parler de la diversité, la question de l'égalité entre les hommes et les femmes est aussi très importante, afin d'avoir des femmes qui sont représentées dans les différents organes. Un autre point très intéressant a été soulevé par quelqu'un d'autre que moi et c'est la question du rôle du président et du vice-président. Je crois qu'il serait extrêmement utile de demander au président et au vice-président de se réunir et d'exprimer leurs opinions sur leur mission, leurs responsabilités, leurs activités et leurs fonctions. Je crois que cela éclaircirait beaucoup les idées de toutes ces personnes qui ont des fonctions, quant à ce qu'on attend d'eux ou à leurs propres attentes. Je crois qu'il serait très intéressant de définir ces fonctions. Cela nous aiderait aussi à comprendre pourquoi nous avons seulement besoin d'un vice-président. Je dis cela parce que chez moi, il y a le secrétaire général; et moi, je suis l'adjointe du secrétaire général. Pour éviter des conflits ou des contradictions entre ces deux personnes, ce que le secrétaire général fait et doit faire, ainsi que ce que l'adjoint fait et doit faire, est très clairement défini. Ceci est rendu public pour que personne ne soit surpris par ce que nous faisons. Je crois que c'est un point très important dans tout ce cadre de gouvernance. Je suis tout à fait d'accord avec tous ceux et celles qui ont dit que nous devons

être plus précis sur ces fonctions, et le rôle et les responsabilités du président et du vice-président. Et là, je dois vous contredire, ce que je fais très rarement. Je m'excuse, mais la question du salaire et de la rémunération serait plus claire et plus évidente si on avait vraiment une description des fonctions et du travail du président et du vice-président. Parce que lorsqu'on sait très bien ce que font le président et le vice-président, cela donne plus de sens à la rémunération consentie. Il faut éviter de violer les lois et les règles que nous nous donnons et il faut avancer très prudemment.

Je le dis encore une fois : nous ne critiquons pas ce qui se fait ou ce qui se dit ici. Nos commentaires doivent être constructifs pour pouvoir faire un bon travail à l'avenir.

Je comprends cette question de confidentialité et, en fait, je ne parlais pas de cela. Il y a aussi les questions de confidentialité qui concernent le directeur général. Parfois nous avons des débats qui sont difficiles et lourds. Il est très rare que nous ayons des réunions *in camera* où il n'y a que les membres du Comité exécutif qui se réunissent et qui ont le droit de prendre une décision. Cela peut être très difficile pour le président, qui doit se sentir très seul, si c'est uniquement à lui ou à elle qu'une décision incombe. C'est dans de telles situations ou circonstances que les membres du Comité exécutif peuvent vraiment appuyer le président et lui donner leur soutien.

M. DE VOS : Merci de toutes ces explications, Monsieur Kaiser. Je voudrais également remercier les autorités publiques, surtout M. Diaz, de son offre d'organiser une téléconférence ou une vidéoconférence afin d'avoir une dernière discussion sur le projet de texte, ce qui pourrait être suivi par une dernière discussion entre les deux parties à Katowice. Nous apprécions beaucoup cette proposition, que nous devrions accepter. Il faut prendre les dispositions pratiques pour l'organiser. Je suis tout à fait d'accord avec Gabriella.

Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'elle a dit. Je ne crois pas que le rôle du président ou du vice-président repose sur un arrangement ad hoc chaque fois qu'une nouvelle paire entre en fonction. Je crois que cela devrait être établi auparavant et clarifié par les parties prenantes. Ce n'est pas quelque chose qui devrait être arrangé entre les deux personnes en prenant un café chez Starbucks, par exemple. Le tout devrait être documenté, parce que nous avons des exigences de transparence qu'il faut protéger et garantir. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'Andrew a dit concernant l'indépendance. Toutes les organisations sportives, et pas seulement les organisations sportives, toutes les autres organisations sont également à la chasse pour trouver des personnes qui sont indépendantes; il n'y en a pas beaucoup. Puisque l'AMA est une organisation extraordinaire, nous avons besoin de personnes extraordinaires pour en assumer les fonctions. C'est pour cela que nous avons besoin de descriptions très claires de ces fonctions, avec des rémunérations définies très clairement, sinon nous ne trouverons pas des personnes indépendantes. C'est en fait presque devenu une profession : « Personne indépendante pour être choisie et élue à des postes au sein d'organisations. » Il faut clarifier tout cela. Je comprends le commentaire qui a été fait concernant les prescriptions pour les fondations en Suisse. Il faut poser cette question aux autorités suisses concernant cette rémunération de nos personnes élues et je suis un peu étonnée que les autorités fiscales suisses ne nous aient pas encore donné leur point de vue. Je pensais que les personnes qui devraient être élues à Katowice étaient déjà informées du fait qu'elles pouvaient s'attendre à une rémunération. Je suis donc un peu étonnée qu'il n'y ait pas encore de réponse.

Il y a une question que vous n'avez pas encore traitée, Monsieur Kaiser, et je comprends pourquoi vous ne l'avez pas fait; parce que vous êtes probablement tout simplement d'accord avec le fait que ce Conseil d'éthique indépendant ne doit pas fonctionner comme un organe disciplinaire. Vous n'avez pas vraiment réagi à cela. Êtes-vous d'accord ou non?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je crois qu'on est toujours au point 4.2 de l'ordre du jour, puisque nous avons parlé des mandats des comités permanents, un sujet qui est à traiter sous le point 4.4. Je pense donc qu'on reviendra à cette question lorsque nous serons rendus à ce point. Andrew.

M. GODKIN : C'est vraiment un travail en cours. On a souvent dit que c'est ce que nous faisons. Beaucoup de questions ont été soulevées ici, des questions très valables. D'autres questions ont mené à d'autres préoccupations et considérations, par exemple la question du consensus ou de la majorité des deux tiers, et la question du quorum qui mène à d'autres questions. Il serait utile pour nous tous et toutes de confirmer la manière dont la consultation va se poursuivre, d'ici à la Conférence de Katowice.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Comme j'ai dit tout à l'heure sur cette question de la gouvernance, à savoir si c'est le Comité des candidatures qui s'y penche ou non : si le mandat est adopté, il est clair que le règlement d'application sera modifié en conséquence.

À la suite de la discussion entendue sur le rôle du président et du vice-président et leur rémunération, il apparaît que ces questions ont besoin d'un débat plus large. Nous n'allons pas les résoudre d'ici au mois de novembre. D'après la loi suisse (peut-être que M. Kaiser me corrigera), le rôle principal du vice-président est de remplacer le président en cas d'incapacité. C'est un peu basique. On pourrait avoir une structure un peu plus compliquée et élaborée, si vous le souhaitez.

Pour ce qui est du Conseil d'éthique : ce n'est pas encore tout à fait précisé. Le Groupe de travail sur la gouvernance était d'accord sur le principe d'établir un conseil d'éthique. Maintenant, il faut se pencher sur le côté pratique et le concrétiser. On doit donc déjà rédiger des projets de règles pour que chacun comprenne exactement de quoi il s'agit et puis le processus normal suivra.

Andrew et Monsieur De Vos, oui, une conférence téléphonique, tout ce que vous voulez. Nous allons vous envoyer encore une fois des documents en l'espace d'une semaine, je l'espère. Ensuite, il y aura une date butoir. La période sera assez courte, puisqu'il faudra envoyer tous les documents révisés. Si l'on voit le besoin d'une conférence téléphonique entre les deux parties prenantes, nous serons tout à fait heureux d'organiser cela. Voilà le processus. À partir de là, on aura des documents qui pourront être adoptés en novembre. Il est à noter que ces documents ne seront pas gravés dans la pierre et subiront des modifications.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour des statuts et des règlements/documents associés.

### **– 4.3 Comité de nomination inaugural**

#### **4.3.1 Coûts**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Bon. Il y a un document pour information. C'est notre prévision financière du coût de ce Comité des candidatures. Nous avons mis cela à titre d'information. Les personnes qui seront nommées à ce Comité ont accepté d'être nommées en recevant une petite rémunération, qui est en fait une indemnisation plutôt qu'une rémunération. Nous sommes très contents qu'elles aient accepté. Mais le point le plus important est l'adoption de ce Comité des candidatures.

#### DÉCISION

Il est pris note des coûts associés au Comité des nominations inaugural.

#### **4.3.2 Composition**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Vous avez le rapport dans vos documents qui a été préparé par Korn Ferry et la proposition qui a été faite, qui est de nommer trois personnes indépendantes; une personne représentant le sport, une autre les autorités publiques et une personne indépendante. La recherche a duré longtemps. Globalement, certains souhaitent plus de diversité et je peux vous dire qu'on a vraiment fait de notre mieux. On a vraiment fait de grands efforts. Malheureusement, une des personnes venant d'un autre continent a dû se retirer en raison d'autres engagements. Voilà ce qui nous est resté. Ce sera notre premier Comité des

candidatures. Nous allons pouvoir améliorer le tout chemin faisant. Vous avez déjà regardé les profils de ces candidats. Vous saurez apprécier leurs capacités en matière de ressources humaines, de gestion, etc. Je pense que ce Comité fera un très bon travail. En tout cas, c'est une proposition de composition qui est d'une autre qualité. Il faut donc prendre cette décision maintenant et ce Comité des candidatures doit commencer à travailler le plus rapidement possible, dès que cette décision sera prise.

LE PRÉSIDENT: Je dirais que c'est un énorme pas en avant en faveur de l'égalité homme-femme. Est-ce que nous pouvons accepter et approuver cette proposition et cette décision? Merci beaucoup, Olivier. Merci beaucoup à tous ceux et celles qui ont fait ce travail. Cela fait presque trois ans que nous travaillons sur ces questions. C'est notre première réaction à ce chaos créé par l'affaire russe en 2016. Pour ma part, je n'ai agi qu'à titre d'observateur, parce que ces règles vont gérer et gouverner votre travail à l'avenir et je crois que nous avons fait beaucoup de progrès. C'est le premier pas. Nous avons des documents qui appuient tout ce travail. Je suis sûr que les choses vont s'améliorer petit à petit. Merci à vous et à votre équipe, Olivier. Merci à maître Kaiser pour tout le travail qui a été fait. Allons célébrer en prenant un café et nous reviendrons à nos moutons tout à l'heure, avec des choses un peu plus ennuyeuses concernant le travail de l'AMA. Quinze minutes de pause-café. Merci.

#### DÉCISION

Proposition de composition du comité des nominations approuvée.

#### – 4.4 Comités permanents

##### **4.4.1 Mandat et description du profil du président**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous poursuivons l'examen de cette longue série de points. Ce point-ci porte sur l'adoption par le Comité exécutif. En effet, dès que nous aurons terminé, nous devons ouvrir des demandes de propositions pour les différents comités afin de pouvoir lancer le processus auquel le Comité des candidatures sera convié. Pour chaque comité, vous avez deux documents. L'un est une description de la présidence et de ses tâches; une description de fonction, si vous préférez, de ce qui est demandé aux présidents de comités. L'autre document explique les mandats qui s'appliquent aux comités. Une première remarque avant que j'entre dans les détails : il nous a été rappelé, à juste titre, d'ailleurs, qu'une chose était incohérente dans toutes les descriptions de fonction des présidents, par rapport aux Statuts et aux textes d'application. Il s'agit du terme « membre d'office de l'exécutif », qui n'est de toute évidence pas adéquat. En effet, les présidents font rapport au Comité exécutif et ne sont pas des membres d'office. Ceci devra être biffé dans les descriptions de fonction des présidents. Nous allons corriger cela. Cela vaut pour tous les comités. Nous allons apporter toutes les corrections nécessaires.

Nous avons diffusé ces mandats à tous les comités et nous avons reçu les réactions pour chacune des présidences. Tous les mandats, à l'exception de celui du Comité des sportifs, sont acceptables pour les comités et sont en conformité avec le libellé. Deux choses : je pense que nous allons davantage discuter des sportifs, puisque c'est à leur sujet que nous avons reçu le plus de suggestions. Certaines d'entre elles portent à discussion et d'autres devront être examinées à la lumière des décisions prises par le Conseil de fondation en novembre dernier. J'attire votre attention plus particulièrement sur le Comité des sportifs, puisque deux points ne se prêtent pas à discussion et ne relèvent pas de l'autorité de ce comité; d'une part, la dimension de ce comité. En effet, tous les comités permanents comporteront douze membres, d'après une décision du Comité exécutif. Par ailleurs, nous avons le principe suivant : le Comité exécutif élit le président et les membres des comités. Ils ont donc également la possibilité de nomination et la possibilité de suppression. Ceci découle du contexte plus large des règlements. Quant au reste, il se prête à discussion. Dans vos documents, vous avez des propositions. L'un des points dont nous avons discuté tout à l'heure, à savoir la relation entre les comités et les sportifs, le fait est que la seule raison de cette discussion concerne un point pratique; il s'agit tout simplement d'une question de goût. Si nous avons beaucoup de candidatures pour la présidence au Comité des sportifs et si toutes doivent passer par le Comité des candidatures, il faut se

rappeler que pour l'approbation de chaque candidature, nous payons une certaine somme. En en réduisant le nombre, nous ne paierons donc que pour les candidats qui ont une possibilité d'être retenus. Nous sommes donc d'accord sur le « modus operandi ». Voilà ce que j'avais à dire. Bien entendu, nous pouvons maintenant en discuter.

M. DIAZ : Je voudrais simplement attirer votre attention sur un point relatif au mandat. Comme vous le savez, j'avais distribué une lettre aux membres du Comité exécutif en mettant le doigt sur un problème concernant le Comité des sportifs de l'AMA. Tout d'abord, je voudrais éclaircir un point pour mes collègues, à savoir que cette lettre a pour but de lancer une discussion en ce qui concerne l'importance de la voix des sportifs. Je crois qu'il est clair pour tous que chacun a une idée claire quant à la voix des sportifs. Je n'ai jamais eu l'intention de porter un jugement sur le travail du Comité des sportifs de l'AMA, loin de là. Ses 16 membres sont des membres tout à fait honorables et des sportifs admirables, à commencer par sa présidente. J'ai publiquement souligné les efforts déployés par Becky. Mes préoccupations remontent à beaucoup plus loin. Pourquoi en parler maintenant? Nous connaissons tous la présidente du Comité des sportifs, qui a connu une situation délicate d'accusations ayant conduit à une enquête. Maintenant que cette enquête est close, du moins pour l'AMA, je soulève cette préoccupation et je voudrais que cela ne fasse pas partie d'une prise de position. J'en fais état maintenant, étant donné que cette partie de l'enquête est close. Ma préoccupation porte sur la façon dont le Comité des sportifs, en tant que tel, fonctionne. Je ne vise personne, mais, d'une certaine façon, cet organe est représentatif. Est-ce une bonne chose ou non? Je n'en sais rien. Il ne m'appartient pas d'en juger ou d'en décider. Ce que je sais, c'est que pour le Comité des sportifs de l'AMA, le groupe a mis des points très importants en exergue à ce sujet. Tout d'abord, ce comité doit défendre la voix des sportifs au niveau le plus élevé de l'organisation. Ce groupe de travail a nommé un sportif à tous les comités permanents. Ce groupe de travail a également lancé un processus de discussion quant à la façon de mettre au point une formule de représentation de ses sportifs, en garantissant l'égalité entre hommes et femmes, une distribution régionale et la diversité des sports.

Quatrièmement, pour ce qui est du Comité des sportifs de l'AMA, ce groupe de travail l'a décrit comme étant un groupe d'experts et non pas comme un organe représentatif ou une sorte de syndicat. Il est donc bon, comme l'a approuvé le Conseil de fondation en novembre dernier, que ce groupe ait un groupe d'experts. C'est en fait un groupe d'experts. Je ne sais pas si c'est une bonne chose ou pas, à vous d'en décider. Il n'en demeure pas moins que cela a été confirmé : en ce qui concerne ce groupe d'experts nommé par le Conseil de fondation, nous avons vu des situations au niveau de ces membres qui ont suscité des conflits. Je pense qu'il faut faire quelque chose pour remédier à cette situation. Si nous apportons notre aide, nous pourrions créer une harmonie certaine au sein de ce Comité des sportifs, qui pourra ainsi participer à tous les points de notre ordre du jour. Je n'ai pas l'intention de susciter un débat sur l'importance ou non de ceci. Il s'agit là d'un point technique. Si nous pouvons en discuter pour trouver une solution valable pour le long terme, j'en serais extrêmement satisfait, je vous remercie.

M. SHEPANDE : Je voudrais aborder le point repris dans la lettre de Marcos qui a été distribuée. Pour ma part, je suis d'accord, Monsieur le Président. Nous avons fait en sorte que ce problème perdure pendant beaucoup de temps. Or je crois que nous ne pouvons le reprocher à personne d'autre qu'à nous-mêmes. En fait, les sportifs impliqués, les pouvoirs publics, le Mouvement sportif et la direction de l'AMA n'en ont pas suffisamment fait pour régler ce genre de problème qui nous préoccupe depuis beaucoup de temps. Nous savons ce qui s'est passé. Nous savons quelle a été la polarisation entre ces deux Comités des sportifs. Que cela nous ait plu ou non, je n'en sais rien. Comme Marcos l'a mentionné, la question du harcèlement n'est jamais que le résultat d'une structure sous-jacente dont nous ne nous sommes pas occupés. Cette polarisation existe depuis trop longtemps et ce n'est pas une situation saine. Je ne fais de reproches à personne. C'est nous, au sein de l'AMA, qui devrions formellement nous occuper de ce problème. Je ne me plains pas davantage, mais je voudrais simplement proposer une solution concrète pour aller de l'avant et trouver une solution durable à ce problème. Une équipe devrait peut-être être formellement constituée de façon à réunir les deux comités des sportifs (celui de l'AMA et celui du Comité international olympique [CIO]) pour trouver une solution durable. Ainsi,

d'ici à l'année prochaine, nous aurons un Comité des sportifs qui travaille en harmonie avec l'autre. Voilà. Merci.

MME BARTEKOVA : Merci de vos commentaires. Il me faut éclaircir ce point, je pense : il y a eu certains problèmes au niveau du Comité des sportifs. Je suis reconnaissante du travail du groupe de travail, que nous avons déjà informé de notre position en ce qui concerne le mandat et la présidence, ses exigences, ainsi que la description de la fonction. Sur le fond, nous ne sommes pas parvenus à un consensus complet. Il y a deux points critiques en ce qui concerne les progrès à faire. Pour ce qui est de la description de fonction de la présidence, nous ne pensons pas que cette présidence puisse être nommé jusqu'à 12 ans après avoir pris sa retraite du sport ce qui est long, pour que le président soit en contact avec la procédure antidopage et les tests. Nous pensons que ces sportifs devraient être en contact avec les réalités des tests. Ils devraient avoir des opinions fondées. Nous ne sommes pas davantage arrivés à un consensus en ce qui concerne les critères d'indépendance. En appliquant les critères d'indépendance stricts, nous excluons un grand nombre de sportifs qualifiés. Nous ne pensons pas que le président d'une fédération de tennis a une expérience antidopage différente par rapport au président d'une fédération de hockey sur glace. Pour qu'un sportif actif se qualifie à une présidence, c'est là un problème que nous nous efforçons de régler. Je suis ravi de l'initiative prise par Becky. Nous avons récemment discuté d'un courriel qui nous propose d'en discuter de façon à ce que nous trouvions un consensus. Mais pour l'heure, je dirais que nous faisons tout ce que nous pouvons de part et d'autre pour parvenir à un consensus. Voilà ma position. En effet, il y a des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, mais je pense que nous pourrions trouver un terrain d'entente, grâce à une discussion franche et ouverte et en faisant preuve de compréhension de part et d'autre.

M. DE VOS : Aujourd'hui, nous sommes priés de prendre une décision et d'approuver le mandat, le profil et la description de fonction pour le poste de président. Ceci appelle quelques commentaires. Tout d'abord, merci pour ces quelques éclaircissements en ce qui concerne la référence aux membres d'office. Ceci est à biffer.

Deuxièmement, nous avons le sentiment qu'il serait bon également d'éclaircir le fait que (et là, je parle en termes généraux), en ce qui concerne la possibilité du Comité exécutif de supprimer des membres, il nous faut des membres actifs. Le Comité exécutif a le pouvoir de destituer des personnes si elles ne sont pas actives au niveau de leur comité. Nous sommes donc également en faveur de cette formulation.

Pour ce qui est du Comité des finances, nous sommes d'avis que ce rôle devrait également être étendu, de façon à ce que ce comité puisse revoir le budget — non seulement pour les comptes, mais également pour donner des conseils budgétaires. Je crois qu'il s'agit là d'un amendement très simple, qui ne devrait pas être difficile à inclure, sans pour autant avoir un consensus sur ce point.

Je note également tous les commentaires formulés en ce qui concerne le Comité des sportifs. Nous sommes pleinement d'accord avec les commentaires de notre collègue Marcos Diaz. Ce Comité des sportifs doit être un groupe d'experts et non pas un organe représentatif des sportifs. C'est un groupe d'experts qui peut nous donner des conseils du point de vue des sportifs quant aux activités de notre organisation. Mais je crois que des éclaircissements s'imposent à la lumière des arguments avancés par notre collègue Danka Bartekova. En effet, le rôle de la présidence du Comité des sportifs consiste à faire en sorte que l'ordre du jour soit conforme avec les objectifs et les mandats de cette organisation. Les choses devraient être clairement stipulées, et exprimer dans quel cadre ce comité fonctionne. Ceci doit être conforme avec les objectifs de notre organisation et ne pas viser d'autres objectifs. Lorsque nous jetons un coup d'œil aux objectifs du Comité des sportifs, on réalise qu'ils sont actuellement extrêmement larges, puisqu'ils portent sur de nombreuses activités. Nous pensons que ce mandat est beaucoup trop large, conformément aux commentaires de notre collègue, M. Diaz. Cette fonction doit être beaucoup plus restreinte et porter uniquement sur l'expertise et non pas sur toute une série de sujets possibles qui n'ont pas de liens directs avec les rôles et les objectifs de notre organisation.

Voilà donc, en résumé, les principaux points. Nous sommes bien entendu d'accord qu'il faut réduire la dimension de ce comité et sommes en faveur d'un processus permettant d'approuver les candidatures.

M. GODKIN : Un bref commentaire par rapport aux changements. Nous prenons note de cette initiative visant à destituer des membres des comités. Je me demande s'il ne serait pas bon que le Comité exécutif établisse des critères de destitution, de façon à ce que les choses soient plus transparentes. Nous estimons également qu'un nombre de mandats pour chaque année ne serait pas pratique, mais c'est là un point mineur. Pour ce qui est du Comité des sportifs, il semblerait que nous ayons un processus en cours. Il serait donc prudent, à mon avis, d'attendre que ce processus aboutisse. Si des mesures s'imposent, on pourrait les examiner.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : D'accord. Dans la mesure où je peux répondre, je vais essayer d'être aussi pragmatique que possible, étant donné que nous devons adopter quelque chose aujourd'hui. La destitution, donc : ceci a été discuté dans le contexte des textes d'application et découle du fait que si le Comité exécutif peut nommer des membres, il peut également les destituer. Pour reprendre le problème abordé dans les commentaires, le Comité des sportifs devra fournir des motifs pour ce faire. C'est ainsi que nous avons travaillé, sans avoir une liste interminable de raisons, car on ne sait jamais à quoi l'on va se heurter. Une obligation de transparence a motivé ce genre de décision. Nous pouvons développer les choses, mais le principe découle des textes d'application. Cela n'a donc pas de lien direct avec le mandat.

Pour le Comité des finances, pas de problème. C'est ce qu'il fait déjà de toute façon. Nous pouvons donc l'ajouter.

Mon dernier commentaire : il nous faudra publier tout ceci pour pouvoir avoir des candidatures à la présidence. Les délais sont très brefs. Pour les sportifs, nous allons même réduire le créneau des candidatures, de façon à ce que le Comité des candidatures puisse travailler. Je sais que des discussions auront encore lieu entre les groupes, mais d'ici là, il va falloir que nous aboutissions à quelque chose. Nous avons l'option de supprimer les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, et ceci se reflétera dans le processus de décision lorsqu'il faudra évaluer les candidats en présence; nous n'en parlerons donc pas, que ce soit 12 ans, 4 ans, 6 ans, etc. À vous d'en discuter. Si nous n'avons pas de consensus, nous ne dirons rien pour l'instant. Nous verrons quel genre de candidats nous aurons et ensuite nous pourrions en discuter, le moment venu. L'autre point qui doit être discuté est de savoir ce que vous voulez au niveau des objectifs. Voulez-vous changer le libellé du point 1 que vous avez sous les yeux? S'ils vont au-delà de ce qui est prévu, allons-nous changer quelque chose à ce sujet? Quant à la dimension du comité, nous en avons discuté : cela découle des Statuts. Je crois que nous sommes d'accord quant au processus du Comité des candidatures, donc nous n'avons plus de problèmes à cet égard.

Le dernier point se prêtant à discussion qui n'a pas encore été abordé concerne les propositions des sportifs, qui stipulent que les membres des comités n'auront pas d'autres sièges dans d'autres instances. C'est peut-être là que quelqu'un a fait état de critères plus stricts. La présidence du Comité des sportifs n'est soumise qu'aux critères généraux d'indépendance, tout comme les autres présidences, à l'exception du Comité indépendant de révision de la conformité (CRC). Ce sont donc les principes généraux d'indépendance qui s'appliquent. Voilà.

LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas dans quelle mesure cela a aidé, mais je prends note de la remarque du directeur général.

MME SCOTT : Je vais essayer de vous aider, moi. Je vais essayer de répondre à Marcos en ce qui concerne les préoccupations exprimées quant à la façon dont fonctionne le Comité des sportifs, en ce sens qu'il s'agit d'un organe représentatif. En fait, le mandat à approuver par le Comité exécutif stipule que l'objectif du Comité des sportifs est de représenter les opinions des athlètes sportifs en assumant des responsabilités liées à la lutte antidopage. L'élément « représentation » est clair; c'est un mandat qui a été approuvé par le Comité exécutif. Depuis six ans, c'est le mandat au titre duquel nous avons travaillé. Le groupe de travail sur la gouvernance a conclu que le Comité des sportifs est davantage un groupe d'experts qu'un

groupe représentatif. Si vous avez deux pommes et trois oranges, vous avez deux pommes. Ce n'est pas que les oranges ont disparu. Ce comité a une fonction représentative, ce qui peut être prouvé à tous les niveaux, puisque nous avons un engagement, une sensibilisation, etc., qui font partie de nos activités. En fait, les sportifs représentent les sportifs. Essayer de dire que l'objectif du comité ne devrait pas comporter une sensibilisation de la part des sportifs alors la question se pose à savoir qui va faire de la sensibilisation au nom des sportifs. Cette organisation a été créée pour protéger l'intégrité du sport et des sportifs intègres. S'il n'y a pas d'interaction et de représentation, je pense qu'il y a un sérieux problème. Voilà pour mes commentaires en ce qui concerne la représentation.

Mme Bartekova a fait un commentaire sur ce créneau de 4 ans. Nous avons résumé la situation, pensant qu'une durée de 12 ans constitue un bon créneau. Nous sommes bien entendu tout à fait ouverts pour réduire, peut-être, ce nombre d'années. Mais le mandat est de 3 ans. Si vous prenez un sportif : nous savons que les sportifs actifs au sein du comité ne sont pas nécessairement utiles en matière d'antidopage, puisqu'il y a là des possibilités de conflits d'intérêts. Si un sportif vient de terminer sa carrière et si vous lui donnez un mandat de 3 ans sans possibilité de renouvellement, vous perdez quelque chose, étant donné qu'il s'agit d'un sportif expérimenté en matière d'antidopage. Nous nous lions donc les mains, en quelque sorte si nous demandons à un sportif qui se retire de sa carrière active dans 4 ans de présider le Comité des sportifs. Voilà, c'est tout en ce qui concerne mes commentaires.

MME BARTEKOVA : Je réagis à chaud à l'intervention de Becky. Bien entendu, nous soutenons la représentation des sportifs. Nous en avons discuté et il y va de l'intérêt des sportifs intègres d'être représentés autour de cette table. Je ne pense pas que je ne représente pas les sportifs. Même si je suis dans le Mouvement olympique, je n'en suis pas moins une sportive. Ma fonction au sein de la Commission des athlètes du CIO implique que nous avons une bonne structure, qui nous permet de collaborer avec nos sportifs. Je ne réduis en rien le rôle du Comité des sportifs de l'AMA; je le dis avec tout le respect que je vous dois, mais je n'ai pas l'impression que je ne représente pas les sportifs ici. Nous soutenons la représentation des sportifs au sein de l'AMA, mais nous estimons que cette représentation doit être établie dans le cadre d'une procédure régulière et avoir une bonne structure. Les comités des sportifs doivent être responsables vis-à-vis des sportifs. Je sais qu'il y a là un travail en cours. Nous soutenons les activités du groupe de travail. J'ai le sentiment que nous finirons par en faire partie en communiquant nos réactions et en examinant les réactions de l'autre partie. Nous pensons que le travail et les suggestions de ce groupe de travail sur la représentation devraient porter sur un bon contenu et un bon processus. Mais nous pouvons en discuter au sein du comité. Une fois de plus, je pense que les intentions du groupe de travail de l'AMA en matière de représentation sont très bonnes. Je voudrais simplement souligner que nous soutenons la représentation des sportifs dans le contexte des conditions que je vous ai présentées. Merci beaucoup.

M. DIAZ : Je crois qu'Olivier a donné des réponses sur le point 9.2. On voulait simplement vous faire part du point de vue et du consensus de la part des autorités publiques et proposer au Comité exécutif de créer un groupe d'experts qui pourrait nous aider. On voulait également demander au président futur de participer aux travaux de ce groupe de travail pour pouvoir transmettre ces recommandations aux organes futurs de notre organisation.

M. DE VOS : Est-ce que je peux éclaircir un peu ce que je souhaitais dire tout à l'heure? Le but de mon intervention n'était pas de refuser aux sportifs une représentation au sein de notre organisation. Il faut clarifier la situation et je pense que la solution est de créer ce groupe de personnes et de définir clairement qui représente qui. Je crois qu'il y a un peu de confusion sur cette question de représentation des sportifs. Et je peux le dire, parce que je suis un nouveau venu à cette table et, malheureusement, il faut le clarifier. Bien sûr, on ne peut éviter de voir l'éléphant dans la pièce; on ne peut éviter de reconnaître qu'il y a un problème. Nous avons un Comité des sportifs, élu démocratiquement, qui est formidable. Nous avons ici quelqu'un qui est au Conseil de fondation et qui représente le Comité des sportifs, qui représente les sportifs du Mouvement olympique. Mais il faut absolument mettre cela au clair, pour que tout fonctionne mieux. Je comprends votre point de vue en ce qui concerne la durée du mandat, etc. On pourra revenir à un consensus de 12 à 8 ans. Je suis Belge et nous recherchons toujours le consensus, c'est dans notre sang. Ce serait peut-être un point que l'on pourrait résoudre.



M. MOSES : Je crois que c'est ça, le problème. Un exemple : le sport et l'organisation qui évoluent le mieux sont la boxe et la National Boxing Association (NBA), grâce à leur représentation de ses sportifs. Nous, les vieux, nous essayons de définir la direction que les sportifs devraient prendre et je crois que c'est dépassé. Au cours des deux dernières années, on a clairement vu que les sportifs ont un autre point de vue sur tous les sujets plus importants, par exemple dans le dossier de la Russie, où les sportifs avaient une opinion complètement différente de celle de l'AMA ou du CIO. Je suis sûr que les sportifs devraient pouvoir assurer leur propre réglementation et décider eux-mêmes de leurs représentants au sein de cette organisation. Je crois que le moment est vraiment venu; cela fait six ans que je suis là et l'on tourne toujours autour de cette question, à savoir si le Comité des sportifs de l'AMA devrait avoir sa voix et son mot à dire dans les décisions de l'organisation. J'espère que dans cette année à venir, on prendra une autre orientation pour que le Comité des sportifs puisse vraiment s'exprimer. Je crois que ce n'est pas seulement un point de vue personnel que j'exprime ici. C'est également mon expérience professionnelle qui parle. Le moment est vraiment venu pour cette organisation d'avoir son mot à dire au niveau le plus élevé de cette organisation. Sinon, les sportifs n'auront toujours pas un vrai siège autour de cette table. Sont-ils des experts, ont-ils un rôle de réglementation? Les deux. Je crois qu'il est absolument raisonnable de leur donner leur place ici. Merci.

LE PRÉSIDENT : Je ne vais pas répondre ou réagir à certains des commentaires que vous venez de faire, parce que je trouve certains de ces commentaires offensants.

On a fait ce qu'on nous a demandé de faire. Par exemple, nous avons mis de l'ordre dans nos comités permanents et dans nos représentations. Ceci concerne tous les comités permanents. Il y a un engagement total vis-à-vis de la représentation des sportifs. Si le groupe de travail sur la gouvernance avait proposé de transférer deux des membres du Comité des sportifs au Conseil de fondation ou au Comité exécutif, on l'aurait fait, mais le groupe de travail a fait d'autres propositions et nous allons y revenir au point 9.2. Bien sûr, on souhaite avoir une meilleure représentation des sportifs au Comité exécutif, mais on ne sait pas encore comment nous allons le faire. Mais je peux vous dire que nous sommes entièrement engagés envers ce but à atteindre. Sur le plan pratique, il faudrait maintenant décider que cette question de représentation soit déplacée à un autre point de l'ordre du jour. Le mandat a été écrit il y a longtemps (par Becky, je crois) et il faut le changer si les sportifs sont représentés ici au Comité exécutif. Alors, dans l'intervalle, nous avons un mandat que nous pouvons accepter et l'on peut encore modifier si c'est 6, 8 ou 12 ans. Nous allons avancer le plus rapidement possible afin d'obtenir cette représentation directe au Comité exécutif, plutôt que d'avoir un comité qui se perçoit comme un comité représentatif, tandis que le reste du Comité exécutif estime que ce n'est pas le cas.

Nous allons reprendre cette question lorsque nous serons au point 9.2 de l'ordre du jour. Il faut trouver un libellé un peu plus neutre. Est-ce possible de le faire, Olivier, pour que nous puissions l'aborder de nouveau après le déjeuner?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Avez-vous des propositions à faire pour le but et les objectifs du point 1? Est-ce qu'on peut avoir un libellé?

MME SCOTT : Je crois que le seul terme qui a été ajouté par les sportifs est « advocate », c'est-à-dire de faire la promotion; on pourrait le supprimer. Mais il faut vraiment avoir un Comité des sportifs qui est engagé envers les sportifs et qui interagit avec eux.

M. GODKIN : Je crois que je ne comprends pas bien. Est-ce qu'on va supprimer la représentation du mandat, du rôle et des objectifs?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Non. Becky propose de supprimer le mot « advocate », c'est-à-dire la notion de « faire la promotion » ou de jouer un rôle d'avocat en défendant les intérêts des sportifs.

LE PROF. ERDENER : Est-ce que je peux faire une proposition? On peut encore discuter pendant le déjeuner et puis faire une proposition après et trouver un consensus?

LE PRÉSIDENT : Oui, je suis d'accord avec ça. On va donc trouver un autre libellé pour le premier paragraphe, sous « Buts et objectifs ». Ceux qui sont chargés de la rédaction vont certainement trouver une meilleure formulation. Est-ce que cela vous convient pour le moment? Y a-t-il d'autres questions à régler sous le point 4.4.2?

LE PRÉSIDENT note qu'un groupe de rédaction a travaillé pendant le déjeuner sur un changement convenu pour le Comité des athlètes. Il pense qu'il serait sage de lire le texte pour qu'il figure dans le compte rendu.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le texte convenu est le suivant : il s'agit de remplacer ce qui était écrit au titre des objectifs par « soutenir et promouvoir la voix des sportifs dans la lutte antidopage en engageant un dialogue avec les représentants des sportifs et les autres parties prenantes pertinentes. » Voilà le texte qui sera intégré dans le mandat. Nous pouvons donc finaliser ce document. Le mandat comportera cet élément, en plus de l'accord concernant le Comité des candidatures et son rôle, etc. L'autre élément est que nous allons supprimer toute référence à un certain nombre d'années pour l'instant. On verra cela lorsque vous aurez évalué les candidatures reçues, à moins que vous ayez un chiffre à proposer. Nous allons donc convoquer une commission pour obtenir un consensus. Nous ne disons rien pour l'instant, vous pourrez décider plus tard.

MME SCOTT : Je me suis entretenue avec Mme Barteková pendant la pause, et je pense donc d'essayer de convoquer un appel du Comité des athlètes afin d'obtenir un consensus à ce sujet.

LE PRÉSIDENT : Merci au groupe de rédaction.

#### DÉCISION

Approbation du mandat proposé et de la description du profil du président.

#### **4.4.2 Appel à candidatures - présidents et membres**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : L'appel de candidatures sera publié demain. Je voudrais simplement vous dire que dans le document que vous avez reçu, nous avons modifié légèrement quelques points. Pour le Comité des sportifs, nous avons changé la date au 24 octobre. C'est donc une semaine de moins que pour les autres, pour que le Comité des candidatures puisse faire son travail avant que le Comité des sportifs se réunisse en novembre. Si on a cinq candidats ou moins cela permettra le Comité des candidatures puisse faire son travail. On n'a même pas encore pu convenir d'une date de réunion pour que le Comité des candidatures puisse faire son travail.

Une autre modification qui résulte de la discussion concerne le fait d'obtenir une lettre de motivation d'une page pour tout candidat qui souhaite se présenter à la présidence d'un comité permanent. Si vous pouvez accepter le texte tel qu'il est dans votre document, avec ces deux modifications, nous pourrions ensuite publier l'appel de candidatures.

#### DÉCISION

Proposition d'appel à candidatures approuvée.

#### **– 4.5 Composition du Comité exécutif et du Conseil de fondation 2020**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous faisons l'appel de candidatures pour le Comité exécutif, comme toujours. Il y aura une candidature pour une durée de trois ans, au lieu d'un an, mais pour le roulement, nous avons simplement ajouté la répartition entre les candidatures pour une année, deux années et trois années. Vous pouvez y réfléchir. Dans la pratique, vous allez

simplement nommer des candidats au Comité exécutif. Ce sera fait pour novembre et ensuite, vous décidez entre vous des membres qui auront des mandats d'un an, de deux ans ou de trois ans. L'Australie a posé cette question, c'est pour cela que je le souligne. Le fait que quelqu'un soit nommé pour trois ans ne change rien aux accords que vous avez dans la région, parce que vous pouvez nommer quelqu'un pour deux ans et ensuite changer. C'est à vous décider. En général, le mandat est de trois ans, mais vous pouvez le raccourcir. C'est à vous de décider. C'est tout.

#### DÉCISION

Il est pris note de la composition du Comité exécutif et du Conseil de fondation 2020.

#### – **4.6 Conseil d'éthique indépendant**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le Conseil d'éthique indépendant suivra un processus de consultation. Nous allons vous proposer un projet de texte pour les groupes de travail et les groupes d'experts.

#### DÉCISION

Il est pris note du Conseil d'éthique indépendant.

#### – **4.7 Révision des groupes d'experts et des groupes de travail actuels**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il s'agit d'un autre type de comité qui n'a pas les mêmes règles. Il faut comprendre que dans ces groupes d'experts, il n'y aura pas de limites de mandats ou de durée de mandats, puisque ces personnes sont nommées en raison de leur expertise; il ne faut donc pas limiter leur statut de membre. Nous allons préparer un document qui sera prêt au mois de janvier. Nous aurons donc un document qui va expliquer le rôle de ces groupes d'experts ainsi que la raison pour laquelle nous avons besoin de ceux-ci. Nous avons donc fait la cartographie de ces groupes d'experts et de travail. Voilà. Ces derniers points étaient plutôt pour information.

#### DÉCISION

Il est pris note de la révision des groupes d'experts et des groupes de travail actuels.

### **5. Finance**

#### – **5.1 Rapport du Comité Finance et Administration**

LE PRÉSIDENT : Malheureusement, Francesco n'est pas là. J'ai demandé à madame Dao Chung, notre directrice des finances, de venir faire la présentation. Elle va présenter toute la documentation qui se trouve sous le point 5.

MME CHUNG : On va envoyer les meilleurs messages de rétablissement à M. Ricci Bitti. Le rapport du Comité des finances, qui s'est réuni à Londres à l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD), le 24 juillet. Vous avez récemment reçu le procès-verbal de cette réunion. Nous avons revu très brièvement les comptes de 2018, qui ont déjà été approuvés à la réunion du mois de mai. Ces comptes révisés ont été peaufinés.

Nous avons revu la situation de 2018, qui était très bonne pour l'AMA, puisque nous avons un excédent de 3,1 millions \$ au lieu de 1,3 million \$, ce qui a permis à l'AMA de mettre plus d'argent dans les réserves d'exploitation. C'est grâce à l'augmentation de 8 % approuvée par les parties prenantes et aussi grâce aux contributions extraordinaires de 1,3 million \$ de l'an passé, venant surtout de la Chine et du Japon (plus de 1,2 million \$ provenant de ces deux pays). Nous remercions les donateurs.

Ensuite, il y a une réduction dans les dépenses en ce qui concerne les autorités publiques. Nous avons pu discuter des événements les plus importants de 2018 qui ont eu un impact substantiel sur le budget. Je reviendrai à cela dans un instant. Les membres du comité ont revu le budget révisé de 2019 et le projet de budget pour 2021 et 2022. Les projections de trésorerie

constituent un point très important. Fondamentalement, c'est ce que nous avons fait par rapport à 2018.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du Comité Finance et Administration.

#### – **5.2 Mise à jour des contributions des gouvernements/du CIO**

MME CHUNG : Les contributions du CIO et des gouvernements. Vous avez devant vous le tableau daté du 18 septembre 2019 qui est le reflet de la situation. Les autorités publiques nous ont déjà donné 95 % de leur contribution, comparativement aux chiffres de l'année passée. Il y a quelques contributions qui restent à régler en Asie : le Koweït, l'Oman, le Kazakhstan, le Liban et le Pakistan (pour un montant dépassant 300 000 \$). La Belgique et la Roumanie doivent encore payer. L'Argentine doit 150 000 \$. Tout ceci se trouve dans les annexes 1, 2 et 3. Des contributions nous reviennent de l'Australie et du Japon. Récemment, nous avons reçu une contribution du gouvernement polonais pour un montant total de 400 000 \$. Voilà pour les contributions.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour des contributions des gouvernements/du CIO.

#### – **5.3 Comptes trimestriels 2019 (2<sup>e</sup> trimestre)**

MME CHUNG : Nous pouvons donc voir la situation des six premiers mois, des deux premiers trimestres. Lorsque vous passez les chiffres en revue, vous voyez que certains services dépensent beaucoup. Je dois vous expliquer un peu pourquoi ces niveaux sont tellement élevés. La Russie et sa réintégration constituent un dossier majeur. Beaucoup de travail a été fait par le service Renseignements et enquêtes. Beaucoup de ressources ont été consacrées à cela en très peu de temps. Ceci a bien sûr eu une influence sur la situation financière. L'autre impact provient du rapport Covington. Le travail a commencé en novembre 2018 et s'est terminé en mai de cette année, pour un montant total de 1,4 million \$. Pour conclure, ce montant sera bien supérieur. Toute la réforme sur la gouvernance exige la mobilisation de beaucoup de ressources financières. Ensuite, il y a le système ADAMS qui doit être livré à la fin de cette année.

Le système sans papier constitue également une des activités qui doivent être conclues à la fin de 2019. La protection des données et la sécurité Internet : nous avons aussi consacré beaucoup de ressources aux services informatique et juridique. Les autorités canadiennes nous imposent beaucoup de règles que nous devons respecter.

Olivier a également parlé du mandat donné à PricewaterhouseCooper (PwC) pour faire un rapport.

Puisque nous avons davantage d'employés, nous avons besoin de plus de bureaux. Nous avons pu nous étendre au 16<sup>e</sup> étage du bâtiment. Ceci engrange des coûts supplémentaires.

Nous voulons également consacrer plus d'efforts à nos relations avec les gouvernements, surtout en raison du projet d'introduction de la Loi Rodchenkov aux États-Unis. J'espère que cela vous fait comprendre un peu les ressources que nous consacrons à nos activités.

Nous avons des ressources qui s'élèvent à 92 % des montants que nous devons recevoir, tandis que les dépenses sont de 52 %. Ceci reflète la situation en date du 22 juin 2019. Nous allons recevoir d'autres contributions. Lorsque nous faisons la comparaison avec l'année passée, nous voyons que la Chine nous avait versé une contribution de plus d'un million de dollars. Normalement, les contributions arrivent dans la première moitié de l'année, tandis que les dépenses couvrent les 12 mois de l'année. Les disparités ne devraient pas nous préoccuper. Vous voyez les dépenses par service. Les services qui ont eu plus de dépenses les six premiers mois sont le service juridique, ADAMS, Renseignements et enquêtes, ainsi que les ressources humaines, pour le recrutement et les destitutions. Ceci explique les niveaux de dépense et de revenus.

Les dépenses pour le département juridique sont à 117 % de ce qui a été budgété; ces dépenses concernent surtout la protection des données et tous ces cas très médiatisés. Le service Renseignement et enquêtes est à 60 % de son budget, à cause du cas russe, de tous les contrôles antidopage, etc. ADAMS est à 51 %. Nous avons trouvé la vitesse de croisière, en passant par les bornes que nous nous étions fixées. Le service a recruté plus de personnel pour avoir toutes les capacités à l'intérieur de l'organisation et pour avoir un contrôle plus complet sur toutes ses activités.

Dépenses en investissements : on est à 54 % du total du budget. ADAMS et Standards et harmonisation sont à environ 60 %. Le facteur clé pour ces chiffres est la date à laquelle les produits doivent être livrés. Ce n'est pas une question de liquidités, mais avec toutes ces augmentations, nous avons révisé le budget 2019, pour tenir compte de toutes ces augmentations. Nous avons revu le budget et les dépenses trimestriels.

#### DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2019  
(2<sup>e</sup> trimestre).

#### – 5.4 Budget révisé 2019

MME CHUNG : Au point 5.4, vous aurez les informations concernant le budget 2019 révisé. Nous avons connu une bonne performance financière en 2017 et en 2018, années qui nous ont donné plus de liquidités pour les fonds non restreints et qui nous ont permis de mettre plus d'argent dans les réserves opérationnelles. Mais nous allons avoir une période de vaches maigres, reflétée par les l'augmentation des dépenses. 2019 et 2020 seront des années de défi. Brièvement, pour le budget révisé : les contributions et les revenus ont augmenté. Nous allons avoir une perte de 1,5 million \$ pour l'année financière 2019 et c'est surtout à cause des dépenses juridiques supplémentaires et de la protection des données. Nous allons puiser dans les réserves en 2019 et en 2020 pour couvrir ces dépenses. Renseignements et enquêtes : c'est plus ou moins la même chose. Nous avons recruté une personne supplémentaire dans ce service et nous étions obligés de recourir au fonds Renseignements et enquêtes pour compenser les dépenses encourues par le service.

Pour ce qui est d'ADAMS : il y a une augmentation de 19 %, parce que nous avons recruté une personne supplémentaire pour le projet ADAMS et nous avons des tests à effectuer pour le système de sécurité dans le domaine de la mobilité. Nous avons donc eu des dépenses supplémentaires dans le domaine des ressources humaines. Les services des organisations régionales antidopage (ORAD) et des organisations nationales antidopage (ONAD), par exemple, ont eu une réduction de leurs dépenses de 300 000 \$, mais c'est plutôt dû à un report d'activité pour 2020. Avec le déficit, nos liquidités ont été réduites à 385 000 \$ au lieu des 481 000 \$ prévus. C'était le budget révisé. Si j'avance trop rapidement, dites-le. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps.

#### DÉCISION

Il est pris note du budget révisé 2019.

#### – 5.5 Projet de budget 2020

MME CHUNG : Je vais simplement vous donner les points saillants pour 2020. On n'est pas encore dans une situation confortable. Il y a beaucoup de dépenses supplémentaires. L'augmentation des recettes de 2,4 millions \$ a représenté une hausse de 6% d'une année sur l'autre de la part du Mouvement olympique et des autorités publiques. Les deux ont augmenté de 8 %, tel qu'approuvé par le Conseil de fondation. Le total des dépenses a augmenté de 2,5 millions \$ en raison d'un grand nombre d'activités et de programmes dont j'ai fait mention tout à l'heure, dans les domaines des gouvernements, des plans stratégiques, des épreuves obligatoires, des conférences mondiales, des comités exécutifs, des comités exécutifs spéciaux, etc. Nous avons donc une augmentation sur le plan exécutif. Les dépenses juridiques seront réduites après 2019. Nous retrouvons donc un niveau normal de dépenses pour le service

juridique. Pour le service Renseignements et enquêtes, nous avons engagé une personne supplémentaire à Lausanne et les frais ont également diminué pour 2020.

Pour les programmes des ONAD et des ORAD, il est prévu d'augmenter le niveau de budget par rapport à 2019. Pour le département Science et médecine, nous avons également une augmentation, et tout le personnel avait été engagé en 2019 et il y aurait quatre nouveaux membres en 2020. En ce qui concerne le service Standards et harmonisation, nous avons eu une augmentation due à l'observateur indépendant et aux tests supplémentaires. Pour ce qui est d'ADAMS, nous avons un personnel quadriennal, y compris le chef de la technologie, pour les quatre années. Diminution au niveau des ressources humaines : nous aurons donc moins de personnel à recruter. Les installations de bureau dont j'ai fait état tout à l'heure devront être développées. Nous aurons donc une augmentation dans ce domaine. L'amortissement augmente également, à la suite des investissements dans ADAMS, qui vont maintenant se refléter dans les années à venir. Les dépenses en capitaux diminuent de 600 000 \$, ce qui n'est pas fréquent, mais c'est une bonne chose. Nous avons également procédé à un projet budgétaire avec beaucoup d'écarts. L'ensemble représente 2 millions \$. Depuis le début de la réunion, nous avons réduit les liquidités à concurrence d'un million \$, en raison des réserves en cas de litige. Il nous faudrait également réduire les 600 000 \$ pour les rénovations nécessaires à Montréal. Nous comptons sur un remboursement à la suite des améliorations apportées.

Dans les annexes, vous verrez que nous avons également inclus les perspectives pour 2021. Il nous apparaît en effet important de vous montrer où nous allons en matière de finances dans les années à venir. Ceci vaut également pour les liquidités; nous avons une augmentation de 44 millions \$ en 2020. Compte tenu des versements effectués par le CIO et les pouvoirs publics, il s'agit là d'une augmentation de 8 %. Les augmentations significatives de Montréal International (le contrat a été renouvelé avec l'organisation) permettent à l'AMA de procéder à une augmentation de 900 000 \$ d'ici 2021, compte tenu de l'inflation.

Les dépenses ont augmenté de moins de 900 000 \$, notamment au niveau des enquêtes, des ONAD et des ORAD. Les amortissements restent élevés; avec cet entrain, ils pourraient être diminués.

Vous avez ici les raisons pour lesquelles nous avons fait état de l'année 2021, étant donné que nous voyons la lumière au bout du tunnel. La position en liquidités à partir de 2021 sera positive. Nous prévoyons quelque 400 000 \$ de liquidités supplémentaires pour 2021. Si Francesco était là, il parlerait de liquidités de liquidités, et encore! L'idée étant que nous puissions dans nos réserves. Il nous faut réalimenter le fonds de réserve, ce qui correspond à la bonne pratique. Dans une organisation qui se respecte, nous devons le faire. Il va donc falloir réalimenter ces différents fonds. Certes, nous avons des déficits, mais il nous faut réattribuer ces différents fonds aux fonds de réserve. Nous avons une situation transparente que nous pouvons contrôler. Il s'agit donc de constituer un fonds de réserve pour la recherche. C'est la première fois que nous faisons cela pour alimenter le fonds de recherche. Cet exercice portera sur 2020-2021. Comme vous le savez, ce budget a été considérablement réduit, et le fonds de recherche spécial est un fonds conjoint entre les pouvoirs publics et le CIO, qui a été utilisé très souvent. Et à la fin de 2019, il ne restera pas beaucoup d'argent pour la science. D'ici à 2021, ses frais d'exploitation à la fin août et ses réserves s'élèvent à 3,1 millions \$. La réserve pour litiges : 1,5 million \$. La recherche : également 1,5 million \$. Les liquidités sont également ramenées à 3 millions \$ d'ici à 2021. En 2021, nos liquidités redeviendront donc positives.

Le Comité des finances a approuvé ce projet de budget, qu'il recommande au Comité exécutif pour recommandation à soumettre au Conseil de fondation au mois de novembre.

M. RYAN : Quelques points. Tout d'abord, il est bon de vous voir ici, sachant que notre patron a fait un excellent travail. Nous naviguons au niveau des finances. Face au vent, il est bon de voir une lumière au bout du tunnel. Il y a là un point non prévu dont vous avez fait mention; il s'agit de la facture de Covington & Burling LLP, qui représente 1,4 million \$. Pour bien comprendre les coûts totaux de cette enquête, ceci doit s'ajouter aux dépenses encourues en 2018. Cela ne couvre pas encore les coûts de personnel ou d'administration. Lorsque vous

avez ce genre de point, d'où les fonds émanent-ils? Du budget juridique? Comment gérez-vous ce genre de point imprévu?

MME BATTAINI-DRAGONI : Merci de cette présentation fort détaillée. Ma question est la suivante : je sais que vous avez utilisé le terme « déficit »; vous avez utilisé ce terme à plusieurs reprises durant votre présentation. Dois-je comprendre que ce déficit signifie un excédent de dépenses? En jetant un coup d'œil au règlement financier, si nous adoptons un budget pour les années subséquentes, comme nous le faisons au Conseil de fondation, nous avons un budget avec des chiffres et un total. Or, si vous dites qu'il y a eu un déficit, est-ce que cela veut dire que vous avez trop dépensé par rapport à ce qui a été décidé par le Conseil de fondation? Par exemple, dans une organisation internationale telle que celle où je travaille, si le conseil des ministres adopte un budget, il est impossible de dépasser ce budget. Nous devons nous en tenir au fait que tel est le budget, point à la ligne. Dans ce cas, il appartient à la direction de faire en sorte que les activités soient, le cas échéant, suspendues pour les reporter à l'année suivante, afin de s'en tenir aux limites budgétaires. Je voudrais simplement comprendre comment les choses fonctionnent. Merci.

M. KAMEOKA : Ce n'est pas une question, mais pour ce qui est du projet budgétaire de 2020, merci de vos explications. Maintenant que le plan stratégique a été développé, il s'agit d'avoir des discussions à l'échelle nationale et régionale pour parvenir à un consensus. De ce fait, je voudrais également demander à la direction d'inclure ces discussions pour le budget de 2020.

En effet, s'il faut réduire nos budgets sur le plan des contributions, compte tenu du fait que nous avons des discussions en cours sur le plan stratégique de 2023, nous souhaitons également voir les tendances futures de ce budget, dans toute la mesure du possible. Je voudrais demander à la direction de tenir compte des préoccupations en matière de financement et de ces augmentations annuelles de 8 %, ce qui commence à constituer une limitation. En effet, les pouvoirs publics de certains pays doivent réduire leur budget de promotion sportive. Cela vaut également pour les organisations antidopage. Merci de tenir compte de ce point.

MME CHUNG : Je vais essayer de répondre aux différentes questions qui m'ont été posées. Ce montant de 1,4 million \$ constitue un point important. Voilà la raison pour laquelle nous avons un fonds de réserve pour les litiges, qui a été constitué il y a quelques années. Nous puisons donc dans ce fonds de réserve pour compenser certains coûts imprévus, d'où la nécessité de réalimenter ce fonds à l'avenir. Voilà pour votre question.

Quant au déficit : oui, cela signifie que nos dépenses ont dépassé nos revenus. Est-ce que nous avons trop dépensé? Je tiens à m'assurer que nous parlons de liquidités, car nous avons sur le plan comptable les dépenses et les liquidités. Il faut tenir compte des amortissements, qui n'ont rien à voir avec les liquidités. Il faut donc tenir compte de tous ces différents éléments. Pour résumer, nous avons plus de dépenses que de revenus pour 2020. C'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne nos activités au niveau gouvernemental, s'il nous faut différer certaines activités, nous le faisons. Nous différerons les engagements et nous allons le faire, bien entendu, d'un commun accord avec les directeurs. En effet, c'est là l'une des choses que nous pouvons faire. Ce qui vient immédiatement à l'esprit, c'est que l'on retarde les engagements. En ce qui concerne l'enquête sur la Russie, nos efforts se poursuivent. Il en va de même pour la gouvernance.

Lorsque vous approuvez un budget, vous le faites pour une année. Ici, vous êtes dans une situation exceptionnelle, puisqu'il nous faut également travailler à plus long terme. Si vous ne prenez qu'une année, vous n'avez pas un chiffre durable. Il faut voir les choses à plus long terme. Toutes les dépenses sont des dépenses non récurrentes, mais nous étalons le tout sur plus d'une année. Dans toute entreprise, on fait de même. L'exercice financier s'étale sur deux ans. À moins qu'Olivier ne veuille ajouter quelque chose?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pour être tout à fait clair, « déficit » signifie que nous dépensons plus d'argent que nous n'en recevons. Mais il y a eu des années où nous avons dépensé moins que ce que nous avons reçu. Nous nous efforçons donc de prévoir qu'il peut y avoir un déficit.

Ce n'est pas que nous dépassons le budget approuvé, mais bien que le budget approuvé prévoit que nous allons dépenser davantage par rapport à ce que nous allons toucher, étant donné que nous ne pouvons contracter de dettes et que nous ne pouvons fonctionner qu'avec l'argent que nous avons au compte. Nous n'empruntons rien pour couvrir nos dépenses. Nous ne dépensons pas plus que ce qui a été approuvé par le Conseil de fondation. Je crois que les choses sont claires. Le véritable problème est de savoir comment vous pouvez augmenter les capacités de flexibilité.

MME BATTAINI-DRAGONI : Merci des explications que vous nous avez fournies. J'aurais pensé que dans le cas d'une enquête, par exemple, vous rencontrez des problèmes importants (étant donné que de nombreux cas doivent faire l'objet d'une enquête) et que là, vous avez recours à un budget spécial qui existe afin d'absorber ces réserves. Ce faisant, je crois comprendre que vous ne touchez pas au budget tel qu'approuvé, mais que vous avez un mécanisme de compensation que vous utilisez au besoin, comme cela a été le cas dans le contexte de la Russie. Je ne dis pas qu'il faille retarder une enquête importante si l'argent n'a pas été prévu dans le budget ordinaire tel qu'adopté; je m'efforce seulement de comprendre comment vous fonctionnez. Dans notre cas, nous avons un budget approuvé que nous ne pouvons pas dépasser. Dans le contexte des réserves, vous pouvez dans une large mesure compenser ce déficit. Vous avez une approche différente qui vous permet de voir également l'année suivante.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : C'est exactement ce que nous faisons; nous utilisons les fonds de réserve pour pouvoir être souples l'année suivante dans le budget, en réalimentant les réserves. Cela fait partie de l'argent qu'il nous faut trouver. Nous devons reconstituer ces réserves. Nous fonctionnons avec le même genre de principe. S'il n'y a plus d'argent, il n'y aura plus de flexibilité à un certain moment. Ce sont là la réalité et les faits.

Je tiens à remercier le ministre japonais de son intervention. Ceci a été discuté dans le cadre du plan quinquennal. Nous allons revoir le tout dans le cadre du plan stratégique. Il y a des discussions entre pouvoirs publics, en ce qui concerne le partage du fardeau. Ce travail est en cours et nous comprenons, bien entendu, les limitations. Nous fonctionnons sur la base de ce qui a été prévu sur un horizon quinquennal. Bien entendu, ceci peut avoir un impact sur les différents pays.

M. KAMEOKA : Je dois vous dire que dans la plupart des pays, les gouvernements doivent planifier les budgets. Pour ces gouvernements, il nous faut avoir une bonne idée des sommes que nous devons accorder, et ce, le plus rapidement possible. Nous avons donc besoin de ces informations dès que possible.

M. KEJVAL : Je dois dire que dans ce cas-ci, nous n'avons pas le contrôle nécessaire, étant donné que personne ne sait combien il faudra payer. Ceci s'est produit pour la première fois. J'en ai parlé lors de la réunion du Comité des finances et c'est un point important. Nous avons une courbe qui nous donne des enseignements, de façon à établir des règles. L'objectif est que tous les cas semblables, à l'avenir, correspondent à un travail en interne en fonction des frais prévisibles, ceci afin de limiter ces possibilités d'accusation. Ces choses sont possibles. Il faudrait peut-être former un groupe de travail afin de s'acquitter de cette tâche.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Merci de prendre note de cette tâche que nous pourrions entreprendre.

Le Comité des finances nous a présenté ce budget et il en recommande l'acceptation. Êtes-vous d'accord pour soumettre la question au Conseil de fondation à Katowice? Parfait, merci. Merci de votre excellent travail.

Il faut savoir qu'il s'agit en l'occurrence de circonstances uniques, lorsque vous avez une équipe de 12 enquêteurs qui se livrent à une enquête gigantesque. Cela finit par coûter fort cher. Lorsque vous faites l'objet de menaces juridiques aux États-Unis, vous demandez des conseils juridiques; ces conseils juridiques coûtent également de l'argent. Je puis vous dire que



les services des avocats américains sont extrêmement onéreux. Merci d'avoir remplacé Francesco avec tant de brio.

## DÉCISION

Proposition de budget 2020 approuvée pour  
recommandation au Conseil de fondation en  
novembre 2019.

### **5.5.1 Bureau du Président, Bureau régional pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le document que vous avez ne reflète pas les discussions, étant donné que depuis qu'il a été présenté, il y a eu des discussions du côté européen et la conclusion de cette discussion est qu'il n'est plus question de créer un bureau régional en Pologne, l'idée étant pour l'instant de créer une structure au niveau du bureau présidentiel pour l'aider dans ses activités futures à Varsovie. Il s'agira là d'un bureau occupé par trois personnes : un directeur, une personne chargée des communications et un assistant. Le coût pour l'AMA représentera 80 000 \$. Nous en avons discuté au Comité des finances. C'est un chiffre relativement bas, qui va être compensé par une contribution volontaire de la Pologne au budget de l'AMA, à concurrence de 200 000 \$. La Pologne s'acquittera de ce montant pour 2020. La proposition est sur la table. Il est important que le président bénéficie d'une structure qui lui permet de travailler. Ce bureau relèvera de l'AMA, les employés seront des employés de l'AMA. Les coûts seront en partie compensés par les contributions polonaises. J'ajoute que lorsque John Fahey était président, il a également bénéficié d'une structure qui l'a aidé en Australie, ainsi que d'une contribution du gouvernement de ce pays.

M. DIAZ : Pour ce qui est de ce point, notamment le bureau du président. Nous sommes tout à fait en faveur de ce bureau et de l'approbation du budget nécessaire pour la présidence, sachant que ce président devra s'acquitter d'un grand nombre de tâches. Quant au financement, étant entendu que par le passé, nous avons eu un président de l'AMA soutenu par le gouvernement de l'Australie, ici, nous avons approuvé des principes de bonne gouvernance au sein du groupe de travail, qui demande au prochain président d'être indépendant. En fait, il doit démissionner de ses fonctions de ministre des Sports et du Tourisme avant d'entrer en fonction. Nous avons donc le sentiment qu'un gouvernement qui apporte un soutien financier au bureau du président de l'AMA représente un conflit d'intérêts. On peut contribuer directement à l'AMA et c'est à elle d'approuver le budget du bureau du président. Gabriella.

MME BATTAINI-DRAGONI : J'ai un bref commentaire concernant l'autre dimension de ce problème, à savoir la proposition initiale qui a été retirée (et nous en sommes reconnaissants), qui était de créer un nouveau bureau en Europe centrale et de l'Est pour traiter exclusivement de cette région-là. Ceci nous a posé problème, puisque nous avons une organisation et une structure qui couvrent 50 pays d'Europe ou 15 pays d'Europe. Il est important de ne pas créer de frontière entre l'est et l'ouest de l'Europe. Nous avons examiné la question dans un bureau à Lausanne (vous avez là un bureau). Si, sur la base d'une évaluation, on peut envisager de renforcer le bureau de Lausanne, de façon à s'occuper également de ces différents pays européens, c'est très bien. Pourquoi pas? Mais nous n'apporterions notre soutien que s'il s'agit d'un bureau qui s'occupe de l'ensemble de l'Europe, sans séparer ou faire de différence entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest. C'est pour nous une question politique des plus importantes. Merci.

PROF. ERDENER : Au nom du Mouvement sportif, nous sommes favorables à cette idée, ce qui nous paraît normal. D'un autre côté, j'ai écouté mon collègue Marcos et ses commentaires, qui sont également importants. Si ce bureau peut être couvert directement par l'AMA, cela vaudrait mieux.

M. DE VOS : Je pense que nous sommes en général favorables au fait que le président a besoin d'un soutien. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure il lui faut un bureau séparé. Lorsque je vois que les communications y sont incluses, cela me préoccupe; cette organisation, qui a une immense responsabilité en matière de communications avec le

monde extérieur, en arriverait ainsi à diviser les responsabilités relatives aux communications, ce qui finirait par nous conduire à des communications différentes et, de ce fait, à une véritable cacophonie. Il nous faut éviter cela. Le président, bien sûr, a besoin d'un soutien pour accomplir ses devoirs. Mais sur le plan des communications, il est important que les choses se fassent en un seul endroit, et non pas en deux endroits différents ou en plusieurs.

LE PRÉSIDENT : Je crois que nous nous trouvons dans une situation où un certain nombre de soutiens ont été approuvés; nous allons demander à notre directeur général de suivre la situation de très près, dès le 1er janvier 2020. Ce qui est engagé porte sur une année ; il est donc inutile de revoir les choses pour l'avenir. Êtes-vous d'accord d'accepter cette responsabilité, Olivier?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Bien entendu. J'éclaircirai également ce qui suit : nous allons avoir une structure dans le cadre du budget de l'AMA. Il s'agira d'employés de l'AMA, mais si la Pologne veut nous donner une contribution supplémentaire, nous n'allons pas la refuser. Mais on peut affecter ces fonds à d'autres choses.

LE PRÉSIDENT : Il est possible d'être président de l'AMA sans recevoir un centime de son gouvernement pendant 6 ans. Il m'était venu à l'esprit une fois que j'aurais dû proposer que la proposition supplémentaire soit antidatée, mais j'ai décidé de ne pas le faire.

#### DÉCISION

Proposition relative à la fonction de président approuvée.

#### – **5.6 Auditeurs 2020-2022**

MME CHUNG : Nous avons envoyé la soumission de proposition aux quatre grandes entreprises d'audit (PwC, Ernst & Young, KPMG et Deloitte). Il n'y a que PwC qui a renvoyé la soumission. Les autres ont soit refusé ou n'ont pas montré d'intérêt. Le CIO et l'AMA ont comme cabinet d'audit PwC depuis plusieurs années et les autres ont probablement estimé qu'ils n'auraient pas de chance de passer. PwC a un système de roulement parmi ses auditeurs en chef qui assure leur indépendance et leur objectivité. L'auditrice en chef de la révision 2018 a été remplacée. Madame Lucy Emery a été remplacée et madame Linda Beuparlant a été nommée pour 2019. Nous avons donc décidé de proposer au Conseil de fondation de donner l'approbation à PwC comme cabinet d'audit. À l'origine, la rémunération avait été fixée à 61 000 francs suisses et nous avons pu renégocier et baisser cette somme pour les deux prochaines années. Cette renégociation a eu lieu après la réunion du Comité des finances. Voilà.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que nous sommes d'accord pour proposer au Conseil de fondation d'approuver la nomination de PwC? Quel plaisir de voir que certaines choses ne changent pas, dans ce monde où tout change. Nous sommes ravis de pouvoir proposer le maintien de PwC.

#### DÉCISION

Proposition de PricewaterhouseCoopers en tant qu'auditeurs pour la période 2020-2022 approuvée pour recommandation au Conseil de fondation en novembre.

### **6. Code mondial antidopage**

#### – **6.1 Mise à jour de la révision du Code mondial antidopage**

LE PRÉSIDENT : Puisque lorsque nous serons à Katowice, le but de l'exercice sera de terminer le processus de consultation et de passer à l'approbation du nouveau Code et des Standards internationaux. Comme le volume de travail à mener à bien est important, il va falloir que Rich nous dise ce que nous avons à faire.

M. SIEVEKING : Comme vous l'avez dit à juste titre, nous en sommes à notre dernière ligne droite. Avant de donner la parole à Rich, nous allons vous présenter les derniers changements, ainsi que les différentes questions en suspens. Je souligne une fois de plus que l'équipe de rédaction est reconnaissante de l'engagement de toutes les parties prenantes. Nous avons reçu un grand nombre de présentations de haute qualité. Nous avons eu 211 présentations et plus de 2 000 commentaires, dont nous avons dûment discuté. Cela démontre l'importance que les parties prenantes accordent à ce processus. J'insiste sur le fait que le comité de rédaction, sous la direction de Rich, a tenu 123 téléconférences ou réunions avec les autres équipes (les Standards internationaux et les parties prenantes). Le projet de texte présenté en mai a été publié à la mi-juillet sur le site Web. Depuis, comme prévu, même si les consultations officielles étaient terminées, l'équipe a reçu et analysé un certain nombre de commentaires. Dans vos documents, vous trouverez en rouge, au titre du Code, les derniers changements apportés depuis le mois de mai. Un autre document distribué ce matin comporte les quelques changements supplémentaires apportés depuis la diffusion du document qui se trouve dans vos dossiers. En effet, à cet égard, nous avons tenu une réunion avec le Conseil de l'Europe et le Mouvement sportif en août. Tout en travaillant sur la cohérence du Code et de tous les Standards internationaux, nous avons déterminé certains points à régler. J'ajoute que l'avis du juge Costa est pratiquement finalisé. Il met la dernière main à ses opinions, qui refléteront le fait que le comité de rédaction a modifié la base de son texte en fonction de ses commentaires tout au long du travail de rédaction de la nouvelle version du Code. Certaines questions méritant d'être examinées aujourd'hui sont encore en suspens. J'espère que nous y trouverons des solutions, car si je peux faire un parallèle avec le mandat, il nous faut désormais procéder au projet de texte final, qui devrait être prêt d'ici la mi-octobre, pour Katowice. Nous n'avons donc pas beaucoup de temps pour procéder aux changements et il nous faudra donc vos directives quant aux quelques points en suspens. Je donne la parole à Rich, ici à ma gauche.

M. YOUNG : Merci, Julien. Nous en sommes à la dernière ligne droite d'une longue course.

Il y a quelques semaines, j'ai travaillé fort, tard dans la nuit, sur cette affaire et j'ai été dérangé par la femme chargée du nettoyage. Je lui avais dit « on se voit à Tokyo », mais elle m'a dit « écoutez, je suis très fatiguée ». Je crois que je suis seul ici, sans ma femme de ménage. Quelques réactions générales : pour voir si un document juridique fonctionne ou non, on l'expose à l'examen d'un litige. En fonction de ce test, le Code de 2015 a été très efficace. Nous avons traité plus de 100 cas devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) en vertu de ce Code, ainsi qu'un grand nombre d'affaires nationales. Nos parties prenantes nous ont dit que le principe fonctionne, que le Code fonctionne; ces parties prenantes sont le Tribunal européen des droits de l'homme, le TAS et le tribunal fédéral suisse. Elles ont également dit qu'il y avait encore quelques détails à approfondir. En fait, c'est précisément ce dont traite le Code de 2021.

Deuxièmement, quels sont les éléphants dans la pièce, lorsque vous parlez du Code de 2021? Les fédérations internationales (FI) doivent discuter de certains détails, mais tout le monde se demande comment le Code réagit au scandale de la Russie et comment il réagit au scandale de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF). Nous avons revu tous ces cas positifs à la lumière des nouveaux tests effectués par le Comité international olympique (CIO) à Beijing. Voilà donc les « éléphants dans la pièce » qui retracent ce qui se passe ici.

Un autre point porte sur les relations entre la complexité de ce Code et son concept d'harmonisation. Tout le monde souhaite que ce Code ne comporte qu'une dizaine de pages. Mais si cela s'avérait, il n'y aurait pas d'harmonisation. Si vous voulez que tout le monde aille dans la même direction et impose les mêmes conséquences, il vous faut des détails. Voilà donc l'équilibre à atteindre. La bonne nouvelle est que ce Code a été réduit d'un tiers, et certains détails ont été transférés aux Standards. Les changements entre le 3e et le 4e projet de texte : il n'y a pas eu autant de commentaires qu'aux autres phases. Cette fois-ci, il y en a eu moins. L'un des documents utiles que vous pouvez voir dans le cadre des changements au 4e projet de texte est le résumé des grands changements, notés en différentes couleurs, chacun portant sur chaque texte, sur chacun des points.

Qu'allons-nous donc faire aujourd'hui? Nous allons vous donner les douze premiers changements sur le 4e projet de texte, ainsi que les changements subséquents intervenus après ce 4e projet. Je répondrai bien sûr aux questions que vous pourriez avoir sur tous ces changements. Premier commentaire : dans le 3e texte, il y avait un clivage entre le Comité d'éthique de l'AMA et le comité de rédaction. Le Comité d'éthique était d'avis que la raison d'être du Code n'était pas à jour en ce qui concerne les concepts et le libellé éthiques. L'équipe de rédaction a déclaré que cela marchait bien et a réussi l'examen des droits de l'homme. Il n'y avait donc pas de raison de changer quoi que ce soit. Nous avons opté pour un compromis; sur le plan juridique, rien n'a changé, mais sur le plan linguistique, le Comité d'éthique est satisfait.

La Charte antidopage des droits des sportifs : ceci est repris à trois endroits du Code. Tout d'abord, à l'article 20.7.7, qui stipule que la Charte doit être approuvée par le Comité exécutif de l'AMA. Il n'y aura donc pas de charte sur les droits des sportifs, à moins que ce comité ne l'approuve. Même s'il s'agit d'une reprise des droits ou d'une articulation des droits qui figurent déjà dans le Code ou dans le préambule de ce qu'approuve l'AMA, si jamais il y a un problème, on peut dire que ce document ne remplace pas le Code; il s'agit d'un simple document de directives.

Deuxièmement, certains juristes ont dit, au nom des sportifs : « Vous pouvez peut-être me sanctionner en vertu du Code, mais je brandis la Charte antidopage des droits des sportifs. » Au deuxième endroit où cela figure dans le Code, il est dit qu'une telle approche ne fonctionne pas. Le deuxième emplacement se trouve dans les raisons d'être fondamentales, dans la mesure où ces droits des sportifs, dans la Charte, seraient l'un des éléments qui relèvent de l'esprit du sport.

Question : parlez-vous d'une charte ou de quelque chose d'autre? Le Mouvement olympique se préoccupe de l'utilisation du terme « charte », qui, selon lui, ne serait pas nécessaire. Vous pouvez parler de « déclaration », mais vous pouvez également parler de la « Charte des droits des sportifs ». Ce qui importe, c'est que les droits des sportifs se trouvent énoncés à un endroit. Ce qu'il nous faut pour ce Code, puisque vous devrez décider de ce qui sera ancré dans ce document, est un nom. Lorsque les sportifs et le Comité exécutif se mettront d'accord sur le contenu de ce document, nous allons le retenir. Pour approuver ce Code, il nous faut un nom, d'accord?

En ce qui concerne l'utilisation supplémentaire des données antidopage, il faut savoir qu'une utilisation typique consiste à soutenir une affaire de violation des règles antidopage. Ceci est décrit dans le Code, mais il existe différentes façons d'utiliser ces données avec efficacité. En d'autres termes, comment décider de ce que nous aurons sur la liste de surveillance et ensuite sur la liste des substances interdites? Une des choses que les laboratoires peuvent faire est d'analyser telle ou telle substance et trouver une autre substance interdite. La question est alors : si on combine ces substances, cela risque-t-il de renforcer la performance? C'est là que les données entrent en jeu. Sans analyser chaque sportif individuellement, nous allons voir si les deux substances sont utilisées ensemble et, si c'est le cas, à quelle fréquence. Lorsque vous établissez des populations de référence, que comptez-vous avoir? Cela n'a rien à avoir avec les sportifs individuels, mais ces données sont extrêmement utiles. Le troisième point porte sur un élément nouveau. Avec les nouvelles règles pour les transgenres, il est question de concentration de testostérone. Vous pouvez utiliser les données antidopage pour les règles concernant les transgenres.

L'indépendance : nous avons l'indépendance opérationnelle, à l'article 8. Nous avons l'indépendance institutionnelle et opérationnelle ancrée dans l'article 13, à savoir les appels. Sur le fond, voilà comment les choses fonctionnent : au titre de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, il vous faut à un certain moment une audience en matière d'indépendance, qu'elle soit opérationnelle ou institutionnelle. Il s'agirait d'une audience devant le TAS. Dans une première audience, nous affirmons qu'il vous faut une indépendance opérationnelle. Voici un exemple simple de ce fonctionnement (l'élément nouveau étant l'ajout des définitions des indépendances opérationnelle et institutionnelle) : les FI nomment un panel, c'est-à-dire un conseil de contrôle antidopage, qui procède à des audiences. Ce conseil n'a aucun

pouvoir quant aux décisions sur une affaire donnée. Ce conseil est tout à fait indépendant lorsqu'il s'agit de décider d'affaires individuelles. Il s'agit là de l'indépendance opérationnelle. L'indépendance institutionnelle renvoie à des arbitres du TAS. Nous avons ajouté une description en ce qui concerne l'indépendance opérationnelle et la signification de l'indépendance institutionnelle. Les programmes de détection des abus de substances ont été approuvés dans le cadre des trois projets de texte du Code. Une suspension de trois ans peut être ramenée à une année si vous suivez un programme portant sur les abus de substances. Une question des parties prenantes : « Comment allons-nous savoir ce qu'est un programme approuvé? »

Troisième question (la première question relève du bon sens) : nous avons ajouté un commentaire à ce Code. S'il y a des questions importantes des parties prenantes, l'AMA peut les aider en les guidant au niveau des décisions. Pour les sportifs de loisir, la classe de personnes à protéger profite de trois avantages : dans les cas de règles de négligence ou d'infraction non importante, elles sont libérées de l'obligation de montrer comment cette substance interdite a pénétré dans leur organisme. Qu'il s'agisse de sportifs handicapés ou de jeunes, ces personnes n'ont pas le même fardeau de la preuve qu'un sportif expérimenté. Deuxièmement, la sanction qui ne se réfère pas à une infraction importante pour une substance non spécifiée peut être ramenée à un avertissement en place d'une année de suspension. De plus, il n'y a pas ensuite de divulgation publique contraignante. Les trois avantages devraient également s'appliquer aux sportifs de loisir, ou non professionnels, pour ainsi dire. Nous avons donc laissé cette première partie de côté. Inutile pour le sportif de loisir de montrer comment telle substance a pénétré dans son organisme. Un certain nombre de personnes en ont fait mention et nous l'avons donc réintégré au texte.

Pour ce qui est de la politique de conflits d'intérêts entre ONAD, on en a parlé au début de la journée. Nous avons dit que vous ne pouvez pas être au bureau antidopage d'une ONAD si vous assumez le même genre de rôle dans l'industrie, au niveau du gouvernement ou au sein d'une FI. Ceci fonctionne très bien sur le plan de l'indépendance, mais ce qui nous a été rapporté est que dans un certain nombre de pays, il vous faut les mêmes personnes au niveau de votre Conseil, comme une ONAD. Nous avons donc limité les choses pour dire : « Vous ne pouvez pas avoir un contrôle opérationnel sur une ONAD si vous avez également un contrôle opérationnel sur un Comité national olympique (CNO), une FI, etc. » Nous espérons que ceci réglera le fait d'avoir été trop stricts en matière de conflits d'intérêts. Cela nous ramène à cette question : quels signataires peuvent être employés? Andrew, dans l'une de nos discussions, a mis le doigt sur cet exemple d'un vice-ministre des Sports, en Russie; si vous en croyez le rapport McLaren, il s'agit d'une personne qui a couvert des cas de dopage. Ensuite, vous avez le club de football russe, cela ne devrait pas être possible. Quelque chose dans ce Code devrait interdire ce genre de choses et c'est précisément ce que ferait cette règle.

Quelques allers-retours avec le Mouvement olympique, en matière de conduite par rapport aux sanctions : cette personne qui déclencherait cette règle n'a pas été sanctionnée, elle a simplement été congédiée. Un certain nombre de personnes ont le droit de démissionner. Je crois que cet engagement dans la conduite est l'approche la plus ferme. Lors de nos discussions avec le CIO, nous avons notamment parlé de personnes que l'organisation sportive doit permettre d'employer. Si ces personnes, directement ou intentionnellement, s'engagent dans une conduite de dopage, cela nous ramène au point que vous avez approuvé dans le troisième projet de texte. Mais il s'agit là d'une exigence raisonnable.

Deuxièmement, qu'en est-il d'un agent, d'un directeur ou d'un employé d'antidopage travaillant pour un signataire et se rendant coupable de dopage? Le troisième projet de texte dit que ces personnes seront assujetties au Code, sous réserve du droit applicable. Nous avons le conseiller général du Comité international paralympique (CIP), qui a fait partie de l'équipe de rédaction. Il a un contrat d'emploi avec le CIP, qui stipule que dans le cadre de son emploi, il accepte d'être lié par le Code, sous réserve du droit du travail allemand. Cela signifie que si cette personne se livre à des activités de dopage et couvre des complicités, etc., elle peut être licenciée au titre du droit du travail allemand et s'expose à des sanctions en vertu du Code, tout comme un sportif, un entraîneur ou n'importe qui d'autre. Nous avons de nouveau travaillé sur ce texte avec le CIO. Nous y trouvons les mauvaises conduites intentionnelles. Encore une fois, nous avons inclus les membres d'un conseil, les employés et les bénévoles qui s'occupent de

contrôle antidopage. Comme les préoccupations à l'égard des bénévoles étaient trop larges, nous avons supprimé ces bénévoles. Il y a là également des éléments ouverts, sur lesquels nous devons continuer à discuter.

En ce qui concerne les attentes des signataires du gouvernement, voilà l'accord : les signataires ne peuvent pas dire aux gouvernements ce qu'il faut faire. Ils ne sont pas les patrons des gouvernements. Ces derniers sont liés par des conventions internationales, dont la convention de l'UNESCO. Dans le Code, l'intention n'a jamais été d'affirmer que les signataires sportifs du Code peuvent dire aux gouvernements ce qu'ils doivent faire. Les signataires ont tout simplement certaines attentes en ce qui concerne le comportement des gouvernements. Les signataires peuvent dire quoi faire aux autres signataires qui sont liés, mais ne peuvent pas le faire à l'égard des gouvernements. Nous avons donc fait deux choses : dans l'introduction, nous avons clairement précisé qu'il s'agit d'attentes et que le Mouvement sportif n'est pas le patron des gouvernements. Deuxièmement, nous avons une énumération de ces attentes. Au lieu de dire « les gouvernements devront », nous disons « les gouvernements devraient ».

Comment une organisation sportive peut-elle devenir signataire du Code? Si votre organisation est reconnue par le Mouvement olympique, qui paie la moitié du budget de l'AMA, vous pouvez devenir signataire, en signant un accord stipulant que vous acceptez le Code ou par un autre moyen. Si vous ne faites pas partie d'une organisation sportive reconnue par le CIO, vous pouvez tout de même devenir signataire dans le cadre d'une politique adoptée par ce Comité exécutif. Certains éléments, qui n'ont pas encore été rédigés, forment ce cadre. D'abord, l'organisation doit avoir un lien avec le domaine du sport. Il y a d'autres critères et conditions à remplir. Par exemple, on ne peut pas jeter le discrédit sur l'AMA. Et puis, il y a la composante financière : puisque l'AMA surveille des organisations du Mouvement sportif, elle est justifiée, en ce sens que la moitié du budget est financé par le CIO. Les organisations qui ne sont pas reconnues par le CIO doivent contribuer financièrement à ce fardeau que l'AMA accepte en surveillant ces organisations qui ne font pas partie du Mouvement olympique. Il y a des critères qui définissent ce que ces organisations doivent faire pour rester signataires. Le Code est donc clair. Lorsque l'organisation accepte l'entente, toutes les activités antidopage peuvent être déléguées à une autre organisation ou à un autre fournisseur, par exemple l'Autorité de contrôle indépendante (ACI), etc. Le CIO nous a dit à propos de cela qu'il n'aime pas beaucoup le terme de « fournisseur de services » et qu'il préfère celui de « tierce partie ». C'est plus ou moins la même chose. Si le Comité exécutif et le Conseil de fondation n'ont rien contre cela, on va tout simplement parler de « partie déléguée ». Le plus important est que les conditions soient harmonisées dans les Standards.

Le quatrième projet : Julien vient de nous aviser qu'un document a été mis en circulation, montrant toutes ces modifications. Certaines modifications concernent les passages 20.1.7 et 20.1.8 (les signataires, le CIO); une autre modification concerne les gouvernements, c'est-à-dire l'accès restreint à certains domaines et zones. Il y a aussi la question de bien peser les intérêts. C'est dans l'intérêt du contrôle antidopage que les sportifs n'aient pas la possibilité de se cacher dans les zones restreintes. Quand il y a des agents contrôleurs qui arrivent, ils disent aux sportifs : « Non, désolés, vous ne pouvez pas aller dans cette zone », que cette zone soit une centrale nucléaire ou autre. Mais les gouvernements doivent protéger des zones pour l'immigration, etc. Nous voulons avoir accès aux sportifs, dans les limites raisonnables protégeant les territoires souverains et celles des règlements concernant l'accès à des zones restreintes. Tout cela devrait suffire. Si des signataires cachent leurs sportifs dans des camps militaires, les commentaires dans le Code nous donnent suffisamment de possibilités d'y accéder. Je crois que c'est tout pour l'instant.

PROF. ERDENER : Merci beaucoup à Julien et à Rich de cette présentation très claire et utile, joliment faite. Au nom du Mouvement olympique, nous remercions également l'AMA d'avoir organisé cette réunion de coordination et d'avoir réuni les experts et les rédacteurs de ce projet avec nous, les représentants du Mouvement olympique et des autorités publiques. C'était un pas en avant très important. Nous aimerions également remercier le Conseil de l'Europe d'avoir accueilli cette réunion. C'était un exercice très utile, qui garantit cette continuité entre les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

MME BATTAINI-DRAGONI : Merci beaucoup de cette présentation très approfondie, avec cette visualisation très utile. J'ai le devoir de vous faire un commentaire qui vient du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) et qui va comme suit : nous souhaiterions faire la demande qu'on nous livre une interprétation du statut des commentaires qui se trouvent dans le Code et dans les Standards internationaux. Le CAHAMA propose que le Code fasse mention du fait que les commentaires font partie intégrante du Code et sont aussi contraignants. Il s'agit de la première demande. Je crois qu'il faut éclaircir la nature de ces commentaires qui se trouvent un peu partout dans le Code; sont-ils contraignants ou non? C'est un point important pour le CAHAMA. La deuxième demande (qui n'est pas une surprise, puisque c'est moi qui la présente) est celle d'une utilisation harmonisée des termes « elle », « lui », « sa », « son », etc., dans le Code. Il s'agirait d'indiquer quelque part que le pronom « il » se réfère aux genres féminin et masculin ou encore d'utiliser une autre solution. Merci.

M. DIAZ : Au nom des autorités publiques, j'aimerais également remercier l'AMA, Rich et Julien d'avoir organisé cette réunion multipartite, tenue par le Conseil de l'Europe. Nous confirmons que nous allons tenir compte de cette nouvelle rédaction articles 20 et 22 concernant l'accès à des zones restreintes. Voilà.

M. GODKIN : Je souhaiterais également remercier le comité de rédaction. Nous avons eu des interactions très fructueuses avec ce groupe sur la rédaction du Code et je crois les différences sont maintenant infimes. La question est : quelle est la procédure pour la suite? Il y a quelques questions que nous souhaitons encore voir traiter, par exemple celle des abus de substances (c'est une préoccupation pour les gouvernements), ainsi que quelques autres petits éléments. Expliquez-moi ce qui va se passer d'ici à la réunion de novembre en Pologne.

M. RYAN : Superbe travail, surtout pour cette collaboration avec le Mouvement sportif, les autorités publiques et le groupe de rédaction. Nous sommes près de la ligne d'arrivée. Je crois qu'il est bon d'avoir un Andrew à gauche et un autre à droite, afin d'avoir ce soutien mutuel. Il est important pour tout le monde de savoir ce qui va se passer; il ne reste pas beaucoup de temps. Vous avez été très souples en ce qui concerne nos demandes. L'article 6.3.4 montre la difficulté concernant les organisations multiples qui prétendent représenter un sport et celle concernant le choix d'une organisation qui sera réellement signataire. Peut-être aurons-nous la possibilité d'avoir une autre réunion conjointe avec les parties prenantes pour régler ces derniers détails.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres Andrew ou André qui souhaitent prendre la parole? Non? Je crois que c'est tout. C'est remarquable! Si peu de questions; cela signifie que tout est clair comme de l'eau de roche.

M. YOUNG : Pour ce qui est des commentaires de Gabriella. Le Code explique, dans l'article 26 « Interprétation du Code », que les commentaires doivent servir à l'interprétation du Code. Il s'agit de la définition qui existe depuis la première version de celui-ci. L'intention est la suivante : s'il y a une obligation contraignante dans le Code, les commentaires peuvent être utilisés pour la comprendre. Souvent, les exemples ou les explications de telles interprétations sont dans les commentaires. Mon ami des Pays-Bas, pour qui j'ai beaucoup de respect a souligné cette question plusieurs fois. C'est lui qui l'a soulevée à la réunion du CAHAMA. Nous avons eu un très long débat lorsque nous avons révisé le Code 2003 et 2009. Pour moi, il n'y aurait aucun problème à rendre ces commentaires contraignants. Toute organisation qui publie ses règles devrait également inclure les commentaires. C'est l'avis du comité de rédaction. Mais beaucoup d'organisations ont résisté et ont dit que cela était beaucoup trop long et compliqué, que les sportifs ne comprendraient jamais et qu'il valait mieux publier les commentaires séparément. C'est un débat qui a déjà eu lieu et qui a déjà été résolu. Je serais très réticent de changer cela, sachant que tout ceci a déjà été débattu et accepté. Pour ce qui est de votre autre commentaire, je crois que personne ne serait contre la proposition d'harmoniser les genres dans la rédaction. C'est certainement quelque chose dont nous pourrions tenir compte lorsque nous ferons le nettoyage du texte.

Marcos, en ce qui concerne les questions sur l'article 22 : Julien et moi avons examiné ce problème. Peut-être n'est-ce pas le cas du reste du comité de rédaction. Je mettrais cela dans

la catégorie des petits changements que nous avons faits après la rédaction du 4e projet de texte.

Andrew, je vais demander à Julien d'expliquer le processus qui reste d'ici au mois de novembre. Il y a toujours des occasions d'apporter des ajustements précis. L'abus de substances est peut-être un mauvais exemple, parce qu'il s'agit d'une des dispositions les plus importantes, populaires et connues du Code actuel. Je ne pense pas que ça changera beaucoup. Mais si vous voulez des instructions ou des informations plus détaillées là-dessus, il n'y a pas de problème. Andrew (l'autre Andrew), pour des explications concernant le processus; Julien est notre expert en processus.

M. SIEVEKING : Comme je l'ai dit au début, nous en sommes presque à la fin. Nous avons eu trois phases de consultation, en mars et en mai. Nous avons accepté et refusé beaucoup de propositions, même en dehors de la phase de consultation. Nous avons reporté de quelques jours la soumission du texte à ce Comité exécutif pour tenir compte des souhaits du CIO. Nous avons aussi tenu compte de cette réunion qui a eu lieu à Strasbourg à la fin du mois d'août. Même à la veille de cette réunion, nous avons reçu des demandes de modification. Il faudra publier la dernière version à temps pour la conférence de Katowice. De petits changements sont toujours recevables. À mon avis, nous sommes presque au bout de ce processus, mais c'est vous, le comité de pilotage; c'est vous qui donnez les instructions. Mais le temps n'est pas élastique. On ne peut reporter indéfiniment la publication de cette nouvelle version. Comme je vous ai dit, nous avons reçu plus de 2 000 commentaires. C'est là ma réponse, mais c'est à vous de décider.

M. YOUNG : Peut-être pourrais-je ajouter quelque chose. C'est vraiment extraordinaire d'avoir l'accord de toutes les organisations sportives et des gouvernements du monde sur un texte. Je n'ai pas vraiment le caractère qu'il faut pour suivre un processus; je préfère tirer d'abord et discuter ensuite. Mais je crois que la raison pour laquelle tout le monde était d'accord est que le processus était accepté et acceptable. Tout le monde a pu participer; personne n'a eu de mauvaise surprise ni le sentiment de n'avoir pas pu s'exprimer. Plus nous nous approchons de cette finale à Katowice, plus je résisterai à la tentation d'accepter des nouveautés. Il n'y a pas de problème pour accepter des petites modifications visant à améliorer le texte, mais il n'en va pas de même pour les propositions qui tout d'un coup représenteraient une surprise pour les autres. Je ne voudrais pas arriver à Katowice avec de mauvaises surprises pour les parties prenantes, qui pourraient miner tout ce processus établi et accepté.

M. GODKIN : Merci de ces explications. Croyez-moi, je ne souhaite pas prolonger la torture, et ce, pour personne. Mais si j'ai bien compris, certaines composantes sont encore sujettes à discussion et n'ont pas trouvé un accord. Par exemple, en ce qui concerne les abus de substances; si j'ai bien compris, il y a encore beaucoup de divergences et cela représente surtout un problème pour les gouvernements. L'idée n'est pas de vous surprendre avec quelque chose de nouveau, mais je me demande où nous en sommes pour ce qui est de concilier ces différences d'opinions et de points de vue?

M. YOUNG : Je vous réponds avec les abus de substances. La disposition a déjà été améliorée par le Comité exécutif dans les 2e et 3e versions, parce qu'il y avait des préoccupations par rapport aux détails. Par exemple, quel est le programme de traitement des abus de substances importants? Le principe a déjà été approuvé deux fois par le Comité exécutif de l'AMA. Il n'y a donc pas vraiment de place pour des modifications substantielles dans cet article. Peut-être que certains gouvernements estiment que oui, mais je leur suggère alors d'en discuter avec leurs ONAD; ce sont surtout les points de vue des ONAD qui ont joué dans la rédaction de cet article. Il est question ici de l'abus de substances. La majorité a dit : « C'est vraiment l'une des meilleures nouvelles idées dans le Code. »

M. GODKIN : Je ne crois pas que le problème réside dans le concept. Il s'agit plutôt d'une question très technique : est-ce qu'on peut accepter le libellé ou est-ce qu'on peut limiter ou déterminer un peu mieux l'abus de substances? Nous avons eu des consultations avec des experts médicaux et des ONAD. On se fie bien sûr à leur point de vue pour préciser notre pensée.



MME BATTAINI-DRAGONI : Merci de ces réponses à mes questions, surtout en ce qui concerne les commentaires. J'ai fait mon commentaire et vous avez pris note de mon commentaire. Mais à cause de la réponse que j'ai reçue, et sachant surtout que ce principe d'opération indépendante est l'une des considérations prises en compte, je dois ajouter encore cette demande, à savoir que les parties « rapport » et « discipline » de la gestion des résultats telles que décrites dans le Code soient séparées; l'idée est qu'elles constituent deux parties distinctes, en harmonie avec la Convention antidopage du Conseil de l'Europe. C'est la dernière demande que je vous présente, en raison des réponses données à mes premières demandes.

M. YOUNG : Avec tout le respect que je vous dois, je suis fortement contre. Permettez-moi de vous expliquer comment cela fonctionne. Il y a quelques pays, tels que la Norvège et les Pays-Bas, où l'organisation antidopage (OAD) fait l'enquête et accuse ensuite le sportif d'une infraction aux règles antidopage. Ensuite, l'ONAD n'a plus rien à faire, puisque c'est un organe à part qui entend le cas. Il y a donc une séparation totale entre ces deux parties, comme vous venez de le dire. Mais c'est une toute petite fraction du monde antidopage qui fonctionne ainsi. Honnêtement, dans de grands cas, cela ne fonctionnerait pas. Si vous avez un avocat très expérimenté qui a beaucoup dépensé pour défendre un sportif et qui ne laisserait pas une organisation antidopage participer à tout le processus, cela ne fonctionnerait pas. Ce qui est important, ce n'est donc pas que les parties « rapport » et « discipline » soient séparées, mais bien que les personnes qui entendent le cas soient indépendantes. Ce qui est important pour les FI et les ONAD est qu'elles aient un organe antidopage qui prend une décision. Mais ce sont les avocats et le personnel d'une organisation antidopage (ONAD ou FI) qui mènent l'enquête et qui prennent la décision d'accuser le sportif, pour ensuite défendre le cas devant un organe indépendant. Si vous changez tout cela, du point de vue du sport, cela renverserait totalement la situation. Dans des cas très importants, cela ne fonctionnerait pas et renverserait la façon dont fonctionnent les FI, ainsi que la plupart des ONAD. N'est-ce pas? Cela changerait complètement la façon dont fonctionnent les organisations antidopage en Australie, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada. Ce que nous avons fait en introduisant cette indépendance opérationnelle est de garantir que les personnes qui prennent les décisions ne sont pas les mêmes que celles qui portent l'accusation contre un sportif.

MME BATTAINI-DRAGONI : Oui, mais ça reste un commentaire. Cette définition de l'indépendance opérationnelle se trouve dans un commentaire et n'est pas, par exemple, contenue dans l'article 8.1. Pour nous, ce n'est pas assez rigoureux.

M. YOUNG : Je suis tout à fait conscient, comme vous, de l'importance de cette indépendance. J'espère que j'ai pu clarifier ma position. Peut-être que ce que vous dites est que cela ne devrait pas rester dans un commentaire et que vous voulez une définition dans l'un des articles du Code, c'est-à-dire transférer cette phrase du commentaire vers l'article.

LE PRÉSIDENT : Oui. Alors, où en sommes-nous avec les abus de substances? Nous avons reçu une réponse de Rich et de son équipe, qui estiment que cela est bien comme ça. Avez-vous encore des réserves?

M. GODKIN : Ce n'est pas la seule question, mais il y a une petite liste de préoccupations. Nous allons faire nos commentaires et nos contributions dans l'esprit de tout le processus. Si vous pouvez en tenir compte, nous en serions très reconnaissants.

LE PRÉSIDENT : Oui, merci. Cela nous permet d'avancer. Oui, Rich, poursuivez.

M. YOUNG : Nous avons besoin d'une chose. Peut-être pas aujourd'hui, mais dans un avenir proche, cela pourrait être utile. Vous êtes le comité de pilotage en ce qui concerne ce projet. On continue de faire référence au document du droit des sportifs et nous allons poursuivre nos discussions avec les sportifs pour savoir si l'on parle d'une « charte », d'une « déclaration », d'un « énoncé », d'un « mémorandum », etc. Nous allons trouver le terme approprié — un autre terme que « charte ». De toute façon, pour le reste, c'est vous qui prenez la décision ultime.

LE PRÉSIDENT : Cela vous convient? Est-ce que tout le monde a compris? Est-ce qu'on peut prendre une décision? Si je mets mes lunettes, je vais pouvoir lire où cela nous mène, c'est-à-

dire au point 9.3, la Charte antidopage des droits des sportifs. Je crois qu'il vaut mieux traiter de ce point séparément. Êtes-vous d'accord avec la proposition de Rich pour le reste de la procédure, Andrew?

M. RYAN : Pour être parfaitement clair : vous allez trouver une solution pour le titre de ce document et nous allons pouvoir renforcer la structure de ce document.

M. YOUNG : Il faut faire attention à ce que ce document ne prévale pas sur le Code antidopage. Quel que soit son titre, il ne s'agit pas d'un document dont on peut se saisir pour se défendre contre une accusation de violation de règles antidopage. Le document qui sera adopté par le Comité exécutif pourrait démarrer par une mention telle que : « Voici un document de politique générale qui énumère les principes, un document qui est subsidiaire au Code ». Quels que soient les termes employés, je pourrais ensuite discuter du titre avec Ben ou Betty. Les droits des sportifs doivent être dans le Code, nous devons en faire mention. Pour un sportif, le Code est extrêmement long à lire et difficile à comprendre. Il serait bon d'avoir un résumé quelque part, une liste des droits des sportifs les plus importants dans le Code. Voilà.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Si cela est satisfaisant pour tout le monde, sous le point 6.1, nous pouvons prendre notre décision. Est-ce que tout le monde est satisfait des réponses données? Surtout en ce qui concerne les réponses aux commentaires d'Andrew et de Gabriella. Merci beaucoup. Ce travail est monumental. J'espère qu'il sera salué de façon méritée à Katowice.

MME HOFSTAD-HELLELAND : Craig, sommes-nous tous d'accord en ce qui concerne cette charte des sportifs?

LE PRÉSIDENT : Non. Dites-moi ce que vous voulez faire. Vous voulez terminer maintenant cette charte ou vous souhaitez la reprendre plus tard sous le point 9.3 de notre ordre du jour? Dites-moi. Je pensais que vous étiez d'accord pour aller de l'avant avec cette équipe de révision du Code, afin que Rich parle avec les représentants des sportifs pour finaliser le texte qu'ils souhaiteraient utiliser.

MME HOFSTAD-HELLELAND : Cela me semble une bonne idée. Je suis tout à fait en faveur de ce que vous venez de dire.

LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voir ceci un peu avant la conférence de Katowice.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour de la révision du Code mondial antidopage.

#### **– 6.2 Mise à jour de la révision des standards internationaux**

M. SIEVEKING : Pour ce qui est des Standards, de nombreux points que j'avais évoqués au sujet du Code sont les mêmes. Nous en sommes à la dernière phase des consultations. Vous avez reçu une dernière mouture en mars. Dans l'intervalle, tout comme pour le Code, certains commentaires ont été reçus et discutés par les équipes de rédaction respectives. Ces changements se trouvent également reflétés dans le projet de texte que vous avez dans vos documents. Tout comme pour le Code, certains changements de dernière minute ont été abordés, car ces dernières semaines, nous avons travaillé sur l'harmonisation de ces Standards par rapport au Code. Je vais vous présenter les changements qui ne sont pas dans vos documents et les passerai brièvement en revue. Ce processus sera identique pour le Code. Nous avons bon espoir de publier la dernière version sur le site Web avant la conférence de Katowice, c'est-à-dire à la mi-octobre.

Commençons donc par le nouveau Standard de gestion des résultats : pas de changement important depuis le mois de mai. Il était question de l'article 5.1.1. Dans une révision initiale, notamment pour le glucocorticostéroïde cela ne veut pas dire que vous avez obtenu des résultats

positifs ni que vous avez enfreint les règles. Je reviendrai plus tard sur ce point précis. On reflète également la formation sur le clenbutérol, qui a été approuvée au mois de mai. Une souplesse a été ajoutée pour l'analyse de l'échantillon B. Quant à la question dont nous avons discuté concernant l'indépendance opérationnelle, cet élément a été mis à jour à la lumière des commentaires formulés à Strasbourg. Les membres du Conseil de fondation, de toute évidence, ne peuvent pas faire partie des organes d'audience. Vous avez ici ces changements. En fait, il n'y a rien de nouveau dans le résumé des changements apportés depuis.

Le seul changement qui ne figure pas dans la version que vous avez dans vos documents est que nous avons supprimé les exemples de voies permises pour le glucocorticostéroïde, qui comportaient une erreur qui sera corrigée. Quelques petits changements ont été apportés à l'article 7.1. Nous verrons ces changements à la publication du prochain document. Il n'y a pas de changements sur le fond en ce qui concerne cet article. Je profite de la présence du rédacteur des Standards de conformité avec le Code pour l'inviter à traiter de ce chapitre.

M. TAYLOR : Succinctement, les changements de fond par rapport à la dernière version portent sur un cas dont il sera question ultérieurement. Les signataires en dehors du Mouvement olympique : ici, il y a un besoin de conclure les accords avec les signataires. Nous n'avons rien pour l'instant dans le régime actuel. Il est donc proposé d'ajouter cette option qui ne soulèvera pas de controverse, du moins, je l'espère. Un point a surgi depuis que nous avons diffusé les Standards révisés; il se rapporte aux conséquences potentielles des amendes. L'un des thèmes de ces changements a été d'essayer d'augmenter le nombre de conséquences imposées, de façon à apporter une flexibilité reflétant la gravité de l'infraction et de ses incidences. En général, l'une de ces façons est de prévoir une amende applicable dans des cas d'infraction de haute priorité et d'exigence critique. Ceci a été décidé dans le contexte du projet de texte antérieur des Standards.

Nous proposons un autre amendement. À l'heure actuelle, l'amende a un plafond. Cela fonctionne fort bien pour les cas prioritaires. Mais dans les cas critiques, selon les circonstances et sous réserve de la proportionnalité (un principe important exposé dans les Standards), nous proposons de supprimer ce plafond dans les cas de non-conformité avec exigences critiques. Ce point a surgi récemment sur le plan pratique. Nous profitons de l'expérience du Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) pour avoir davantage de flexibilité dans le cadre des recommandations à proposer afin de satisfaire les exigences de proportionnalité dans une affaire donnée. Ma recommandation sera donc d'ajouter cette souplesse supplémentaire en supprimant ce plafond dans le contexte d'un cas critique. L'exigence en est une de proportionnalité. Il n'y aurait donc plus de plafond formel. Ceci a été retiré du Standard international, en conformité avec le Code.

M. SIEVEKING : Je reviens aux Standards. Selon les résultats de l'équipe de gestion, il y a un changement qui ne figure pas ici. En fonction des commentaires techniques du Mouvement olympique, il est possible de demander une audience publique dans le cadre des nouvelles règles d'arbitrage. Une personne ou un sportif poursuivi peut demander une audience publique. Nous avons essayé de le refléter dans ce Standard. Le Mouvement sportif demande pourquoi il n'y a pas de réciprocité et pourquoi l'organisation accusatrice n'a pas la possibilité de demander les mêmes conditions, c'est-à-dire une audience publique.

Je passe maintenant au Standard international pour l'éducation. Voici les changements indiqués dans la version de mai. Il y a des changements mineurs visant à éclaircir les responsabilités des signataires, ainsi que des changements visant à refléter l'alignement avec le dernier projet de Code. Les rôles et les responsabilités des FI se trouvent éclaircis. Si vous avez des questions, j'y répondrai volontiers; n'hésitez pas à m'en faire part (y compris pour les différents autres Standards que je vais vous présenter). Je ferai en sorte que les équipes de rédaction vous donnent les réponses voulues.

Un changement important approuvé en matière d'éducation est l'ajout d'une définition des Standards d'éducation. L'équipe de rédaction a demandé à l'équipe du Code d'inclure l'éducation comme définition au titre du Code. Il n'y a pas eu d'objection de la part du comité de rédaction. Vous avez ici la définition de l'éducation, tel qu'elle sera intégrée dans le corps du Code, à moins

qu'il n'y ait des oppositions. Je pense que la direction dispose maintenant d'un Standard. L'éducation suivra la même voie et c'est précisément ce qui a été proposé.

Pour ce qui est du Standard international pour la protection des renseignements personnels et le caractère privé, quelques changements ont été apportés depuis la dernière réunion. En ce qui concerne l'exemple du traitement des informations personnelles, cet élément a été étendu. Les exemples fournis à l'article 50 ont été étendus afin d'ajouter la promotion de l'éducation et des résultats. De toute évidence, cette extension ne signifie pas que l'utilisation de ces données ne doit pas suivre strictement les exigences de ces normes. Il en va de même pour l'utilisation de toute donnée personnelle des sportifs. Des précisions ont été ajoutées à l'article 10.1. Il y a entre autres le temps de rétention, qui précise que l'AMA est responsable de mettre en œuvre cette période de rétention. Vous avez avec cela une brève explication des raisons des durées de 10 ans et de 12 mois qui ont été retenues.

Quelques changements ont été apportés afin de refléter les changements récents du Code qui ne se trouvent pas dans vos documents. Pour les informations personnelles, notamment, une précision a été ajoutée pour les cas où elles sont utilisées à d'autres fins que l'éducation et la recherche. Cette précision se trouve dans l'annexe A. Il a fallu refléter le tout dans ces Standards à la lumière des changements présentés par Rich au titre des articles 6.2 et 6.3.

Pour le Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE), Rich est dans la salle si vous avez des questions à lui poser, comme il n'y a eu que deux changements depuis la version du mois de mai. Le personnel de collecte doit être choisi en fonction des épreuves auxquelles le sportif a participé. Ceci fait suite aux Jeux olympiques (JO) de Londres. Le deuxième changement porte sur l'agent de collecte de sang; il s'agit de tester les deux bras. Cela est une recommandation donnant suite à un audit devant les tribunaux. Pour prélever le sang, il s'agit de voir quel est le meilleur bras, puisque le dopage utilisé pour transfusion se trouve pleinement couvert. L'agent de contrôle de dopage ne peut donc pas voir le point d'incision. Aucun changement n'a été apporté depuis le début de septembre au document que vous avez sous les yeux. Pour les SICE et le Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT), on indique ici qu'il nous faut l'approbation préalable de l'AMA. L'article 5.3 précise qu'un médecin membre du Comité d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) assumera la présidence du CAUT. Enfin, vous avez les détails permettant d'éclaircir quelle ONAD et quels sportifs doivent présenter une demande afin de se voir accorder un AUT. Ces changements figurent dans votre version. Un petit changement a été apporté depuis lors, ce qui ne change en rien le fond. Il s'agit d'un commentaire à l'article 4. En fait, il n'y a pas de changement sur le fond dans ce domaine.

Un mot en ce qui concerne le Standard international pour les laboratoires (SIL), qui suit un processus différent. Vous avez approuvé une version au mois de mai qui entrera en vigueur au mois de novembre. Ce texte restera en vigueur jusqu'en janvier 2021. Mais tout comme pour les autres Standards qui seront approuvés à Katowice, nous allons voir si des mises à jour s'avèrent nécessaires afin de bien refléter les différents changements apportés dans les autres Standards. Cette version mise à jour sera diffusée entre les mois de décembre et mars, afin que les parties prenantes puissent faire des commentaires. Cette version devrait être approuvée au mois de mai prochain, pour entrer en vigueur le 1er janvier 2021, comme les autres Standards. C'est tout pour l'instant.

**LE PRÉSIDENT** : Cela représente un autre travail important que celui de mettre tous ces Standards à jour, conformément au Code. Si vous avez des commentaires, Julien s'en occupera volontiers. Si ce n'est pas lui le responsable, il transmettra vos requêtes au directeur responsable. Il n'y a pas de questions, parfait.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour de la révision des Standards internationaux.

## – 6.3 Conformité avec le Code

### 6.3.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

M. TAYLOR : En fait, ce rapport est extrêmement succinct et est suffisamment explicite. Les points saillants sont couverts par d'autres points de l'ordre du jour. Je relève simplement le fait qu'il y a une stratégie en matière de conformité, qui a reçu son aval au mois d'août. Vous en avez un exemplaire dans vos documents. Ensuite, nous nous sommes occupés des Standards et nous avons un autre point qui traitera des questions de non-conformité, comme le cas de la Russie. À moins qu'il y ait des commentaires ou des questions, c'est tout ce que j'avais à exprimer.

#### DÉCISION

Il est pris note du Rapport du président du comité de révision de la conformité.

### 6.3.2 Mise à jour sur le programme de surveillance de la conformité avec le Code

M. DONZÉ : Le rapport en tant que tel est suffisamment explicite, je n'entrerai donc pas dans les détails. Je vais simplement mettre en exergue quelques éléments de ce programme, qui est un programme critique pour l'AMA et qui mobilise beaucoup de ressources humaines afin de gérer différents services et bureaux régionaux. Cela implique également beaucoup de ressources en matière de collaboration avec les cosignataires dans le cadre de cet exercice de conformité avec le Code. Il s'agit là d'un grand effort collectif. Des mesures correctives sont mises en œuvre dans le contexte de ce travail, ce qui ne manque pas de renforcer le niveau de la lutte antidopage à l'échelle mondiale. Vous vous souviendrez du fait que l'accent de ce travail avait été mis sur la collaboration avec les parties prenantes en matière d'identification et de règlements de non-conformité, plutôt que sur les sanctions. Bien sûr, il existe des cas qui appellent des sanctions, mais après un processus approprié de la part des signataires, ainsi qu'une collaboration et un soutien apportés par l'AMA tout au long de ce processus.

En ce qui concerne le programme de surveillance de la conformité avec le Code de l'AMA et ce que nous faisons, vous vous souviendrez, à la lumière des différents rapports présentés à ce Comité exécutif, qu'il existe trois instruments utilisés pour surveiller la conformité des signataires. À ceci s'ajoute, bien entendu, tout le travail d'enquête mené par l'AMA, et notamment au moyen d'autres instruments comme ADAMS. Pour ce qui est des instruments utilisés, nous aidons actuellement les signataires à mettre en œuvre les mesures correctives qui découlent du questionnaire de conformité avec le Code, publié au début de 2017. En parlant de travail remarquable, je vous donne une idée de ce que cela représente, à la suite de ce questionnaire : cela représente plus de 10 000 mesures correctives publiées par l'AMA à l'intention des signataires, des points mineurs aux plus importants. Un travail de suivi avec les signataires a été mené à bien par l'AMA. Au quotidien, nous constatons que le travail avance, puisque de plus en plus de signataires mettent en place leurs mesures correctives. Il s'agit d'un travail en cours. Nous consacrons beaucoup de ressources à ce travail, qui est extrêmement utile. Il s'agit d'un travail de surveillance, mais il y a également un travail de développement des capacités, notamment au niveau des petits pays et des sports de moindre envergure.

Le deuxième élément de notre programme de surveillance de la conformité porte sur le programme d'audit. Nous avons aujourd'hui des équipes d'auditeurs composées d'auditeurs de l'AMA ainsi que d'auditeurs choisis par d'autres OAD qui ont effectué 39 audits au niveau des FI et des ONAD. 19 audits sont prévus pour cette année; 11 ont déjà été effectués. Chaque audit donne lieu à un certain nombre de mesures correctives prescrites aux signataires, qui mettent ensuite en œuvre les mesures correctives appropriées.

Enfin, nous avons également concentré nos énergies depuis le début de l'année sur une surveillance continue. En effet, de plus en plus de signataires mettent en œuvre des mesures correctives à la suite du questionnaire. Or, nous tenons à nous assurer qu'il n'y a pas de clivage entre le premier questionnaire de conformité adressé aux signataires en 2017 et l'édition suivante, qui se fondera sur le Code et les Standards internationaux révisés. Nous prévoyons

que le prochain questionnaire sera diffusé aux signataires entre le début de 2022 et 2023. Nous travaillons sur la surveillance des signataires en examinant les décisions prises par ceux-ci, bien sûr, ainsi que sur l'insertion des formules antidopage dans ADAMS. Tout autre renseignement que nous recueillons sera entré dans ADAMS. Pour vous donner une idée de ce travail, aujourd'hui en 2019, 17 mesures correctives ont été adressées, soit aux ONAD, soit aux FI, à la suite de ce travail où des non-conformités avaient été relevées.

Quelques rapides mises à jour pour conclure sur ce rapport : la première mise à jour montre le développement de ce programme. En effet, de grandes organisations se trouvent maintenant intégrées dans ces programmes de surveillance. Un an avant les Jeux, le CIO et le CPI ont reçu un bon questionnaire de conformité de la part de l'AMA. Le CIO, de son côté, a rempli ce questionnaire. Ses réponses sont actuellement révisées par l'équipe de l'AMA. L'objectif est de s'assurer que les grandes organisations ont des programmes en place avant leurs grandes manifestations et d'intégrer ce travail à celui mené à bien par les observateurs indépendants de l'AMA pendant ces manifestations. Nous avons ici une véritable synergie qui garantit que ce qui est fait par les grands organisateurs de manifestations est conforme au Code mondial antidopage.

Nous avons continué à travailler sur les synergies avec d'autres organisations. Nous avons un protocole d'accord avec le Conseil de l'Europe. Nous collaborons avec nos collègues de Strasbourg et je pense que c'est une collaboration qui fonctionne extrêmement bien. Nous avons des réunions à intervalles réguliers. Nous voulons continuer à renforcer ces synergies, pour avoir les mêmes synergies avec l'UNESCO, gardien de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, afin de mettre en place une collaboration aussi efficace que possible.

Pour conclure ma présentation, je voudrais également vous faire une rapide mise à jour sur un cas particulier, qui fait partie de vos documents du mois de mai, à savoir l'affaire de l'agence antidopage roumaine. En mai, vous avez reçu un rapport qui résume la phase 2 de l'enquête sur la Roumanie, conduite par notre service Renseignements et enquêtes. La troisième phase de cette enquête est toujours en cours, mais comme l'indique le rapport que vous avez reçu à la fin de la phase 2, cette affaire a d'abord été discutée par nos éléments internes de l'AMA, puis transmise au CRC, qui a décidé au mois d'août d'ouvrir une procédure de conformité contre l'ONAD de Roumanie. Nous avons envoyé un rapport de mesures correctives à l'ONAD et nous attendons des nouvelles de sa part. En ce qui concerne les demandes de mesures correctives et de compléments d'information, l'ONAD a trois mois pour s'en occuper, conformément aux exigences critiques du Standard international. Nous continuerons à vous mettre à jour quant à l'évolution de la situation en Roumanie. Il y a là deux parties : d'une part, cette enquête est encore en suspens. Deuxièmement, pour ce qui est des procédures, l'enquête de l'ONAD a été ouverte. J'en suis à la fin de mon rapport et j'attends vos questions.

MME SCOTT : Vous avez parlé de la Roumanie. À la suite de votre réunion, il y a eu des conversations. La question est la suivante : pourquoi a-t-on attendu, pourquoi a-t-on accordé trois mois pour corriger cette non-conformité, alors que l'on avait constaté que des dissimulations avaient eu lieu?

M. DONZÉ : Ceci nous ramène à la réunion du Comité des sportifs à Lima. C'est une question tout à fait justifiée. Je peux y répondre sous l'angle du Passeport biologique de l'athlète. Dans le cadre des perspectives de conformité de l'AMA, il y a eu tout d'abord une phase 1 traitant des laboratoires. La phase 2 traite de l'ONAD. Lorsque nous avons reçu le rapport sur la phase 2 de l'enquête, que nous avons examiné au niveau de l'ONAD, la principale question portait sur des allégations de couverture ou de dissimulation. Nous avons reçu des confirmations de la part de nos équipes d'enquête, attestant que la nouvelle direction de l'ONAD travaillait conformément aux règles et de façon très professionnelle. Le sentiment est qu'il est inutile d'accélérer ce processus. Nous verrons ceci un peu plus tard. L'objectif de ce processus est de faire en sorte que s'il y a un problème alarmant, on peut s'en occuper immédiatement. Lorsqu'il s'agit de problèmes passés, nous n'avons pas jugé utile de mettre en place une procédure accélérée, en tant que groupe d'intervention sur la conformité. Nous avons donc opté pour la procédure classique et le CRC a donné son aval à cette procédure. Ce qui est en cours (et que je peux vous dire sans révéler des questions confidentielles) concerne deux ou trois problèmes principaux

ayant eu lieu au sein de l'ONAD de la Roumanie. L'un concerne l'implication de l'ancien président de l'ONAD dans ces dissimulations. Cette personne a été écartée de ses fonctions en début d'année. Il s'agit maintenant de l'implication du directeur général de l'ONAD. Les autorités roumaines nous ont déclaré il y a quelques semaines que cette personne avait été démise de ses fonctions. Il y a également eu des conséquences en ce qui concerne la structure de l'ONAD et son indépendance. Nous avons également intégré cela dans le contexte de non-conformité qui devait être examiné par l'ONAD de Roumanie. Encore une fois, il ne s'agit pas de sous-estimer ce qui s'est passé en Roumanie; son laboratoire a été suspendu. L'ONAD fait partie de la procédure de conformité et, à l'heure actuelle, l'enquête se poursuit. Une fois de plus, le Groupe de travail sur la conformité a eu le sentiment qu'il était inutile de mettre en place un processus accéléré et ce sentiment est partagé par le CRC.

M. TAYLOR : Les deux personnes concernées avaient été renvoyées et je suis satisfait des compétences des personnes qui les ont remplacées. Nous n'avons donc pas besoin d'accélérer le processus pour cette affaire.

LE PRÉSIDENT : Cela montre l'efficacité de la procédure qui est lancée à Montréal et la complexité de cette procédure.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur le programme de surveillance de la conformité avec le Code.

#### **6.3.3 Russie**

M. TAYLOR : Vous avez reçu un bref rapport de Gunter Younger, cela fait partie de vos documents. Je pourrais répondre à des questions afin de vous tenir au courant de ce qui s'est passé depuis que le rapport a été envoyé. Comme le dit Gunter dans son rapport, les preuves sont actuellement soumises à un processus d'identification et d'authentification; elles seront ensuite renvoyées aux FI. Au mois de mai, Gunter a pu vous montrer que des divergences avaient été découvertes. Le CRC s'intéresse particulièrement à ces divergences. Je vais les expliquer, les mettre en contexte et ensuite, je vous préciserai ce que nous avons l'intention de faire. Rappelez-vous, l'une des accusations principales envers Rodchenkov était que des résultats positifs avaient disparu et qu'il avait eu l'instruction de les enterrer. Ceci a été contesté. L'AMA a reçu une copie du SGIL des données concernant des échantillons récoltés entre 2012 et 2016 et où il y a présomption de résultats positifs provenant de dépistages n'ayant pas été reportés dans ADAMS. C'est pour cela que nous avons exigé que les Russes produisent une copie complète et authentique des données du système d'information des laboratoires et les données brutes. Vous vous rappelez que c'était là l'une des conditions de la réinsertion de l'Agence antidopage russe (RUSADA), c'est-à-dire que cette copie soit envoyée à l'AMA. Vous vous rappelez également que l'équipe de l'AMA s'est rendue à Moscou au mois de janvier 2019. Nous avons reçu des copies de ces données brutes et une copie du système d'information des laboratoires. Une conférence téléphonique a eu lieu et il y a été décidé de ne pas sanctionner les Russes pour avoir rendu cette copie après la date prévue. L'équipe de l'AMA allait vraiment bien étudier toute preuve de manipulation de la copie et des données brutes. Il nous a fallu du temps pour authentifier toutes ces informations. Vous vous rappelez ce que Gunter vous a dit au mois de mai : il a fallu comparer la copie du système d'information du laboratoire de 2019 avec celle de 2015, pour voir si les données étaient identiques. Elles l'étaient, presque entièrement, y compris en ce qui concerne certaines présomptions de résultats analytiques, qui n'étaient pas dans ADAMS et qui se trouvaient dans les copies 2015 et 2019. Ensuite, les données sous-jacentes soutenaient ces résultats analytiques de présomption. Ces données sont également en cours de préparation pour les soumettre aux FI. Il y en a à peu près 47. Quelques cas sont déjà à l'étude. Tout ce que je vais dire en ce qui concerne les divergences, à partir de maintenant, n'a rien à voir avec ces divergences. Il y a donc une cohérence entre les données sous-jacentes. Les FI doivent absolument traiter toutes ces informations reçues.

Je disais donc qu'il y a des divergences qui demandent d'autres examens. En juin, nous avons eu une réunion pour mieux comprendre le tout et Gunter a demandé d'avoir des contacts avec des experts indépendants de l'Université de Lausanne afin de comprendre l'étendue et les

raisons de ces divergences. Il souhaitait également voir si les experts peuvent être disponibles à une date ultérieure à la réunion des Seychelles. Là, il n'y aurait plus aucune confusion pour l'exigence de la transmission des données. Voilà ce que les experts ont fait en juin, en juillet et en août. Ils ont examiné tout cela, grâce à des échanges et à des réunions avec les Russes, pour comprendre leur point de vue. Les experts nous sont donc revenus et ont fait un rapport le 6 septembre. Nous avons eu une réunion d'une journée avec eux et Gunter le 10 septembre dernier. Ils nous ont donné les explications concernant ces divergences. Ils nous ont dit la chose suivante : il y a des preuves très manifestes qu'à cause des divergences, les données fournies ne sont pas complètes ni authentiques.

Alors pour être très clair, ce que les experts ont dit, avec beaucoup de prudence et de façon très appropriée, est qu'à première vue, les données semblent avoir été manipulées. Nous devons comprendre les explications données par les autorités russes. En l'absence de ces explications (les autorités russes n'arrivent pas à donner d'explications), les experts concluent qu'il y a eu ingénierie dans les données. Il y a surtout une preuve que ces interférences remontent à décembre 2018 et à janvier 2019. Je ferai une analogie avec un cas du Passeport biologique de l'athlète. À ce moment-là, les experts examinent les données sanguines et peuvent en arriver à une conclusion. À défaut d'une raison médicale ou autre, comme un séjour en altitude, il n'y aurait pas d'autre explication que le dopage. On ne porte pas d'accusations contre le sportif concerné, mais on peut lui demander une explication. On reçoit parfois des explications que les experts peuvent accepter et ils répondent alors qu'ils comprennent et que ce n'est pas un cas de dopage à présenter au TAS.

Voilà donc où nous en sommes avec les Russes. S'il manque des explications ou si certaines sont injustifiables, on conclut qu'il y a eu manipulation des données. À la lumière de ces informations, le groupe de travail de l'AMA a entamé une procédure complète de non-conformité, envoyée le 17 septembre aux Russes et basée sur le rapport des experts. Il semble que les conditions critiques de réinsertion, imposées à la réunion des Seychelles, n'ont pas été observées. Au lieu d'appliquer la procédure de 3 mois plus 3 mois, la procédure accélérée de trois semaines a été entamée. Ils ont reçu une liste très détaillée de questions. Ils doivent nous rendre des explications et des réponses au début du mois d'octobre. Il y aura ensuite une réunion entre Gunter, son équipe et les représentants russes pour comprendre leurs explications et réponses. Le CRC doit recevoir une mise à jour le plus rapidement possible après cette réunion. Des informations ont peut-être été fournies aux experts, leur permettant de changer d'opinion, c'est-à-dire de délaissier la conclusion la plus évidente, selon laquelle il y aurait eu manipulation des données. Il ne faut surtout pas préjuger de ce qui va se passer. Il faut vraiment appliquer la procédure de façon appropriée pour ne pas ensuite invalider les résultats. Il y aura cette réunion le 23 octobre. Le CRC sera prêt à examiner tout rapport reçu et vous aurez ensuite un rapport à Katowice. Si les experts nous disent : « Voilà notre point de vue, notre opinion n'a pas changé », nous allons pouvoir vous présenter une recommandation. Si les experts nous disent : « Nous avons changé d'opinion », il faut tenir compte de cela et le comprendre. Il est possible que les experts reçoivent d'autres informations et explications et nous devrons les examiner. Nous aurons donc besoin de plus de temps pour ce faire. Je ne sais pas ce que diront les experts. Par contre, je peux vous dire qu'ils ont beaucoup travaillé et dépensé beaucoup d'argent de l'AMA.

Le CRC a eu une réunion spéciale et continuera de mettre de la pression sur cette question pour que nous ayons rapidement un rapport clair, basé sur des faits plus définitifs. Ces faits sont encore provisoires pour l'instant. On vous présentera une recommandation le plus rapidement possible. Si ce report doit être accordé à Katowice, on vous demandera peut-être l'autorisation de se réunir à nouveau, de façon extraordinaire, après Katowice. Mais on ne peut pas prédire l'issue du rapport du 23 octobre. Une chose que l'AMA a faite est de transférer une grande partie des données qu'elle a reçues en janvier 2019 à l'unité d'intégrité de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF). L'IAAF est l'unité qui examine ces données pour voir si elles sont intègres ou non. Les conclusions de l'IAAF ressemblent beaucoup à celles des experts, mais des divergences substantielles existent. Il y a des données du SGIL 2015 qui ne se retrouvent pas dans la copie de 2019. L'examen indépendant en est arrivé à la même conclusion, tout comme l'IAAF. On doit trouver les explications à cela. Avant d'obtenir ces explications, on ne peut préjuger de la situation. Voilà la situation, j'en suis désolé. Il y a encore



beaucoup d'autres détails, mais j'espère que cette explication est compréhensible pour les personnes présentes. Merci.

LE PRÉSIDENT : Je sais qu'il y a encore beaucoup d'autres informations relatives à ce cas et je me rends compte qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour mettre fin à cette situation. J'espère que tout le monde comprend clairement le statut actuel.

MME HOFSTAD-HELLELAND : Sans préjugés et sans connaissances concernant ce qui va se passer ces prochaines semaines, je dirais que si dans la théorie, les données ont effectivement été manipulées, la Russie a un très grand problème. Mais l'AMA a un problème encore plus grand. Cela m'attriste de voir la situation dans laquelle se trouve l'AMA. Au nom des autorités publiques, je voudrais livrer quelques commentaires à l'intention de l'administration. Le CRC doit être un organe indépendant de l'administration de l'AMA. Ce comité doit absolument être indépendant. Les gouvernements souhaitent souligner l'importance de l'ouverture et de la transparence dans la gestion de cette situation par l'administration de l'AMA. Les pouvoirs publics soulignent que ce processus ne doit pas être retardé. Tous les documents concernant le cas russe, la conformité et la manipulation des données doivent être à la disposition des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation, afin qu'une décision puisse être prise en novembre à Katowice. Il faut absolument éviter la situation de l'an passé, lorsque par exemple le Conseil de fondation n'avait pas eu le temps de discuter de la question selon le mandat du Conseil de l'Europe, et ceci, sur la base des documents existants. Il faut absolument conclure cette question de conformité russe, et ceci, avant la fin de 2019, avant la fin du mandat de Jonathan Taylor, le président du CRC. Ce cas ne devrait pas alourdir les tâches du nouveau président lorsqu'il entrera en fonction en janvier 2020. Nous espérons que tout ceci peut être conclu dans les prochaines semaines, avant la fin de l'année.

M. DIAZ : À titre de président et de représentant des pouvoirs publics, je signale que nous ne confirmons pas ce qui vient d'être dit par la vice-présidente.

MME SCOTT : J'ai deux questions. Vous avez dit que des données ont déjà été renvoyées aux FI pour des cas qui pourraient être poursuivis par celles-ci. Vous dites que les nouvelles révélations n'auront pas d'effet sur ces cas. Mais qu'en est-il des cas qui sont encore en élaboration pour les soumettre aux FI? Y a-t-il un risque qu'ils ne puissent pas être traités par le TAS ou qu'ils n'aboutissent pas? La conclusion du CRC concernerait bien RUSADA? On a eu beaucoup de rapports et d'audits très positifs concernant RUSADA. Tout ceci ne serait donc pas vrai? Doit-on renverser ces rapports ou encore les résultats? Est-ce que RUSADA est en conformité? Quelle est la situation?

LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas la première fois que ces questions sont posées. Andrew.

M. GODKIN : Ce n'est probablement pas une question qui s'adresse à vous, Jonathan, mais plutôt à l'administration. J'imagine que tout cela a déjà été relayé par les médias et je pense que l'AMA a une stratégie de communication et de réponse aux médias à ce propos?

MME HOFSTAD-HELLELAND : Ce n'est pas vraiment une question pour Jonathan, mais plutôt pour Marcos. Est-ce que vous êtes contre la transparence et l'ouverture dans ce processus? Nous en avons parlé ce matin et le Conseil de l'Europe appuie aussi cette nécessité que les autorités publiques en soulignent l'importance.

LE PRÉSIDENT : Je ne pense pas que ce débat ait sa place à une réunion du Comité exécutif, mais répondez si vous voulez, Marcos.

M. DIAZ : Je n'ai jamais porté de jugement à savoir si j'étais d'accord. J'ai simplement souligné le fait qu'en tant que porte-parole des autorités publiques, je n'appuie pas la déclaration faite par Linda. Et en tant que porte-parole des autorités publiques, je n'aurais pas fait une telle déclaration.

M. TAYLOR : Quels sont les risques et les conséquences possibles sur les autres cas? Comme vous avez dit, tout ce qui a été envoyé aux FI ne sera pas affecté. Il y a d'autres cas qui sont

en cours et pour lesquels nous avons besoin de temps. Parmi ceux-ci, d'autres cas ne seront pas affectés, puisqu'il n'y a pas de divergence entre les deux bases de données et les données brutes. Mais sur les 300 cas ciblés, une grande proportion est actuellement encore affectée pour les raisons suivantes. Ne me posez pas d'autres questions. Par le [...], on peut détruire des données à une date ultérieure. Il y a des cas qui ont été envoyés à une FI et qui incluaient des données supprimées ayant été restituées. Les sportifs ont posé la question à savoir s'il s'agissait de données authentiques. Nous ne savons pas encore quelles en seront les conséquences. Mais Gunter estime que les FI concernées peuvent se fier à ces données. Et il y a des cas où il y a un effet, parce que certaines données remontent à 2015, mais pas à 2019 et ne se trouvent pas dans les données brutes. Soit les données ont été récupérées, soit l'équipe n'a pas encore réussi à traiter ces cas-là. Nous ne savons pas encore quelles données peuvent être récupérées, mais dans certains cas, on sait déjà qu'elles ne peuvent l'être.

Il y a donc des cas affectés. Combien? Je ne peux vous donner le chiffre ni le prédire. Pour chaque cas, il faut compter une à deux semaines d'analyse et d'essais de récupération des données détruites ou supprimées. Je peux vous dire qu'il y a des cas pour lesquels il y a eu un effet et d'autres qui ne pourront plus être présentés au TAS, pour lesquels les FI ne peuvent rien faire. Vous vous rappelez toute cette tentative dans l'effort de blanchir les sportifs russes intègres; vu cette situation, il ne sera plus jamais possible de les réhabiliter, tout simplement parce que nous ne savons pas si les données ont été manipulées ou pas. Le but principal de cet exercice ne peut donc pas être atteint. Il faut être prudent et il ne faut surtout pas porter jugement avant la fin de la procédure. Mais on peut dire que certains cas ont effectivement été affectés.

Pour ce qui est de l'autre question que vous avez posée : RUSADA fait actuellement tout ce qu'elle doit faire. Je suis d'accord avec vous. Les FI se sont fiées à RUSADA pour le traitement de cas et, pour l'instant, cette dernière semble être un partenaire fiable. Vous vous rappelez avoir participé à la rédaction du Standard international, qui prévoit cela, même dans des cas critiques. Vous avez le point de départ, avec les sanctions qui sont précisées à l'annexe B, puis la possibilité de suspension, l'arrêt des activités, ainsi que la reprise de l'OAD. Si la non-conformité est telle qu'on ne peut plus avoir confiance en l'OAD, il faut reprendre le travail à sa place. Et si ce n'est pas le cas, elle peut continuer. Pour l'instant, rien n'indique que l'ONAD prenait part à cette manipulation. Le CRC tiendra compte de cela dans la rédaction de sa recommandation au Comité exécutif. D'autres sanctions sont plutôt dirigées contre le gouvernement, et les pouvoirs politiques et publics, y compris des sanctions telles que ne plus avoir le droit d'accueillir une manifestation sportive. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore arrivés à cette situation. Nous avons confiance en ce Standard international. Sur la base de ces standards, nous pouvons rédiger notre recommandation. Elle sera soumise au Comité exécutif, qui devra ensuite décider s'il faut envoyer un avertissement de non-conformité supposée à RUSADA. Si le Comité exécutif n'accepte pas notre recommandation, le cas sera soumis au TAS pour décision.

Cela m'amène au point soulevé par Linda, à savoir que la Russie a un grand problème, et l'AMA aussi. Mais l'AMA a une solution. Le Standard international a été rédigé précisément pour contrer de telles difficultés et pour appliquer des solutions. Nous allons voir si le Standard sera efficace et s'il a été rédigé de façon appropriée. Je suis confiant. Nous avons un processus très solide sur le plan juridique. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le point de la transparence. Je peux vous garantir personnellement que le CRC est tout à fait libre et indépendant. Aucune contrainte ne l'empêche de travailler de façon indépendante. C'est le souhait de tout le monde. Le CRC doit pouvoir agir de façon indépendante et présenter des recommandations qui ne souffrent pas de limites ou de restrictions externes. Je suis d'accord avec vous; il faut le faire sans failles et sans tarder. Nous n'avons pas vraiment tout le contrôle que nous souhaiterions sur le processus. Nous voulons appliquer une procédure et un processus qui ne souffrent pas de faiblesses pouvant invalider le tout. Si le 23 octobre, les experts nous disent qu'ils n'ont pas d'explications, il faudra apporter des changements. S'ils nous disent qu'il faut plus de temps, nous accorderons ce temps. On ne peut pas préjuger de leurs conclusions. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il ne faut pas léguer cela à mon successeur. Si une décision est prise à Katowice, comme je l'espère, l'AMA doit alors envoyer cet avertissement à RUSADA dans les trois semaines qui suivent. RUSADA devra ensuite répondre et le cas devra alors être présenté

au TAS. Tout ça nous amène à Noël. On verra ensuite. Mon successeur reprendra les choses en main et vous verrez ce qui se passera au niveau des témoignages. J'espère que cela répond à vos préoccupations. Inutile de vous préoccuper de l'indépendance et de la transparence. Si nous avons un retard (ce que je ne souhaite pas), nous allons avancer autant que possible. Mais nous n'allons pas accepter de compromis sur cette affaire. Voilà.

LE PRÉSIDENT : Une question a été posée et j'allais moi-même vous la demander, à savoir celle de l'indépendance. De mon côté, je n'ai jamais assisté à une réunion du CRC. Le CRC ne participe pas à notre processus de prise de décision. Tout comme vous, je regrette que l'affaire ne soit pas terminée avant la fin de mon mandat, le 31 décembre, et je n'ai pas la faculté de continuer. Je serais ravi si l'affaire était terminée, car nous pourrions faire beaucoup d'autres choses. En ce qui nous concerne, ce qui a été présenté dans les médias n'est pas conforme aux faits. Une série de rumeurs ont été propagées et générées à l'initiative d'un réseau d'enquête de l'ARD en Allemagne. Personne n'a été en mesure de découvrir que nous avons déjà entamé un processus de conformité. Les médias n'étaient pas au courant avant hier. Il y a seulement deux groupes qui sont au courant : les personnes qui sont responsables au niveau de l'AMA, ainsi que celles qui ont reçu les informations que nous leur avons transmises. Je n'ai donc aucune idée d'où cela vient, mais j'ai des soupçons. Comme dans toute fuite, vous n'avez jamais de preuve. De toute évidence, après le rapport que vous venez de présenter, nous allons immédiatement diffuser une déclaration à la fin de cette réunion. Elle stipulera exactement ce que dit le rapport, si vous êtes d'accord et si vous l'acceptez. J'espère que vous l'accepterez. Vous avez posé la question, et vous avez, bien entendu, le droit d'avoir une réponse. Merci beaucoup.

MME HOFSTAD-HELLELAND : Je suis très confiante; Jonathan Taylor ne manquera pas de faire avancer cette affaire de la meilleure façon possible. Pour ma part, je suis très satisfaite de ce que vous avez dit en matière de transparence et d'indépendance. Certains gouvernements (pas tous, bien sûr) sont très conscients de cette nécessité de transparence et d'ouverture en matière de processus. Jonathan, je comprends également très bien que ce n'est pas à vous et au CRC de suivre cette prolongation. Les choses ne sont pas entre vos mains. Je vous crois, c'est à d'autres qu'incombe ce retard.

M. RYAN : Merci. Un bref commentaire. Il s'agit là d'un problème grave qui nous occupe depuis longtemps. Je pensais que nous étions à la fin de cette affaire, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Il est évident que les choses ne seront pas terminées d'ici la fin de l'année. Comme nous avons une procédure devant le TAS, il y a des retards à cet égard. Je me demande si Jonathan Taylor peut rester en fonction pour suivre de près les règles, en raison de la gravité de cette affaire. En effet, Jonathan est une ressource clé pour gérer ce processus jusqu'à la fin et il bénéficie de la pleine confiance du CRC.

MME BATTAINI-DRAGONI : Au niveau du groupe des pouvoirs publics, nous avons eu l'avantage d'avoir avec nous Jonathan Taylor, qui nous a expliqué ce que vous venez de dire aujourd'hui. Ainsi, nous avons disposé de tous ces éléments. J'en suis très reconnaissante, puisque vous avez rapidement pu informer les représentants des pouvoirs publics. Étant issue d'une organisation qui se fonde sur le respect absolu de l'empire du droit, je me sens tout à fait rassurée par le fait que la procédure est déjà en cours. En effet, ces informations ont été demandées. Vous avez imposé des dates claires, à savoir la fin octobre, et avez établi des dates claires pour la suite, quant à la mise en place des pressions nécessaires sur les autorités russes afin qu'elles présentent les informations requises. S'il y a un organe ici qui est particulièrement intéressé par les résultats de toutes ces nouvelles phases du système graduel mis en place, que nous découvrons en ce qui concerne l'application de la procédure, c'est bien nous. Vous pouvez donc être tout à fait rassurés. Il s'agit d'un sujet délicat et important. Sur le plan pratique, nous attendons autant d'informations que possible, et ce, rapidement, afin que nous puissions aussi en discuter en Europe.

M. TAYLOR : Merci pour ces commentaires. Même si je me retire de la présidence, je serai ravi de continuer à participer à cette affaire juridique, afin d'apporter toutes les contributions nécessaires. Ne pensez pas que je vais m'en aller. Il y a des façons de garantir que nous sommes sur la bonne voie, afin d'avancer aussi rapidement que possible pour conclure cette affaire dès

que possible. J'aurais dû dire à Gabriella et à Linda, qui a demandé ce qui en était des documents, que l'idée est la suivante : si l'avis des experts reste tel que nous devons formuler une recommandation d'allégation de non-conformité et proposer des conséquences, nous présenterons cette recommandation par écrit et la communiquerons à tout le monde ici, en même temps que le rapport du Département des investigations et le rapport des experts. Cette lecture n'est pas facile, mais elle est absolument obligatoire. Vous aurez ainsi la base à partir de laquelle nous sommes parvenus à nos conclusions et nos recommandations. Vous disposerez donc de tout le matériel nécessaire pour confirmer notre transparence. Cela vous aidera à prendre des décisions. Puisque la réunion a lieu le 23 et le 24, je serais surpris si les experts pouvaient d'ici là nous faire part de leur conclusion le 23 octobre (la réunion du Comité exécutif est le 4 novembre); je crains qu'ils n'y arrivent pas. S'ils nous disent qu'il n'y a pas de changements en ce qui nous concerne, cette recommandation vous sera adressée avec la documentation de soutien aussi rapidement que possible après le 23 octobre. Vous devrez revoir tout ceci. Je ne voudrais pas répéter ce que nous avons vécu aux Seychelles. Je voudrais que vous ayez le temps de bien examiner ces éléments afin d'avoir une discussion après avoir noté les réponses des Russes à Katowice. Si ce n'est pas possible à Katowice, il va falloir décider de la marche à suivre ultérieurement. Merci.

LE PRÉSIDENT : Dans une certaine mesure, nous sommes ici en présence de demandes justifiées et de documentation. Il faut être tout à fait correct quant à ce processus. Merci, Jonathan, pour tout ce que vous avez dit jusqu'ici. Je vous garantis que nous allons suivre le conseil juridique de haut niveau afin de mettre fin au processus. Merci de cette discussion.

#### DÉCISION

Il est pris note du Rapport sur la Russie.

#### **6.3.4 Nouvelles recommandations de non-conformité**

M. TAYLOR : Vous avez la recommandation 6 en ce qui concerne la Fédération internationale de taekwondo, l'ITF. Il existe un grand nombre de fédérations et celle-ci n'est pas la fédération de taekwondo reconnue. C'est une fédération qui prétend être signataire et qui paie 2 000 \$ pour ce faire. Étant donné qu'elle prétend être en conformité, elle doit faire partie du programme de conformité. Ses représentants n'ont pas répondu au questionnaire sur la conformité. Malgré les différentes possibilités que nous leur avons offertes, ils ne sont pas en conformité. Nous proposons que vous autorisiez l'AMA à leur envoyer une note faisant état de leur non-conformité, en proposant les conséquences énoncées à la page 2 du document. Vous verrez ceci dans le cas d'une FI non-membre du Mouvement olympique. Ces conséquences ne sont pas tout à fait utiles, ce qui explique notre proposition d'aller de l'avant. Voilà où nous en sommes en ce qui concerne le Standard; cela explique notre recommandation, selon laquelle les conséquences à proposer sont de perdre les privilèges et la possibilité de siéger au conseil des comités ainsi que l'exclusion du personnel de toute manifestation multisport. La situation peut être revue dans 12 mois si la non-conformité perdure.

M. RYAN : Excusez-moi de retarder la pause-café, mais il nous faut encore quelques explications. Comme vous le voyez en bas de la page, nous avons trois fédérations de taekwondo qui sont membres de l'organisation. Celle dont nous avons discuté est une toute petite fédération établie en Corée du Nord. Il s'agit d'un organe historique qui n'a pas beaucoup d'activités. Dommage pour les sanctions; je ne pense pas qu'elle n'a jamais fait l'une de ces choses au cours de son existence. La bonne nouvelle ici est que le 2 novembre de l'année dernière, il y a moins d'une année, cette fédération a signé une déclaration commune avec ce que j'appellerais la véritable fédération de taekwondo, la fédération olympique, de façon à fusionner ces deux organisations. Nous avons été en faveur de cette proposition et nous espérons que ce problème disparaîtra d'ici 12 mois. Ceci pourrait agir comme catalyseur, de façon à ce que l'ITF puisse se placer sous le parapluie d'une grande fédération. Voilà la raison pour laquelle nous avons eu cette discussion avec la direction de l'AMA; l'idée est de mettre au point des règles permettant à cette FI de devenir signataire du Code, pour éviter à l'avenir d'avoir une liste interminable de fédérations. Nous sommes donc tout à fait d'accord.

M. DE VOS : Excusez-moi, encore une petite question. En effet, dans la documentation (mes excuses, puisque je suis un nouveau venu dans cette organisation), j'ai l'impression que ce genre de fédération n'est pas surveillée en matière de conformité. Le CRC avait recommandé de surveiller la conformité de cette fédération de taekwondo, qui est signataire du Code. Ma question est la suivante : est-ce qu'à l'avenir ce genre d'organisation sera surveillée à priori et de façon automatique, sans devoir se fonder sur les recommandations d'une autre instance?

M. TAYLOR : Ils font partie du programme de conformité. Ils se situent à un niveau de priorité faible et ne peuvent pas faire partie du premier questionnaire sur la conformité, mais le premier questionnaire a constitué une première phase du programme de conformité. D'autres ont répondu et ces réponses ont été examinées. Ils n'avaient pas répondu, c'est pourquoi, après être tombés au premier obstacle, ils se trouvaient là. La seule raison de leur présence maintenant s'explique par leur faible priorité.

## DÉCISION

Nouvelles recommandations de non-conformité approuvées.

### – **6.4 Document technique pour l'analyse spécifique au sport – modifications**

LE PRÉSIDENT : Il nous faut approuver un document technique. Il s'agit d'une partie importante du système antidopage.

M. RICKETTS : La commission vous a présenté un document portant sur les changements à apporter aux changements. Je préciserai également la toile de fond de ce document, à l'intention des nouveaux membres. Ce document est en vigueur depuis le 1er janvier 2015 et établit un niveau minimum d'analyse pour certaines substances interdites ne faisant pas partie des analyses standard de l'urine. Il s'agit de substances prohibées supplémentaires. Le niveau d'analyse est fondé sur le risque physiologique d'un sport ou d'une discipline et sur les avantages représentés par ces substances qui figurent à l'écran. Nous avons là trois groupes de substances. Le niveau minimum d'analyse, c'est-à-dire le pourcentage, s'applique au nombre de contrôles effectués par une organisation antidopage (OAD) pour tel et tel sport. Ce niveau minimum détermine le nombre d'analyses à effectuer au courant d'une année. L'objectif de ce document est de hausser la barre pour les organisations qui ne mènent pas correctement ce genre d'analyses. Le but vise également une harmonisation à l'intention des sportifs contrôlés. Un groupe d'experts, celui du Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS), a été mis en place pour surveiller ce document avec l'organisation nationale antidopage (ONAD), les fédérations internationales (FI) et les représentants des laboratoires. Ce document est en vigueur depuis 4 ans; il en résulte des adoptions par les signataires. Ce document est une exigence critique au titre du Programme de conformité au Code; il vise la mise en œuvre de ces exigences par les signataires. Il y a eu un niveau d'augmentation important des sports et des organisations procédant à ces analyses. Dans le cadre de notre voyage, nous avons également renforcé la capacité de nos laboratoires pour ces contrôles. Pour ce qui est de la révision, nous avons lancé en mars dernier, après 4 ans, un processus de consultation. Ce processus a duré plusieurs semaines, afin que les parties prenantes fassent leurs commentaires. Quinze d'entre elles ont répondu. Nous avons reçu un total de 47 commentaires. Le premier problème est l'absence de flexibilité pour mettre en œuvre ce document. En effet, les ONAD doivent s'occuper d'un grand nombre de sports. Elles ont donc de la difficulté à satisfaire toutes les exigences minimums.

Le groupe d'experts s'est réuni au mois de mai. Je passe en revue les changements tels que proposés à la suite de cette réunion. Tout d'abord, les nouveaux objectifs ont été mis en place sur la base des objectifs antérieurs déjà atteints. Pour ce qui est de la flexibilité, nous avons trois domaines pour lesquels le groupe d'experts a abouti à des façons d'accroître cette flexibilité. Tout d'abord, il y a des sports qui ont un niveau d'analyse d'au moins 5 %. Ce sont des sports à faible risque. À ce titre, les analyses pour ces sports sont devenues facultatives. Dans les cas de distribution de contrôles, l'idée de rendre les analyses facultatives est de faire en sorte que les ressources de l'OAD appliquées à des sports à faible risque peuvent être utilisées pour les sports à haut risque.

Ensuite, ce concept n'est pas nouveau, puisqu'il existe dans les documents techniques existants. C'est un processus qui permet de demander une réduction dans l'application de la flexibilité, qui peut donner lieu à un pourcentage réduit pour certains sports, en fonction d'un certain nombre de critères (critères que l'OAD doit satisfaire). Nous avons également approuvé ce processus en optant pour un système en ligne, semblable à celui utilisé pour le système de conformité avec le Code.

La dernière des mesures offre davantage de flexibilité. Il s'agit des calculs de niveaux minimums; lorsque nous appliquons ce pourcentage, nous abaissons le niveau. Par le passé, nous avons toujours eu un minimum d'un contrôle, ce qui désormais se trouve également intégré dans le processus. Il n'y a pas eu de changements apportés à la mise en œuvre de l'hormone de croissance. Il y a quelques années, le comité avait convenu de supprimer le caractère obligatoire, jusqu'au module du Passeport biologique de l'athlète (PBA) qui a été développé et distribué aux OAD. Ce travail est encore en cours. Nous vous tiendrons au courant de la suite des choses.

Pas de changement apporté à la mise en œuvre obligatoire du programme PBA avec les sports et les disciplines se situant à 30 % en ce qui concerne les agents stimulants de l'érythropoïèse. Ceci reste une exigence essentielle pour les organisations dont les sportifs se trouvent dans un groupe cible de sportifs. Voilà donc le résumé présenté. Le document révisé entrera en vigueur le 1er janvier et sera publié à la fin de ce mois en fonction des résultats. Je vous remercie et j'attends vos questions, si vous en avez. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Cet exercice a été un véritable succès. Avez-vous des questions à adresser à Tim? Souhaitez-vous que ces amendements soient approuvés dans le contexte des amendements et soumis à une adoption? D'accord? Merci beaucoup.

## DÉCISION

Propositions de modifications au document technique pour l'analyse spécifique au sport approuvées.

### **7. Juridique**

#### **– 7.1 Recommandations du Rapport Covington**

M. SIEVEKING : Deux petits points, avant de passer à la recommandation Covington, concernant le rapport de litige inclus dans le rapport du directeur général. Pour ce qui est de l'affaire des arts martiaux mentionnée dans la révision du Code, nous avons amendé l'article 23.1.1. Nous avons obtenu la suspension de la procédure jusqu'au mois de janvier. Un groupe de travail a été mis en place et il s'occupe maintenant de cette affaire. Comme Andrew l'a dit tout à l'heure, la suspension de la procédure est en place jusqu'en janvier 2020 et nous espérons que d'ici là, une solution pourra être trouvée.

Trois protocoles d'accord seront prochainement signés par l'AMA, à la suite de demandes de Tom et de M. Hayashi. Le premier porte sur un protocole d'accord à signer au plus tard demain, avec l'Agence japonaise des sports, qui est en continuité avec une coopération avec le Japon en ce qui concerne l'assistance aux ORAD d'Asie. Ceci est mentionné dans le protocole d'accord. Puisqu'il s'agit d'une contribution significative, un autre protocole d'accord sera signé avec l'Autorité antidopage d'Australie (ASADA) et SAIDS, l'ONAD de l'Afrique du Sud, concernant l'aide à l'ONAD de l'Inde. Pour l'Afrique du Sud, cela porte sur l'aide à l'ONAD du Nigeria. Dans les deux cas, ces protocoles d'accord sont tripartites : l'AMA, la SAIDS et l'ONAD du Nigeria en sont les signataires. Je tenais à attirer votre attention sur ces documents qui vont être signés prochainement.

LE PRÉSIDENT : Pour ce qui est de la fédération des arts martiaux mixtes, je n'ai pas entièrement perdu mon temps au Gold Coast l'année passée.

M. SIEVEKING : Pour ce qui est du rapport Covington, je serai bref : quatre recommandations ont été formulées. Vous avez également vu dans votre documentation l'évaluation du service juridique face à ces recommandations. En ce qui concerne l'adoption d'un code de conduite et l'éclaircissement du rôle des comités permanents et du Comité des sportifs, nous estimons que ces recommandations s'articulent dans le cadre d'un processus de révision de la gouvernance. Cela étant, il y a une recommandation en suspens; elle porte sur une formation que pourraient recevoir les membres du Comité exécutif sur les meilleures pratiques dans le cadre d'un dialogue. Sur ce point, nous souhaitons des instructions de votre part; dites-nous ce que vous pensez de cette disposition. Nous en avons discuté avec Covington & Burling LLP, qui nous dit qu'un cours d'une ou deux heures pour chaque membre du Comité exécutif serait une bonne chose. Nous avons reçu des commentaires de la part des pouvoirs publics, qui indiquent que cette durée est peut-être trop courte. Voyons quelle est votre position en ce qui concerne cette recommandation. Nous pourrions revoir la situation à la prochaine réunion, notamment avec des entreprises susceptibles d'organiser ce genre de cours, si vous pensez qu'ils sont pertinents.

LE PRÉSIDENT : Vous souhaitez des réactions par écrit et non pas des réactions immédiates?

M. SIEVEKING : À vous de décider, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions pour Julien? Merci, Julien.

M. DIAZ : Nous nous fonderons sur les avis des experts pour voir quel est le moment le plus opportun pour ces formations concernant le code de conduite.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir? Ma suggestion serait de ne pas organiser ceci avant le 1er janvier de l'année prochaine.

M. GODKIN : Nous pourrions avoir des commentaires par écrit, mais nous avons eu des conversations délicates avec des représentants du Mouvement sportif et des ministres, également, qui devraient suivre des cours contraignants.

LE PRÉSIDENT : Merci au comité de rédaction. Voilà qui nous permet de conclure sur ce point. Nous pouvons poursuivre nos activités.

## DÉCISION

Il est pris note du Rapport Covington.

### **8. Science et médecine**

#### **– 8.1 Rapport du Comité Santé, médecine et recherche**

PROF. ERDENER : Je peux vous présenter un rapport très court. C'est normalement à la fin du mois d'août que nous avons un certain nombre de réunions importantes dans le domaine de la science, par exemple, la réunion des présidents des groupes relatifs aux sciences et aux experts. C'est également l'époque de la préparation de la nouvelle liste de substances interdites et des demandes pour les recherches et les études. Olivier Rabin va vous présenter cette liste de demandes.

Pour les laboratoires qu'il faut suspendre, certains autres laboratoires seront probablement déclarés non conformes dans les semaines à venir. Du point de vue technique et administratif, il est possible de remplir les conditions pour les laboratoires selon les Standards internationaux, à la suite des visites de vérification.

Pour ce qui est de la nouvelle version du Standard international pour les laboratoires (SIL), qui va entrer en vigueur le 1er novembre, les Lettres techniques seront présentées pour la première fois pour approbation du Comité exécutif. Toutes ces Lettres techniques seront publiées sur le site Web de l'AMA.

L'étude de prévalence continue avec trois études ayant été conclues depuis le mois de mai, pour les Jeux olympiques (JO), les Jeux panaméricains et les Jeux asiatiques. Il semble par contre qu'il y ait certains aspects logistiques qui ont rendu la collecte de données encore plus compliquée. Tous les sportifs n'ont pas pu être inclus dans les études pendant les Jeux; il sera donc nécessaire de mener d'autres études en 2020 pour avoir les données de sportifs participant à un grand nombre de manifestations et d'épreuves afin de parfaire le modèle du point de vue statistique. Comme je vous l'ai expliqué lors d'autres réunions, nous avons déjà épuisé presque tous nos fonds de recherche. En fait, il ne nous reste plus que 121 000 \$ d'ici la fin de l'année et seulement 1,8 million \$ pour 2020. Je vous demande urgemment de revoir le budget accordé à la recherche. Il faut absolument maintenir notre capacité et notre crédibilité en matière de recherche.

L'AMA continue de cultiver les liens avec les industries pharmaceutiques, comme le montre l'exemple de la signature de l'accord avec Kyowa Kirin aujourd'hui. Nous avons également des pourparlers avec d'autres entreprises pour obtenir un appui à l'échelle mondiale.

Sans plus attendre, je vais donner la parole à Olivier Rabin, qui va nous présenter les projets de recherche ainsi que le projet de liste des substances et méthodes interdites.

### DÉCISION

Il est pris note du Rapport du Comité de santé, médecine et recherche.

#### – **8.2 Liste des substances et méthodes interdites 2020**

M. RABIN : Je vais aller très vite et je serai bref. Je ne vais souligner que des points saillants. Bien sûr, la liste est un Standard international important et nous sollicitons votre approbation de celle-ci. Voilà la liste. Nous sommes en train de préparer la liste de 2020. Il n'y a pas vraiment de modification substantielle de la liste cette année.

Ce qui est en jaune correspond aux modifications proposées, qui entreraient en vigueur en 2020. Toute la section 1 a été surlignée en jaune. Les sections S1 A et B ont été fusionnées. Nous avons donc une seule section pour les agents androgéniques anabolisants. Auparavant, il y avait une séparation entre les types endogène et exogène. En fait, certaines considérations techniques se trouvent maintenant dans les documents techniques du Standard international des laboratoires (SIL). Deux stéroïdes anaboliques ont été ajoutés aux exemples : l'épiandrosterone et la méthode norclostébol. Ceci permet simplement de vous montrer que nous trouvons toujours d'autres substances interdites. Malheureusement, il y a toujours des substances développées pour devenir des médicaments, qui ne sont pas encore approuvées, mais qui trouvent leur chemin dans les substances de régime. Nous avons trouvé quelque chose qui s'appelle « LGD », également appelé le ligandrol ou « LGD-4033 ». « Ligandrol » est le terme qui circule sur Internet. Il faut donc avertir les sportifs qu'il s'agit d'un agent anabolisant.

Dans S7, nous avons supprimé l'argon. Lorsque l'argon avait été ajouté, ce n'était pas par association, mais simplement parce que le xénon a été ajouté. Nous n'avions pas de preuve que l'argon remplissait les conditions. C'était par prévision. Nous avons conclu que nous pouvions maintenant le supprimer; ce n'est donc plus un problème. Ensuite, un élément technique : nous avons ajouté la signalisation des inhibiteurs. Nous sommes en train d'en apprendre davantage par rapport à ces mécanismes et nous comprenons davantage comment fonctionnent ces facteurs de croissance, pour être plus précis.

Pas de changement dans les sections S3 et S4, sauf sous S4.2; sur la recommandation de l'agenda et d'autres partenaires, certains termes ont été ajoutés à la liste des exemples.

Il n'y a pas de changement dans S5. Pour la section « méthodes », nous avons ajouté une précision en ce qui concerne la manipulation des échantillons de protéases; il y a des protéases qui sont utilisées pour le traitement du cancer en oncologie et nous ne voulions pas, bien sûr, les inclure dans la liste.



Le plus grand changement se trouve dans M3 et concerne le dopage génique; nous avons parfois du mal à inclure les innovations les plus récentes dans le domaine de la thérapie génique et nous essayons de réécrire ce passage pour l'utilisation des acides nucléiques et leur effet sur les mécanismes, qui sont pris en considération. Vous verrez que l'année prochaine, je reviendrai avec une autre définition, car nous en sommes déjà à étudier les modifications qui se pointent à l'horizon. Nous pourrions compléter le tout l'année prochaine.

Pas de changement dans S6, sauf pour l'octodrine, qui malheureusement est une des substances que nous trouvons dans les suppléments alimentaires. Il s'agit principalement d'avertir les sportifs que l'octodrine peut leur poser des problèmes. Une autre précision a été ajoutée aux applications topiques de certaines substances : pour être plus précis, concernant les dérivés de l'imidazole, il n'y a pas que les applications topiques, mais également les applications dermatologiques, nasales et ophtalmiques.

En ce qui concerne les narcotiques, nous sommes plus précis. On parle aussi des isomères optiques, qui sont des narcotiques. Les cannabinoïdes : l'an passé, des commentaires tout à fait justifiés avaient été faits, selon lesquels le libellé était un peu ambigu — pas complètement faux, mais un peu ambigu. Cela laissait place à l'interprétation. Nous avons donc profité des connaissances d'un de nos meilleurs experts dans le groupe et avons complètement revu cette section également, sur la base des commentaires de nos parties prenantes. Tous les cannabinoïdes sont maintenant couverts, y compris ceux qui ont des effets associés au THC, qui imitent le THC et qui sont surtout utilisés pour la gestion de la douleur. Cela conclut ma présentation sur les listes. Il n'y a donc pas de changement notable dans la section P1.

Avant de passer au programme de suivi, Monsieur le Président, je demande au Comité exécutif s'il peut approuver cette Liste de substances et méthodes interdites.

LE PRÉSIDENT : Dans les années plus paisibles, la raison principale de la réunion du mois de septembre était l'adoption de cette Liste, afin qu'elle puisse entrer en vigueur au mois de janvier de l'année suivante. Si vous avez des questions, Olivier sera certainement prêt à y répondre. Je vous avise qu'il y a un membre du groupe Liste qui est également présent. Il peut également répondre à vos questions et s'assurer que les réponses sont justes.

M. GODKIN : Bien sûr, nous appuyons la Liste, mais d'autres travaux sont en cours et tentent de la simplifier. Est-ce encore le cas?

M. RABIN : Je ne sais pas s'il s'agira d'une simplification, puisque la Liste, par définition, est complexe. Mais il y aura probablement un effort qui sera déployé l'année prochaine ou après, afin de réorganiser l'information pour que le tout soit plus attrayant et plus intuitif. Le groupe d'experts de la Liste qui a formulé cette demande et l'administration de l'AMA en tiennent compte. On peut donc réorganiser l'information tout en la conservant. Et peut-être qu'on pourrait mettre les exemples dans les annexes, plutôt que dans le document principal, pour que ce soit plus simple visuellement. Je ne pense pas que la Liste deviendra plus simple à l'avenir, mais la réorganisation de son contenu pourrait y apporter une certaine simplification.

LE PRÉSIDENT : Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous demande formellement : approuvez-vous la Liste des substances et méthodes interdites proposée? Cette Liste sera diffusée immédiatement, pour que chacun sache exactement ce qu'elle contient, même avant sa mise en vigueur le 1er janvier 2020. Olivier, à vous.

M. RABIN : Oui, j'ai besoin du document concernant le programme de suivi. Il y a seulement un changement et il s'agit de cet ajout; je n'entrerai pas dans les détails, mais j'ai lu quelque part que l'AMA allait interdire les épinards, parce que l'ecdystérone est extraite des épinards. Mais pour avoir un effet anabolisant, il faudrait manger plus de 40 kg d'épinards tous les jours, alors bonne chance à tout le monde. Ce n'est pas très réaliste, mais c'est ce que vous pouvez lire dans les médias. Le reste est uniquement une réorganisation du programme de suivi. Le programme de suivi doit aussi être approuvé, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Désolé, j'étais en train d'essayer de faire deux choses en même temps. Alors, est-ce que vous pouvez formellement approuver le programme de suivi?

### DÉCISION

Liste des substances et méthodes interdites  
2020 approuvée.

#### – 8.3 Projets de recherche annuels 2019

LE PRÉSIDENT : Le total proposé ne représente qu'un tiers de ce que nous dépensions à l'époque sur la recherche, ceci parce que nous dépensions énormément d'argent pour les enquêtes et pour les honoraires des avocats américains.

M. RABIN : Cette année, nous avons reçu 53 demandes de 22 pays différents et de 4 continents différents dans les mêmes domaines ou sujets qu'auparavant et approuvés par le Comité Santé, médecine et recherche. Vous voyez ici la distribution des projets par thème. Nous essayons de maintenir un bon équilibre entre les thèmes, ce qui est très important lorsque nous révisons les demandes. Il y a neuf formations différentes qui révisent ces demandes, chacune composée de trois membres. Nous avons donc l'avantage de pouvoir nous appuyer sur les connaissances de 27 réviseurs externes. Ensuite, nous avons la formation de la révision des projets, qui comprend d'autres experts ainsi que l'administration de l'AMA. Tout ceci a été soumis à l'étude du Comité Santé, médecine et recherche. Sur les 53 demandes, 19 projets sont recommandés aujourd'hui pour approbation, pour un total d'un peu moins de 2 millions \$, répartis entre le fonds ordinaire (le budget de l'AMA) et le fonds spécial, financé à parts égales par le Mouvement sportif et les autorités publiques. Il y a toujours une réduction dans le nombre de recherches. Cette année, nous souhaitons faire plus que ce qui est proposé à l'AMA, pour la modique somme de 1 000 \$. Mais nous pouvons donner un peu d'instructions aux équipes. Je ne vais pas aller dans les détails de tous ces projets. Certains améliorent notre capacité analytique; c'est pour cela que nous avons pu faire beaucoup de progrès dans l'augmentation de la sensibilité de nos appareils.

Les peptides constituent également un domaine très intéressant. Vous avez certainement entendu parler de ces taches séchées. On peut maintenant se servir aussi des taches séchées d'urine. Comme c'est une forme d'urine qui est plus stable que l'urine liquide, c'est très intéressant pour la recherche. Pour pouvoir trouver des résultats, il faut également investir dans le matériel de référence.

Puisque nous en savons plus sur le métabolisme, nous pouvons distinguer les différentes voies menant à la prise de substances interdites. Nous avons également la possibilité de détecter de nouvelles protéines et peptides découverts par la science — pas nécessairement tous les mois, mais tous les ans. La pharmacocinétique des substances constitue également une préoccupation. Nous vivons malheureusement dans un monde d'aliments transformés et nous trouvons parfois des substances interdites dans les aliments auxquels nous sommes exposés et que les sportifs mangent. Il faut mieux comprendre d'où vient cette source de pollution, y compris dans la viande.

Ensuite, pour 2019, nous avons des projets ciblés et réactifs. Ce sont des projets qui sont très réactifs, comme le titre l'indique. Ce sont parfois des études que nous voulons financer rapidement, parce qu'elles répondent à un besoin immédiat. Parfois, nous voulons mener ces projets parce que nous pouvons ensuite demander à l'équipe qui mène le projet d'étudier un aspect particulier d'antidopage. Voilà les quatre projets approuvés en 2019.

Ensuite, les projets qui sont financés par le fonds spécial. Il y a tout d'abord les stéroïdes anabolisants; 50 % des résultats positifs ou anormaux sont basés sur des stéroïdes anabolisants. Il faut mieux comprendre le métabolisme de ces substances. C'est pour cela que nous faisons beaucoup de recherche sur les métabolites à long terme et les facteurs aggravants. Par conséquent, nous avons quelques projets dans ce domaine.

D'autres efforts dans le domaine du Passeport biologique de l'athlète (PBA) : beaucoup de projets ont été approuvés afin d'améliorer le repérage de manipulations d'échantillons ou des marqueurs qu'on peut utiliser dans le modèle stéroïdien. Il est important d'appuyer davantage le PBA. Des substances, telles que l'insuline, constituent un domaine préoccupant. Nous avons approuvé des recherches visant l'établissement de seuils pour des substances interdites telles que le cobalt. Le cobalt a un effet sur l'augmentation des globules rouges, mais il est aussi une composante de la vitamine B12, qui n'est pas interdite. Nous voulons encore mieux distinguer les sources de cobalt. Nous ne pensons pas que le cobalt soit un problème dans la vitamine B12, mais nous souhaitons avoir plus de connaissances à ce sujet. Voilà. Cela conclut les recherches qui ont été menées en 2019.

Je voudrais poursuivre avec un projet commun, mené par l'AMA et le Fonds de recherche du Québec (FRQ). Vous connaissez le domaine particulier de l'intelligence artificielle (IA). Nous souhaitons faire un appel de propositions pour de la recherche dans ce domaine, en collaboration avec le FRQ. Ce qui est intéressant est que nous avons déjà reçu dix propositions. Deux de ces propositions ne se sont pas qualifiées, puisqu'elles ne remplissaient pas les critères contraignants, mais elles étaient tout de même très intéressantes. Elles couvraient des aspects particuliers de l'application en IA. Nous utilisons la même procédure que celle appliquée aux autres propositions de recherche. Il y a deux projets qui ont déjà été approuvés au mois de juin par le Comité exécutif, l'un de McGill et de « Dataperformers » et l'autre de « Element AI » (EAI), une entreprise établie à Montréal. Ce dernier projet est une étude un peu plus compliquée, puisqu'elle nécessite l'accès à certaines données dans ADAMS. ADAMS est bien sûr une banque de données extraordinaire et il n'a pas encore été utilisé pour l'identification de dopage potentiel ou de substances potentielles. Mais une gestion plus prudente de ces données est essentielle, en raison de la nécessité de protéger les données privées. Nous avons discuté de cela avec notre service juridique ainsi que des experts juridiques externes, afin de voir les possibilités de ce projet, notamment pour donner toutes les sauvegardes et toutes les protections possibles. Ces données n'appartiennent pas à l'AMA. Il faut donc obtenir l'approbation de nos parties prenantes, telles que les FI et les ONAD, pour l'utilisation de ces données en vue de cette étude. Nous avons besoin d'au moins 10 000 profils afin de pouvoir mettre en œuvre ce programme d'IA et ses algorithmes. Il ne s'agit pas seulement de 10 000 profils; on aura également quelque 10 ou 12 variables pour chaque profil. On parle donc de quelque 150 000 ensembles de données nécessaires à la mise sur pied de l'étude pilote.

Il y a ensuite les problèmes de propriété intellectuelle. Nous voulons être sûrs qu'après la phase de pilotage, les algorithmes mis sur pied par l'entreprise peuvent être utilisés par l'AMA à des fins d'antidopage, si elle le souhaite. Les algorithmes doivent être ajustés à des fins de travail antidopage pour ensuite détecter des profils de sportifs suspects. Voilà les projets soumis pour approbation de l'AMA. S'ils sont approuvés, il faudra encore faire des études et du travail d'examen en matière d'éthique. Le processus devra ensuite être conclu et il faudra alors négocier un contrat avec l'entreprise. Il y a un élément qu'il faut bien comprendre : le coût du projet avoisine les 500 000 \$, la moitié étant payée par l'AMA et l'autre moitié par EAI. C'est le montant maximum, nous pensons. Et cela coûtera probablement un peu moins cher. Voilà les projets pour lesquels nous demandons votre approbation. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : On se fie complètement à nos experts et au Comité Santé médecine et recherche. Nous n'avons pas vraiment le temps d'examiner nous-mêmes le fond de toutes ces propositions, puisque nous sommes très pris par d'autres préoccupations. Il s'agit donc de demandes de recherche pour un montant approximatif de 2 millions \$, auxquelles s'ajoute ce projet commun de recherche entre l'AMA et EAI. Merci. Voilà, c'est approuvé. On fait comme toujours, on envoie une lettre au demandeur dont le projet a été approuvé.

#### DÉCISION

Propositions de projets de recherche  
annuels 2019 approuvées.

#### – 8.4 Unités de gestion du passeport biologique de l’athlète

M. RABIN : Puisqu’on a approuvé le Document technique des UGPBA, nous devons maintenant prendre des mesures. Les UGPBA doivent être certifiées par l’AMA avant le 1er janvier 2020. Nous avons une équipe qui travaille très étroitement avec les UGPBA. Dix unités sont prêtes à être approuvées et certifiées. Il y en aura probablement encore cinq ou sept supplémentaires que nous devons approuver d’ici le mois de novembre. Toutes les unités seront ainsi approuvées avant le 1er janvier 2020. Vous avez les Documents techniques devant vous pour chacune de ces unités. Ils justifient que toutes les conditions sont remplies par les UGPBA. Cela semble en effet tout à fait logique.

LE PRÉSIDENT : Cette liste de dix propositions vous satisfait? Très bien.

#### DÉCISION

Documents techniques pour les UGPBA approuvés.

#### – 8.5 Lettres techniques

M. RABIN : La nouvelle version du Standard international pour les laboratoires (SIL) doit entrer en vigueur le 1er novembre et les documents de niveau 2 doivent être approuvés par le Comité exécutif. Il y a quatre Lettres, en fait. L’une d’entre elles doit être supprimée, parce qu’un laboratoire nous a soumis des données et on aurait dû ne valider qu’une donnée dans ce document. Il s’agit de la Lettre 18. Je vous demande de nous autoriser à supprimer la Lettre 18. Cela change la numérotation, car la Lettre 19 devient la Lettre 18, et ainsi de suite. C’est une toute petite modification dans la numérotation; sinon le principe général reste le même. Nous avons de plus en plus d’informations concernant la contamination des substances. Une contamination bactérienne peut créer un effet de substance interdite. Ceci résulte de la sensibilité plus élevée de nos appareils. Cela modifie les résultats trouvés par les laboratoires antidopage.

LE PRÉSIDENT : Malheureusement, je constate souvent des problèmes avec les laboratoires. Les équipements deviennent de plus en plus sensibles et la capacité des laboratoires de gérer ces éléments devient de plus en plus difficile. Je crois que nous avons affaire à une lutte permanente. Pour faire du bon travail, il nous faut l’approbation de toutes ces Lettres techniques

M. RABIN : Trois d’entre elles, étiquetées 19, 20 et 21 dans vos dossiers, seront renommées, comme la Lettre 18 a été supprimée. Nous allons donc réétiqueter l’ensemble.

#### DÉCISION

Lettres techniques approuvées.

### **9. Sportifs**

#### – 9.1 Rapport du Comité des sportifs

MME SCOTT : Notre comité a tenu une réunion récemment, à Lima, au Pérou, les 28 et 29 août. Nous avons été accueillis par les Jeux paralympiques des Jeux panaméricains. Nous avons été fort bien traités et avons eu la possibilité de discuter avec les sportifs panaméricains, mais également avec les sportifs paralympiques. Nous avons beaucoup aimé cette expérience. En cours de réunion, nous avons discuté de toute une série de sujets, dont les projets en cours. Ces projets portent bien entendu sur la Charte antidopage; il s’agit de savoir s’il faut parler de « charte » ou non. Nous avons abordé le projet de l’ombudsman et de la représentation des sportifs au sein de l’AMA.

Pour la Russie, nous suivons cette situation de très près. Nous remercions le directeur de l’AMA de sa disponibilité et d’avoir convoqué plusieurs téléconférences. Comme cela a été dit, l’AMA est encouragée à être publique et transparente. Nous avons également encouragé l’AMA à nous donner le matériel nécessaire afin de fixer des délais, puisqu’il est important pour les

sportifs de savoir que les progrès sont réels et que nous voyons le bout du tunnel. Certains d'entre eux ont attendu très longtemps la remise de leur médaille.

Pour ce qui est de la Roumanie, nous en avons déjà parlé. Le groupe de travail sur la représentation est un projet lancé à la suite des recommandations du groupe de travail sur la gouvernance, avant que la question ne soit examinée par le Comité exécutif. Ce groupe de travail a fait de son mieux pour avancer dans le cadre du peu de temps disponible. En ce qui concerne ce document, les sportifs souhaitent en effet une réaction sur une série de questions. L'idée est de procéder à une analyse avant les réunions du mois de novembre, avec des propositions à formuler d'ici là. La Charte des droits des sportifs en matière d'antidopage est un projet en cours depuis 2017. Trois ans se sont écoulés depuis. Ce document, pendant tout ce temps, était disponible pour consultation. Nous avons également touché un millier de sportifs du monde entier. La question est sous révision constante par l'équipe de rédaction et notamment par le Centre pour les sports des droits de l'homme. Le Comité d'éthique de l'AMA a examiné la question et nous avons veillé à ne pas nous hâter sur ce projet, de façon à ce qu'il soit bien établi. Nous sommes maintenant satisfaits du projet que nous vous présentons. Nous sommes ouverts à tout changement en ce qui concerne le titre, pour opter en faveur d'un autre terme, afin que le préambule comporte un libellé permettant aux gens de bien comprendre les implications juridiques de ce titre.

L'ombudsman antidopage est un projet qui découle de la Charte. Nous avons estimé qu'il était peut-être bon d'avoir une source à qui s'adresser au sein de l'AMA pour comprendre et apprivoiser ce monde complexe de l'antidopage. Nous avons pensé qu'il nous appartenait d'aider les sportifs, notamment en matière d'antidopage. Chemin faisant, nous constatons que nous avons davantage de questions que de réponses et, en fait, les choses sont beaucoup plus complexes que nous l'avions envisagé au départ. Nous avançons donc plus lentement que prévu et essayons de choisir une approche fondée sur les preuves. En effet, il nous faut être certains que les ressources soient disponibles, afin de garantir un fonctionnement efficace. Nous tenons à bien faire les choses pour garantir un maximum d'efficacité.

Pour ce qui est d'ADAMS, nous avons renouvelé un appel pour une plateforme anonyme. En effet, les sportifs souhaitent une plateforme anonyme lorsqu'ils doivent traverser un processus antidopage. Souvent, nous entendons qu'il est impossible pour un sportif de remplir un formulaire devant une personne contre laquelle il a des plaintes à formuler. Depuis des années, nous demandons que ceci change. Nous rappelons cet appel une fois de plus.

Les autres manifestations dont nous avons parlé sont les Championnats du monde seniors. Nous nous sommes bien entendu demandé si le podium est l'endroit le plus approprié pour formuler des protestations. Nous sommes d'accord pour dire que les sportifs qui ont protesté l'ont fait à la suite d'une frustration à l'égard d'une situation plus qu'autre chose. Nous avons donc estimé qu'au bout du compte, c'était là quelque chose de décevant pour tous les sportifs, qu'il s'agisse de ceux qui doivent concourir contre un sportif soupçonné ou d'un sportif soupçonné. Je crois que les choses auraient dû être atténuées et examinées avant les championnats. Nous avons encore un sujet : avant la réunion, nous avons appris par voie publique que le stockage des échantillons était à la limite de ses capacités, notamment en ce qui concerne les jeux continentaux. Le comité de l'AMA en a pris note et suggère que l'harmonisation des Standards soit introduite dans les Standards internationaux, notamment pour les épreuves continentales et les jeux importants.

Enfin, je pense qu'il convient d'aborder une remarque spéciale en ce qui concerne une réunion récente organisée par le nouveau président élu. Nous avons eu une table ronde comportant trois membres du Comité des sportifs. Nous sommes reconnaissants de cette possibilité qui nous a été offerte de discuter avec le nouveau président. Nous avons bon espoir. Nous sommes optimistes en ce qui concerne l'engagement des sportifs au sein de l'AMA. Merci, encore une fois, pour cette possibilité. Nous sommes heureux d'apprendre que d'autres réunions sont également programmées. C'est très positif pour nous. Voilà, je crois que c'est tout ce que j'avais à exprimer. J'en suis à la fin de mon rapport et j'attends vos questions.

MME BARTEKOVA : J'aurais une intervention à faire au nom des membres de la Commission des athlètes du CIO siégeant sur le comité des sportifs de l'AMA : Emma Terho, Kirsty Coventry et Ryu Seung-min. Je voudrais mettre le doigt sur quelques préoccupations en ce qui concerne le processus de travail du Groupe de travail de l'AMA sur la représentation des athlètes en lien avec le contenu. Certains membres de notre côté ont toujours fourni leurs réactions et se sont sentis au sein d'une commission composée de trois oranges et de deux pommes. Nous avons déjà donné des avis divergents, mais la situation peut être améliorée. Mme Scott et le groupe de travail sur la représentation en sont fort conscients et je pense que nous pouvons avancer. Nous sommes d'avis que nous n'avons pas opté pour les meilleures pratiques en ce qui concerne l'intégration de nos réactions. Je vous donne un exemple : nous avons souhaité être intégrés dans les discussions à Lima par téléconférence, puisque la majorité d'entre nous n'était pas disponible pour aller au Pérou. Nous n'avons pas eu accès à cette réunion et c'est là une préoccupation que nous souhaitons mentionner à l'endroit du groupe de travail sur la représentation. J'ai offert de participer au groupe de travail et mon travail bénévole a été refusé. Je tenais à vous en faire part et, bien entendu, je demanderais à Beckie de réagir.

M. KEJVAL : En fait, nous avons passé en revue les neuf points. J'ai quelque chose à dire en ce qui concerne la proposition de l'ombudsman : cela nous paraît en général une excellente idée. Au niveau des comités nationaux, nous sommes enthousiastes à cet égard. Un grand nombre de comités nationaux ont leur propre ombudsman, qui est totalement indépendant, puisqu'il est élu par l'assemblée générale. Tout comme le Comité exécutif, il ne dépend donc pas de qui que ce soit. La responsabilité de l'ombudsman porte sur les problèmes de dopage et les autres problèmes juridiques (harcèlement, etc.). Nous pensons qu'il serait très bon de travailler à ce niveau, et ce, pour de nombreuses raisons : l'accessibilité et les problèmes linguistiques au plan local. Il serait également bon de coordonner ces activités tout en restant en contact avec l'ombudsman local dans ce contexte de processus de prise de décision. Voilà pour notre proposition. Nous sommes déjà en train d'y travailler.

MME HOFSTAD-HELLELAND : Pour ma part, je voudrais remercier Danka de cette initiative d'inviter les sportifs. Je constate que ceux-ci sont très inspirés et motivés en matière de coopération. Je pense que les sportifs se sentent très impliqués et je souhaite bonne chance à Danka et aux sportifs, afin que la voix des sportifs se fasse mieux entendre au sein de l'AMA. L'ombudsman est une bonne idée. On pourrait peut-être y consacrer un peu de temps afin de voir dans quelle mesure cette fonction pourrait être assumée au bon niveau. Je crois que le Conseil de l'Europe pourrait largement contribuer à ce genre d'effort, étant donné qu'il a beaucoup d'expertise en la matière, notamment en ce qui concerne les droits de la personne. Il faut consacrer tout le temps nécessaire afin que cet ombudsman réponde à nos attentes, notamment pour améliorer la protection des sportifs.

Par ailleurs, la Charte sera abordée à Katowice, ce qui est également important, puisqu'il s'agit d'envoyer un bon signal aux sportifs qui y ont travaillé depuis deux ans et demi. Les différents membres ont eu la possibilité de faire état de leurs réactions et les sportifs ont travaillé sur ces réactions et ces commentaires. Je pense que nous aurons une magnifique conférence mondiale afin d'apporter un soutien à la Charte et de lancer un signal approprié aux sportifs. Votre travail est en effet très apprécié en ce qui nous concerne.

M. DIAZ : Je vous rappelle notre proposition, visant à avoir des directives pour le point 9.2, en ce qui concerne le groupe de travail sur la représentation. Au niveau de la Charte, les pouvoirs publics soutiennent cette idée, quel que soit le nom retenu. Cependant, une question reste et j'espère que le service juridique pourra faire la lumière sur la situation. Nous avons été préoccupés, puisque nous ne savons pas si cette Charte aura un lien avec le Code et si cette Charte sera une déclaration ou un document juridique assorti d'implications juridiques. Pourrions-nous avoir des clarifications de la part du service juridique?

LE PRÉSIDENT : Puis-je commenter un point que vous avez abordé en ce qui concerne la présentation des médailles? Le CIO insiste pour dire que si un médaillé se voit réattribuer une médaille, cette médaille doit lui être présentée dans un cadre approprié. Je suis allé présenter une médaille de bronze à une dame qui a dû attendre onze ans avant que cette médaille lui soit décernée. Je suis heureux de dire que cela a été fait lors de l'anniversaire des Jeux à Londres,

avec 37 000 personnes dans le stade — ou 70 000 personnes. Il y avait encore quelques sièges vides et le CNO a donné 100 billets supplémentaires afin qu'elle puisse faire appel à beaucoup plus de personnes, ce qui aura été beaucoup mieux que la remise de la médaille à Beijing. Je suis donc tout à fait en faveur des sentiments des sportifs, dans la mesure où ces médailles doivent être remises dans le cadre d'une cérémonie appropriée.

MME SCOTT : Merci, Danka, pour votre commentaire, notamment pour ce qui est de l'interdiction de la participation des membres à des téléconférences. C'est une politique mise en place depuis 2017. Il s'agit d'encourager les membres à participer en personne aux discussions. En effet, nous estimons que les conversations les plus efficaces se déroulent en personne. Ce n'est donc rien de personnel.

Vous avez parlé du groupe de travail sur la représentation et du fait que vous vous étiez portée volontaire pour faire partie de ce groupe; encore une fois, ce n'est rien de personnel, mais la décision avait été prise et elle visait à inclure des membres des différents groupes que nous allions consulter. Il ne s'agit donc pas d'un groupe consultatif, mais d'un groupe de travail. Ce n'est pas comme l'équipe de rédaction. Compte tenu du peu de temps disponible, nous avons opté pour des petits groupes. Nous n'aurions pas pu le faire pour la Commission des athlètes du CIO sans devoir ensuite faire la même chose pour la Commission des athlètes du Comité international paralympique (IPC). Voilà le pourquoi de cette décision.

Merci beaucoup, Linda, de vos commentaires en ce qui concerne la proposition de l'ombudsman. Nous en prenons note. En ce qui concerne la Charte, Marcos, c'est plutôt un document qui esquisse les droits des sportifs. Ceci se trouve déjà ancré dans le Code.

LE PRÉSIDENT : Afin d'essayer de poursuivre, nous n'avons pas une unanimité en matière de représentation au niveau du Comité des sportifs. J'ai tendance à accepter l'offre des autorités publiques visant à établir un petit groupe de travail pour faire avancer les choses. En effet, comme vous le dites vous-mêmes, votre propre groupe de travail n'a pas encore trouvé de réponse appropriée en ce qui concerne le genre de représentation que nous souhaitons. Bien entendu, Rich va s'occuper du problème de la Charte dans le contexte du Code et de la proposition de l'ombudsman. Cette proposition requiert un complément de travail. L'exemple fourni par Julien en ce qui concerne les Comités nationaux olympiques (CNO) ayant leur propre ombudsman mérite d'être retenu. Sur cette base, merci de votre rapport. Je vous propose de poursuivre.

MME SCOTT : Un éclaircissement : qu'en était-il d'un autre groupe de travail? Suggérez-vous qu'un autre groupe de travail sur la représentation soit créé en plus du groupe de travail qui existe déjà?

LE PRÉSIDENT : Ceci reflète la proposition des autorités publiques, à moins que je me trompe, n'est-ce pas?

MME SCOTT : Est-ce que cela compléterait le travail déjà effectué par le Groupe de travail sur la représentation des athlètes du Comité des athlètes de l'AMA?

M. DIAZ Votre proposition a donc pour but d'aider à la création de procédures appropriées, afin d'éviter toute possibilité de conflits ou de malentendus en ce qui concerne les procédures. Voilà la raison pour laquelle nous avons dit que nous souhaitons la présence du président élu à titre de membre politique expert en la matière, dans quelque chose qui a été extrêmement proche des sportifs. Voilà notre proposition.

MME SCOTT : Nous avons également des experts externes au sein de notre groupe de travail. L'idée est de préparer une proposition d'ici le mois de novembre, à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Je ne sais pas comment ce nouveau groupe de travail pourrait travailler en même temps que le groupe existant.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je pourrais prendre contact avec les autorités publiques. L'idée n'est pas, je crois, de remplacer votre travail. Il y a des discussions en cours au niveau des

sportifs. Mais plutôt que de formuler des propositions que vous pourriez présenter sur différents points. Cela n'a pas bien avancé depuis le mois de mai. Le sujet n'est pas facile, mais nous pourrions voir si nous pouvons faire appel à des experts qui participent déjà à votre travail.

M. GODKIN : Pour compléter vos commentaires, Olivier : Le président-élu n'était pas à la table, mais on a déjà parlé d'initiatives qui ont été lancées et je pense qu'il nous faut en tenir compte. Cela vaut également pour le processus extérieur. Le président-élu n'était pas à la table et je ne voudrais pas que cela soit négligé dans le processus.

M. DE VOS : Le Mouvement olympique que je représente est favorable à cette idée de groupe de travail. La représentation des sportifs nous concerne tous. Nous souhaitons donc aussi participer à ce travail. Merci.

LE PRÉSIDENT : D'accord. Olivier, pouvez-vous essayer de coordonner tout ceci? Car le but de l'exercice est d'avoir une représentation directe et appropriée autour de cette table. C'est l'objectif que nous souhaitons atteindre.

#### DÉCISION

Il est pris note du Rapport du Comité des sportifs.

#### – **9.2 Mise à jour du groupe de travail sur la représentation des sportifs**

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour du groupe de travail sur la représentation des sportifs.

#### – **9.3 Charte antidopage des droits des sportifs**

#### DÉCISION

Il est pris note de la Charte antidopage des droits des sportifs.

#### – **9.4 Proposition d'ombudsman**

#### DÉCISION

Il est pris note de la Proposition d'ombudsman.

### **10. Éducation**

#### – **10.1 Rapport du Comité éducation**

M. MOSES : Je vais vous présenter une rapide évolution des activités d'éducation de l'AMA. Vous avez les détails dans vos dossiers. Le point principal est que le Comité Éducation est un service indépendant qui reflète l'engagement de l'AMA en matière d'éducation. Madame Amanda Hudson est membre de ce comité depuis un moment. Elle est désormais en fonction et a déménagé de Londres à Montréal. Elle a une vaste expérience et nous fait profiter de beaucoup de compétences. Elle a mené un programme couronné de succès au Royaume-Uni. C'est une personne extrêmement dynamique. Lors de notre première réunion, nous avons eu la possibilité d'apprécier son degré de leadership. Elle a une personnalité dynamique qui apporte un air nouveau dans notre groupe. Le Comité Éducation prépare une stratégie visant à s'adapter à la nouvelle stratégie de l'AMA et à la gestion de la croissance du Comité et de l'organisation, de façon à gérer toutes les évolutions essentielles qui surviennent dans le monde de l'antidopage. Nous espérons que nous pourrions tous bénéficier de ce soutien. Le progrès de l'éducation doit faire partie de tout programme. Le soutien aux sportifs intègres en est le principal développement, ainsi que l'adoption en suspens d'un nouveau Standard international sur l'éducation, préparé dans le cadre de l'exercice de révision. Un Standard international sera le principal progrès en matière de politique d'éducation et d'antidopage depuis l'établissement du programme antidopage. Il est assorti d'un article sur l'éducation dans le nouveau Code et de la promotion de l'éducation comme stratégie principale des efforts antidopage permettant de



renforcer le sport intègre dans le monde entier. Ce cadre politique contribuera à la protection des sportifs qui auront ainsi accès à l'éducation et aux informations appropriées. Ils pourront ainsi mieux naviguer dans un système antidopage de plus en plus complexe.

Certains principes essentiels sont à la base de cette politique. Je vais en passer deux en revue. Le premier est qu'un sportif doit être éduqué avant d'être contrôlé. Nous estimons que personne ne devrait demander à un sportif d'uriner devant un agent. La majorité des sportifs est intègre. Nous espérons que grâce à une meilleure éducation, nous ferons en sorte que cette majorité demeure intègre. Nous avons des cas de dopage par inadvertance; c'est un problème pour nous tous, les gouvernements et les sports. Je suis reconnaissant à l'égard de ceux qui ont soutenu le développement de ce Standard international pour l'éducation. Nous nous félicitons de l'approbation donnée par le Comité exécutif. Après approbation, l'une de nos priorités consistera à soutenir la mise en œuvre de ces Standards, notamment au sein du Comité Éducation de l'AMA. Ce comité est très actif. Nous avons eu une large participation des membres de ce comité. Plusieurs groupes ont été dûment informés, y compris durant la rédaction du Standard.

Nous avons récemment développé des directives en matière de documents d'éducation; elles seront utilisées par les parties prenantes dans le développement de leur programme d'éducation. Le Comité Éducation a des contacts avec des parties prenantes pour la création d'un programme permettant d'aider diverses organisations antidopage en 2020. Il y a également collaboration avec le CIO et d'autres programmes pour ce genre de soutien juste avant les Jeux de l'an prochain. Le but est d'éduquer les sportifs et leur entourage avant qu'ils n'arrivent à Tokyo pour les Jeux. Il y a toujours des sportifs qui arrivent aux Jeux complètement ignorants en matière d'antidopage et qui se mettent eux-mêmes, ainsi que les Jeux, dans une situation à risque. Nous espérons, avec l'aide du CIO, améliorer le nombre de participants éduqués en matière de dopage.

La plateforme d'apprentissage à distance ADeL fonctionne parfaitement et progresse bien; un grand nombre d'organisations antidopage l'utilisent pour leur éducation antidopage. Des versions en différentes langues et des programmes sont ajoutés continuellement. L'année passée, à la même époque, nous avions quelque 6 000 utilisateurs de la plateforme ADeL. Ce nombre a progressé à 60 000 organisations et personnes.

À la prochaine réunion, nous allons demander au Comité exécutif d'approuver notre programme de recherche en matière de sciences sociales. Nous allons étudier ces projets révisés par des pairs. Lorsque cette révision sera terminée, nous vous présenterons les projets de recherche. Nous avons reçu 36 demandes pour l'instant, mais nous n'avons pas encore fermé la phase d'acceptation.

Comme vous l'avez entendu, nous avons pu confirmer les hôtes de la Conférence mondiale sur l'éducation de 2020 et de 2022. En 2020, elle aura lieu en Australie, avec le soutien de l'ASADA. En 2022, l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), l'organisation antidopage de la France, accueillera la conférence. Ces informations seront publiées par l'AMA le 26 septembre et nous espérons que tout le monde donnera son soutien à ces deux conférences très importantes qui offrent des occasions d'apprentissage importantes en matière d'éducation. Nous espérons donc que toutes nos parties prenantes y participeront activement. Je suis ravi de voir que nous avons maintenant un Comité Éducation.

## DÉCISION

Il est pris note du Rapport du Comité éducation.

### **11. Autres questions**

LE PRÉSIDENT : Olivier Rabin va nous présenter une petite victoire. Il s'agit de la signature d'un accord avec une grande entreprise pharmaceutique japonaise, Kyowa Kirin. Nous avons comme habitude d'entrer en accord avec de grandes entreprises pharmaceutiques dans le monde entier pour que celles-ci nous aident dans la détection de substances que les sportifs

pourraient utiliser pour se doper. Je crois qu'il s'agit d'un moment important pour nous. Patientons donc un peu pour assister à cette célébration solennelle. Olivier, à vous.

M. RABIN : Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité exécutif. Nous sommes ravis d'accueillir M. Masashi Miyamoto, accompagné de son équipe de Kyowa Kirin. Il s'agit d'une grande entreprise pharmaceutique, à la fine pointe de la technologie ici, au Japon, et qui a un rôle important dans l'industrie pharmaceutique.

C'est Kyowa Kirin qui nous a approchés et qui a exprimé son souhait de contribuer à cette lutte mondiale contre le dopage dans le sport. C'est une entreprise qui fait de la recherche et qui découvre de nouvelles substances; nous savons que ces nouvelles substances pourraient être des substances dopantes. Nous sommes ravis d'avoir eu ce contact proactif de la part de cette industrie et apprécions leur offre de mettre sur pied des tests pour ces nouvelles substances afin de vérifier leur nature en matière de dopage.

Cette entreprise met de l'avant sa philosophie, qui est de contribuer à la santé et au bon état physique des personnes. Leur slogan est de « toujours rester sincère », ce qui est vraiment en harmonie avec les slogans faisant la promotion du sport intègre. Nous avons donc préparé un accord qui nous donnera l'occasion de collaborer à l'avenir. Nous allons donc procéder à la signature de ce contrat.

LE PRÉSIDENT : Nous arrivons au terme de notre réunion. Nous allons nous réunir dans peu de semaines à Katowice pour la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, organisée par l'AMA. Nous nous réjouissons beaucoup à la perspective de cette conférence, qui est également une célébration : nous allons célébrer le 20e anniversaire de l'AMA.

J'espère vraiment que ce sera une célébration plutôt qu'un deuil et que nous pourrions nous réjouir d'une diminution de nos difficultés. Nous avons également à l'ordre du jour une réunion extraordinaire du Comité exécutif en janvier 2020 et je crois qu'elle aura lieu dans le superbe nouveau siège social du CIO.

En mai de l'année prochaine, on se retrouvera à Montréal et je crois que Montréal International sera ravie de nous accueillir, les 16 et 17 mai. En septembre 2020, nous ne savons pas encore où nous allons nous retrouver, mais le lieu sera probablement déterminé assez rapidement. En novembre 2020, si j'ai bien compris, vous vous réunirez dans la magnifique ville d'Istanbul. C'est vraiment un endroit très spécial.

Encore une ou deux choses à régler. Vous avez devant vous sur la table un des rares exemplaires du rapport annuel imprimé de l'AMA, qui témoigne de l'énorme quantité de travail effectué par l'AMA. Félicitations à l'équipe des communications pour ce travail. Ensuite, vous avez quelques cadeaux offerts par l'Agence antidopage du Japon (JADA). Je ne sais pas ce qui se trouve dans le sac, mais je crois qu'il y a un mécanisme qui permet d'attraper le ballon au rugby.

Alors, merci, surtout à nos hôtes, ici, au Japon. Merci à Monsieur le Ministre, notre nouveau collègue, ainsi qu'à tout le personnel de ce magnifique bâtiment, où nous avons pu tenir notre réunion.

Je remercie les interprètes et les fournisseurs de l'équipement audiovisuel. Les interprètes sont dans la cabine en verre. Merci de leur travail. Merci à nos équipes, qui nous rendent la vie assez dure et difficile, puisqu'elles produisent 1 800 pages que nous devons lire. C'est vraiment un travail énorme que ce personnel accomplit en préparation de nos réunions. Félicitations à Olivier et à son équipe.

Nous sommes maintenant tous et toutes invités à une célébration. D'abord, un apéritif qui sera servi sous peu. Je ne sais pas très bien où, mais quelqu'un va certainement nous guider à l'endroit où nous pourrions lever notre verre. Nous passerons ensuite à un dîner avec nos amis japonais qui, entre autres, ont invité pratiquement tous les citoyens japonais ayant eu quelque

chose à voir avec l'AMA, de près ou de loin, ou ayant été membres du Conseil de fondation ou du Comité exécutif de l'AMA.

Merci d'avoir participé si activement à cette réunion qui a été un peu compliquée à quelques moments. Merci beaucoup, la réunion est close.

#### **14. Réunions futures**

Comité exécutif – 4 novembre 2019, Katowice, Pologne;  
Conférence mondiale sur le dopage dans le sport – 5-7 novembre 2019, Katowice, Pologne;  
Conseil de fondation – 7 novembre 2019, Katowice, Pologne.  
Réunion extraordinaire du Comité exécutif – 23 janvier 2020, Lausanne, Suisse  
Comité exécutif – 16 mai 2020, Montréal, Canada;  
Conseil de fondation – 17 mai 2020, Montréal, Canada;  
Comité exécutif – semaine du 14 septembre, lieu à confirmer  
Comité exécutif – 11 novembre 2020, Istanbul, Turquie  
Conseil de fondation – 12 novembre 2020, Istanbul, Turquie  
Comité exécutif – 15 mai 2021, Montréal, Canada  
Conseil de fondation – 16 mai 2021, Montréal, Canada  
Comité exécutif – semaine du 13 septembre, lieu à confirmer  
Comité exécutif – 15 novembre 2021, lieu à confirmer  
Conseil de fondation – 16 novembre 2021, lieu à confirmer

La séance s'est ajournée à 17 h 40.

POUR APPROBATION

**SIR CRAIG REEDIE**  
PRÉSIDENT DE L'AMA